

CANTONADE

Bulletin du Syndicat des correcteurs et des professions connexes • FILPAC CGT



228

Avril 2015

Assemblée générale ordinaire

Camarades, vous êtes priés d'assister
à l'assemblée générale ordinaire
qui se tiendra le samedi 16 mai 2015 à 13 heures
salle Eugène-Pottier,
bourse du travail, 3, rue du Château-d'Eau
75010 Paris

Ordre du jour

1. Élection du comité syndical
2. Adoption du procès-verbal de l'AG du 11 octobre 2014
3. Admissions, radiations
4. Rapport de la trésorière
5. Rapport d'activité de la secrétaire déléguée
6. Questions diverses
7. Résultats des scrutins

CANDIDATS AU COMITÉ SYNDICAL 2015-2017 7 membres à élire

Chaâbane Lakel (*le Parisien*, syndiqué en 2001)
Danièle Bouilly (TAD édition, 2009)
Stéphane Violet (rouleur JO, 1997)
Christophe Versailles (JO, 2007)
Anne Hébrard (*l'Équipe*, 1982)
Éric Zivohlava (chômeur, 1984)
François-Georges Lavacquerie (rouleur JO, 2003)
Gérard Godfroy (rouleur JO, 1997)
Arlette Gattullo (JO, 1990)
Franck Leclercq (chômeur, 2001)
Isabelle Petit (JO, 1985)
Claire Gignan (rouleuse JO, 1999).

CANDIDATS À LA COMMISSION DE CONTRÔLE 3 membres à élire

Charles Fantin (rouleur *l'Équipe*, 2005)
Guillaume Goutte (permanence, 2012)
Stephan Viaux-Peccate (*l'Équipe*, 1991)



Cantonade 228 – avril 2015
Directrice de la publication : Anne Hébrard.
Fabrication : Christophe, Éric, Anne.
Correction : Jean-Paul, Martine, Patrick.
Impression : Imprimerie Garet, 60120 Breteuil.
Tirage de *Cantonade* 227, octobre 2014 :
600 exemplaires.



Caricatures, défendre l'imagination

De l'ordonnance de 1830 supprimant la liberté de la presse à l'attaque contre *Charlie* le 7 janvier 2015, l'histoire de la caricature en France n'en finit pas de susciter les attaques de tenants d'un ordre moral. Quand ce ne sont pas celles des institutions ou des puissants. Mais le soutien à *Charlie* s'est montré mondial, la caricature a de beaux jours devant elle.

Il y a eu le printemps arabe en Tunisie et ses blogueurs. Il y a eu les jeunes de la place Tahrir en Égypte mobilisés par les réseaux de la Toile. Il y a eu les contestataires des fraudes électorales iraniennes dans l'action leur portable à la main. Et il y a eu à Paris, place de la République, tous ceux qui ont appris, vécu, porté en eux pendant des heures l'annonce du massacre des caricaturistes de *Charlie-Hebdo*.

Place de la République. C'est par réflexe que nous y sommes allés. Chacun devant la statue qui personnifie un mode de gouvernement. Chacun avec ses idées face à elle. Mais d'abord avec *Charlie* et le droit qui doit exister ici et maintenant de pouvoir s'exprimer, de pouvoir informer. La liberté de la presse ? C'est elle qui fit définitivement tomber l'Ancien Régime en 1830 avec la révolte contre sa première ordonnance qui la supprimait. Et qui forgea dans l'imbroglio de l'affaire Dreyfus les libertés publiques qui se trouvent aujourd'hui attaquées.

Et puis durant presque deux siècles, il fallut lutter en même temps contre la censure.

Toujours prête à resurgir. Les prédécesseurs de *Charlie* s'y employèrent vigoureusement, *l'Assiette au beurre* contre le militarisme qui mena à la Première Guerre mondiale, *le Canard enchaîné*, né en 1915 en pleine censure militaire. Et c'est du temps de la guerre d'Algérie que sort *Hara-Kiri*, grand frère de *Charlie-Hebdo*.

Ce soir, quelques-uns s'essayent à l'hymne national. D'autres entonnent des slogans de lutte. Mais le silence et le cri « *Charlie !* » emportent tout. C'est qu'il y va de la liberté de s'exprimer en France. Qu'il est évident que cette liberté-là est essentielle pour tous ceux qui ici comme ailleurs la font vivre. Contre la censure infligée à des milliards de personnes dans le monde, les assassinats de journalistes dans de nombreux pays, la discrimination des femmes journalistes, violences à l'appui, la difficulté à faire respecter la protection des sources sans lesquelles il n'y a plus d'informations mais des communications d'entreprises ou de puissants (les proprios du monde ?). Et bien, tous ceux qui affluent place de la République témoignent

EN 1960, MONSIEUR, LA FRANCE
ÉTAIT ENCORE CELLE DE PETAIN.
LE TRAVAIL, LA FAMILLE, LA PATRIE
N'ÉTAIENT PAS DE VAINS MOTS.
LE FRANÇAIS ÉTAIT ÉCONOME,
LA FRANÇAISE ÉTAIT À LA MAISON.
LE FILS ÉTAIT SOUS LES DRAPEAUX,
LA VIERGE COUSAIT SON TROUSSEAU.
ILS ONT CHIE DANS LE BÉGU
DU DRAPEAU, MONSIEUR, ET ILS
SE SONT TORCHÉS DANS LE

BLANC!
QUANT AU
ROUGE...

WOLINSKI
TRAVAILLE
À L'HUMA!

WOLINSKI N'A JAMAIS TRAVAILLÉ.
QUE POUR SON INTÉRÊT. DEPUIS
20 ANS, CES VOYOUS FAISANT DES
TROMPENT LEURS LECTEURS GOGOS.
PENDANT QUE DANS L'ODEUR DE
L'ENCENS ET AU SON DES SIFARS,
LES GOSSES MAL TORCHÉS DES
DOUX BARBUS DE 68 ARRENNENT
À LIRE DANS CHARLIE-LA-HONTE!

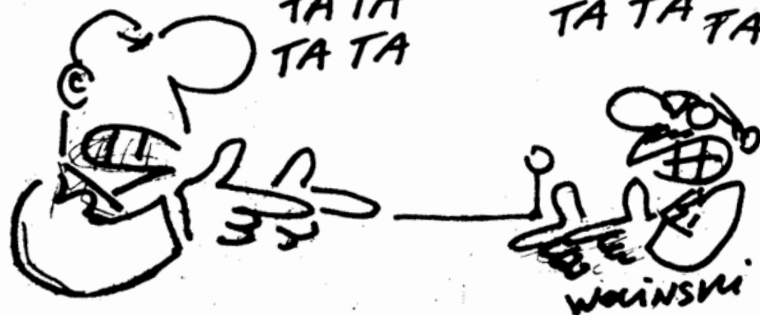
EUX, LES PIEDS DANS LEURS
CHARENTAISES,
REGARDENT
LA TÉLÉ DANS
LEURS INTÉRIEURS
ROCHE-ET-BOBOIS,
SERVIS PAR DES
IMMIGRÉES PAYÉES
AU NOIR.

C'EST
DES
ESCROCS!

CHORON, CAVANNA, REISER, GEBÉ,
WOLINSKI, CASTER, CABU, SINÉ,
ETCÉTERA, TOUS CONTRE UN MUR!
ET TA TA TA TA TA TA

TATA
TATA

TA TA TA



qu'ils ne reculeront pas face
à l'attaque mortelle contre
Charlie.

La liberté d'expression,
de caricaturer, violences
d'images à l'appui. Cabu en
parlait en évoquant ceux qui
l'avaient précédé. Notamment

du dessinateur Jossot, avec ses
caricatures « coups-de-poing-
dans-la-gueule », comme disait
Cavanna. De ses attaques
dans *l'Assiette au beurre* contre
les puissants et les institutions
à leur service. Jossot converti
à l'islam au nom de l'amour,

de la non-violence et de sa
recherche spirituelle. Et Cabu
assassiné par des fanatiques
combattant toute humanité au
nom de l'islam ! La brutalité
actuelle ne doit pas éteindre
le goût de l'information, du
choix de chacun, la liberté de
critiquer ce monde tel qu'il est
et tel qu'il devient.

La nuit est entamée et
malgré le froid, c'est à une
veillée nocturne que beaucoup
se sont préparés. Des bougies
sont posées sur la représenta-
tion de la République.

Dès le lendemain, il faudra
faire face à bien d'autres dan-
gers autour de l'information.
Chacun isolé dans son entre-
prise, pour son emploi, dans
sa commune, pour son quoti-
dien, dans son pays, pour des
choix politiques, notamment
économiques, qui n'en sont
pas vraiment. Quand ils ne
virent pas au rétrograde. Que
deviendra l'expression d'au-
jourd'hui de solidarité avec
Charlie demain face au mur
du repli sur soi de chacun et
chacune ? Face aux impos-
teurs qui se diront « Charlie »,
qui prétendront faire vivre
un esprit « Je suis Charlie »,
comment ceux et celles qui
étaient là pourront-ils conti-
nuer d'agir ?

Contester, protester, s'ex-
primer dans des caricatures
satiriques et « coups-de-poing-
dans-la-gueule », contre ceux
et celles qui n'ont que le res-
pect plein la bouche. Il y va de
la liberté de la presse, il y va
de la liberté d'association, des
contre-pouvoirs pour notre
futur.

Éric Zivohlava



Un correcteur parmi les victimes

Mustapha Ourrad était correcteur à *Charlie-Hebdo*. Passé mercredi 7 janvier pour un travail exceptionnel sur un hors-série, il y a été assassiné. Il avait soixante ans. Natif de Beni-Yenni, en Kabylie, il était venu vivre en France il y a trente ans. Longtemps correcteur à *Viva*, mensuel de la fédération des mutuelles, quand ce titre est passé trimestriel, il commença à travailler pour *Charlie*.



Les camarades ayant travaillé à ses côtés n'ont que des mots chaleureux pour lui. Ils insistent sur sa gentillesse, sa culture, sa bonne camaraderie. Quant à ses amis algériens et sa famille, ils insistent sur son goût pour la littérature, son sérieux pour les études. Il laisse une compagne et deux enfants, Lounis, 17 ans, et Louiza, 22 ans.

Jossot, un dessinateur fervent d'islam

Référence pour les dessinateurs d'*Hara-Kiri* et de *Charlie-Hebdo*, Henri Gustave Jossot (tout le monde dit Jossot) était un dessinateur caricaturiste. Un des nombreux talents de l'*Assiette au beurre* dans sa première édition de 1901-1912. Il brocardait dans cet hebdomadaire satirique les institutions, l'ordre social, l'exploitation de l'homme par l'homme, le colonialisme, la religion, tout ce qui entravait la liberté de choix. La mort accidentelle de sa fille à onze ans l'a plongé dans la dépression. Attiré par le spiritisme, puis tenté par un retour au catholicisme, c'est vers l'islam qu'il se tourna dans sa recherche de spiritualité. Au point de vivre en Tunisie jusqu'à sa mort, d'y faire des retraites spirituelles auprès d'un maître soufi, de se retirer du monde. Il mourut dans l'indigence en 1951, et fut enterré civilement car il était redevenu athée depuis quelques années. Une exposition lui a été consacrée à Paris en 2011. Avec un magnifique catalogue, toujours disponible. Sa préface ? Signée Cabu.



L'Assiette au beurre, n° 302



La profession de foi de Jossot : protester contre la folie occidentale

« Pour vous j'ajoute que je suis musulman par mon mépris des agités d'Occident et par mon dégoût de leur bestialité, de leur cannibalisme : je rougis d'appartenir à cette race de "sauvages blancs".

Je suis musulman par hostilité contre la science profane qui nous crée sans cesse de nouveaux besoins sans nous fournir le moyen de les satisfaire ; qui sophistique nos boissons, frelate nos aliments, nous empoisonne avec ses remèdes et toute sa chimie ; qui nous oblige à vivre une existence frépidante, antinaturelle.

Je suis musulman pour protester contre la folie occidentale sous toutes ses formes... »
(lettre à son ami critique et éditeur Noël Clément-Janin, 12 août 1925)

JOSSOT

Islam, humble parmi les humbles

« J'ai accompli avant-hier soir un acte d'une extrême gravité : devant plusieurs témoins j'ai prononcé, en toute conviction la formule de la Chaada : "Laïlah il Allah. Mohammed raçoul Allah."

De ce fait, je suis musulman.

Les personnes qui me connaissent ne devront donc pas s'étonner de me voir coiffé d'un pot de fleurs renversé. Je compte bien sous peu, remplacer cette coiffure inesthétique par le turban et jeter aux orties ma défroque de roudi. Si je me déguise durant quelque temps en marchand de cacahuètes, c'est pour ne point effaroucher mes nouveaux coreligionnaires qui, devant un brusque changement de costume, pourraient croire ma conversion simplement motivée par une fantaisie d'artiste désireux de se vêtir en arabe.

Je voudrais pourvoir détailler les motifs qui ont déterminé mon acte ; mais le cadre d'une chronique ne peut suffire à cette explication : c'est un bouquin qu'elle nécessite. J'achève d'écrire ce volume : il paraîtra prochainement, inshallah.

En attendant, voici toujours quelques impressions succinctes.

Ce n'est pas pour avoir droit à quatre épouses légitimes et à un nombre illimité de concubines que je me suis fait musulman : à mon âge, on se contente aisément de la monogamie.

Quand je suis sorti du néant où je me trouvais si bien, on m'a bombardé catholique romain et citoyen français, sans me demander mon consentement. Je reconnais qu'il est impossible d'interviewer un fœtus ; mais on pourrait attendre que ledit fœtus ait de la barbe.

La mienne s'étant mise à blanchir, je me suis conféré le droit de choisir ma foi et ma patrie : j'ai opté pour la religion musulmane qui est aussi une nationalité.

L'islamisme sans mystères, sans dogme, sans clergé, presque sans culte, est de toutes les religions la plus rationnelle ; aussi l'ai-je adoptée, estimant que la créature n'a pas besoin de passer par l'intermédiaire des prêtres pour adorer son Créateur.

Tout récemment, désireux d'acquérir une foi, j'ai torturé ma raison afin de l'obliger à accepter des fables tellement extravagantes que ceux qui me les contaient avouaient ne pouvoir les expliquer : ils me demandaient de croire sans comprendre.

Au contraire, dans la religion du Prophète, tout m'apparut simple et sublime comme la vérité.

La beauté de la vie orientale fascinait, depuis longtemps, mon imagination d'artiste ; mon amour de la rêverie, mon dégoût de la civilisation, tout m'incitait à une transformation totale.

Après bien des tempêtes me voici enfin arrivé au havre où je pourrai me reposer en goûtant la grande paix de l'islam. Abdoul Karim Jossot. »

(la Dépêche tunisienne, 10 février 1913)

« Entrée d'une mosquée à Bou-Saâda », lavé à l'encre de Chine (collé sur carton)

Comptes rendus des comités syndicaux

Comité syndical du 18 septembre 2014

Présents : Anne Hébrard, Annie Pajnic, Christophe Versailles.

Excusés : Susan Watelet-Riou, Éric Zivohlava.

Invités : Thierry Porré, José Nuevo.

Assemblée générale

Elle aura lieu le samedi 11 octobre à 14 heures, salle Louise-Michel, bourse centrale, l'habituelle salle Léon-Jouhaux étant en travaux.

Cantonade 227

Le bulletin convoquant les syndiqués à notre assemblée générale sera mis sous pli et expédié le vendredi 26 septembre vers midi ; des petites mains sont demandées.

Journaux officiels

La commission de la presse dévolue entre autres sujets aux interrogations des correcteurs du JO se déroulera le vendredi 26 septembre à 11 heures, salle Jean-Jaurès, à la bourse centrale du travail, c'est en sous-sol, ne vous perdez pas.

Rapport de la Cour des comptes

Dans son rapport publié le 17 septembre sur le rééquilibrage des comptes de la Sécurité sociale, la Cour des comptes détaille les fraudes aux cotisations sociales, parmi lesquelles les employeurs qui imposent aux travailleurs le statut d'auto-entrepreneur, dont l'exemple éloquent est pour ce qui nous concerne les correcteurs, lecteurs-correcteurs obligés d'adopter ce statut pour pouvoir travailler, alors que la convention collective de l'édition est formelle, le correcteur travailleur à domicile est salarié de la maison d'édition exactement au même titre que les salariés sur site.

Mandat paritaire dans l'édition

Le mandat paritaire détenu par le syndicat est toujours pendant, alors que les commissions mixtes paritaires se déroulant au ministère du Travail traitent en ce moment de la complémentaire santé des travailleurs à domicile de l'édition et des minima conventionnels – des TAD auraient pu en profiter pour aborder la question du statut d'auto-entrepreneur et souligner l'hypocrisie de négociations sur les salaires dans un tel contexte.

Comité syndical du 13 octobre 2014

Présents : Anne Hébrard, Christophe Versailles.

Excusés : Susan Watelet-Riou, Éric Zivohlava, Annie Pajnic, Claire Gignan.

Invité : Thierry Porré.

Assemblée générale du 11 octobre

Elle s'est tenue devant une vingtaine de personnes, et la définition de la permanence contenue dans les statuts de 2008 a été prorogée pour les statuts entérinés lors de l'AG extraordinaire du 5 avril 2014 consacrée à ce sujet.

« – Le placement des professionnels de la correction est assuré par le bureau de placement n° 1007, sis à la Bourse du travail, 3, rue du Château-d'Eau, 75010 Paris, géré par le Syndicat des correcteurs et des professions connexes. – Le comité syndical décide du passage des syndiqués dans la presse. La titularisation dans une équipe de presse nécessite l'appartenance au Syndicat des correcteurs et des professions connexes depuis deux ans au moins et d'être âgé de vingt-cinq ans au minimum. – Les professionnels de la correction ayant satisfait aux conditions statutaires requises à l'article 2 des statuts pour bénéficier des emplois relevant des us et coutumes de la presse parisienne peuvent se mettre à la disposition de la permanence du bureau de placement pour assurer les remplacements nécessaires. Ils sont tenus d'accepter les services en presse qui leur sont proposés. – En cas de création d'emploi ou lorsqu'il se produit une vacance de poste, le bureau de placement examine les candidatures et tient compte, pour le placement aux postes libres, des dispositions statutaires, de l'état de l'emploi et de la position professionnelle et syndicale des correcteurs (qualification professionnelle, ancienneté syndicale et ancienneté dans la presse, activité syndicale). Lorsque le bureau de placement propose un poste de titulaire dans une entreprise à un correcteur inscrit à la permanence, le refus caractérisé d'occuper un emploi offert expose le correcteur en cause à la perte de son rang d'inscription. – S'il y a litige, le comité syndical et la commission de contrôle peuvent être saisis. Ils décident après avoir entendu les parties. En cas de persistance du désaccord, l'assemblée générale tranche en dernier recours. – La récusation d'un correcteur relève de la responsabilité des chefs d'équipe, des "réglettes". Elle a pour cause des insuf-

finances professionnelles graves ou des manquements répétés au contrat de travail. Avant de prendre une décision, et après qu'il(s) en a (ont) averti l'intéressé, le ou les chefs d'équipe doivent consulter les délégués afin de connaître leur avis. Ces derniers peuvent, s'ils le jugent nécessaire, organiser une réunion d'équipe. La décision de récusation doit être signifiée par écrit au comité syndical par la ou les "réglettes" concernées ; l'intéressé et les délégués en sont informés. Le correcteur récusé, les délégués de l'équipe ou l'équipe elle-même dans sa majorité peuvent demander l'arbitrage du comité syndical, qui décide après avoir entendu les parties. »

L'Équipe

Tous les personnels des journaux du groupe se sont mis en grève vendredi 10 octobre, en solidarité avec les salariés non journalistes, que la direction veut regrouper dans une structure transversale sous convention Syntec au lieu de la convention des employés de presse qui prévalait jusque-là. Après le départ contraint et précipité du directeur général, Philippe Carli a décidé d'assurer l'intérim afin de mener ses réformes dans le groupe Amaury à marche forcée.

Solidarité

Le comité syndical et quelques militants se transportent devant l'entreprise qui a licencié illégalement une conseillère prud'homale avec la bénédiction du ministère du Travail et ce en toute illégalité. Elle doit maintenant passer devant le tribunal administratif afin de faire reconnaître la nullité de la décision ministérielle avant d'aller devant les prud'hommes afin de faire juger son licenciement nul. Quelques années d'attente en perspective. Cette manière de faire brutale est de plus en plus souvent la norme dans les entreprises, les employeurs s'affranchissant de plus en plus ouvertement du droit du travail.

Comité syndical du 13 novembre 2014

Présents : Anne Hébrard, Annie Pajnic, Christophe Versailles.

Excusés : Susan Watelet-Riou, Éric Zivohlava.

Invités : José Nuevo, Thierry Porré.

Journaux officiels

Le secrétariat du Syndicat des correcteurs et des professions connexes a rencontré la direction de la SaciJO le 24 octobre. Les secrétaires ont rendu compte de la teneur des discussions aux correcteurs syndiqués de l'entreprise. Un plan social est bien en cours dans l'entreprise. Depuis un mois, le nouveau directeur de l'information légale et administrative (Dila), ancien préfet, s'est attelé au dossier. Il s'agit d'aboutir à un accord-cadre avant la fin novembre. Et donc traiter de sujets comme le rôle futur de la rédaction, l'arrêt du 45-grammes, les structures

mutualisées, le positionnement sur le Web, l'e-commerce, etc. La signature de cet accord-cadre est désirée pour la fin de l'année. Il s'agit pour les correcteurs de présenter une définition des tâches et de l'évolution prévisible du métier de correcteur. Le secrétariat a renouvelé sa demande de tenir concrètement compte de toutes les personnes présentes, qu'elles soient en pied ou permanenciers réguliers. Le haut de la fourchette étant constitué par l'entrée dans le plan de toutes les personnes éligibles par le critère de leur âge, le bas par des formations longues – un exemple de la profession a été évoqué pour une durée de trois années – pour certains. La direction parle d'une année pour finaliser le plan. Un projet d'accord-cadre devrait être adressé aux organisations syndicales le 21 novembre et une réunion Dila-direction des syndicats est programmée pour le 28 novembre. Éric Zivohlava, Christophe Versailles et Christophe Dulieu sont mandatés par le comité syndical pour représenter le syndicat.

Capsag

Le nouveau représentant du Syndicat des correcteurs et des professions connexes au conseil d'administration de la Capsag a été désigné. Il s'agit de Christophe Versailles, comitard et ouvrier du Livre aux *Journaux officiels*.

Commission chômeurs

Une commission chômeurs se met en place. Les syndiqués intéressés à la faire vivre peuvent contacter le syndicat. Sa tâche première est d'informer de la situation des privés d'emploi.

Les Échos

La secrétaire déléguée du syndicat et une élue du comité d'entreprise des *Échos* font l'objet d'une plainte pour diffamation de la part de la responsable du service correction, Laetitia Lormeau. Cette dernière se base notamment sur une lettre du Syndicat des correcteurs envoyée au DRH et à elle transmise par un élu suppléant, Richard Wilf, également adjoint de la responsable de la correction, et communiquée aux élus pour infos. Nos camarades attaquées en justice avaient défendu Éric Zivohlava, injustement mis en cause par un dossier réalisé par la responsable du service. Ce dossier a convaincu le DRH et a abouti à son licenciement. Dans les deux affaires, le syndicat décide de prendre en charge les frais d'avocats et juridiques. Parallèlement, une commission du CHSCT a été mise en place à la demande du DRH pour enquêter au sein du service de la correction afin d'évaluer les dysfonctionnements managériaux pointés par certains membres de l'équipe.

Gallimard

Quatre lecteurs-correcteurs passent en départage au conseil de prud'hommes de Paris le mercredi 10 décembre à 9 heures. Même si le résultat est couru

d'avance – le correcteur jugé en départage à l'industrie a été débouté totalement –, il est important de leur manifester notre soutien le plus large. En effet, au-delà de la solidarité due aux travailleurs à domicile, les autres éditeurs suivent l'affaire de très près et commencent à remettre en cause les mutuelles dont bénéficiaient les TAD pour leur en imposer une autre, plus chère, au motif qu'ils feraient partie d'une catégorie objectivement à part.

Statuts

Les nouveaux statuts adoptés lors de l'AG extraordinaire du 11 avril 2014 seront publiés dans le prochain *Cantonade* 228 et mis en ligne sous format PDF sur notre site, téléchargeables par tous.

Twitter

Le syndicat possède un compte Twitter @synd-correcteurs qui diffuse dans l'instant, sur portable et Internet, les nouvelles pratiques qui nous intéressent sur nos métiers et nos conditions de salariat, formation, retraite, etc. Rejoignez-nous vite et n'hésitez pas à nous tweeter des infos.

Élections au comité syndical

L'année 2015 sera une année électorale pour notre syndicat, qui doit renouveler le comité syndical, comprenant 7 membres. Il faut pour pouvoir postuler être adhérent du syndicat depuis au moins trois années et être à jour de cotisations au 31 décembre au moins.

Comité syndical

La prochaine réunion du comité syndical aura lieu le mardi 23 décembre à 11 heures.

Prud'hommes

La CGT mène une grève des audiences des bureaux de jugement du 17 au 20 novembre pour protester contre le projet de loi de suppression de l'élection des conseillers prud'homaux au suffrage universel, et de son remplacement par une désignation par les organisations syndicales, avec peut-être comme autre projet l'échevinage, c'est-à-dire la tenue des audiences par un juge professionnel assisté de deux assesseurs prud'homaux, autant dire vider de sa substance le tribunal du travail.

Amsterdam

Une délégation de trois correcteurs retourne à Amsterdam afin d'acter la numérisation de nos archives, cédées à l'Institut d'histoire sociale contre la rétrocession d'une copie numérique à l'usage exclusif des syndiqués et des chercheurs en histoire sociale.

Plaquette Béjean

Elle doit être finalisée fin novembre pour arriver dans les souliers à la fin de l'année. Si tout se passe bien !!!

Comité général de l'UD CGT

Le mardi 9 décembre a lieu à l'Union départementale CGT de Paris un comité général. Le thème central sera « une meilleure connaissance de nos forces organisées pour une plus grande efficacité dans les luttes ». La délégation du Syndicat des correcteurs sera composée de Guillaume Goutte pour les actifs et de Thierry Porré pour les retraités.

Comité syndical du 26 décembre 2014

Présents : Anne Hébrard, Éric Zivohlava, Annie Pajnic.

Excusés : Christophe Versailles, Susan Watelet-Riou.

Invité : José Nuevo.

Archives

Une copie de trois mètres numérisées des archives du Syndicat des correcteurs et des professions connexes a été ramenée du Centre d'histoire sociale d'Amsterdam. Elle sera bientôt disponible au local.

Les Échos, procès

La secrétaire déléguée de notre syndicat et une élue du comité d'entreprise des Échos ont été attaquées en justice par la chef correctrice, Laetitia Lormeau, pour diffamation. Cette dernière se base notamment sur deux pièces, l'une fournie par le directeur des ressources humaines, l'autre transmise par un élu suppléant, Richard Wilf. Nos camarades traînées en justice avaient défendu Éric Zivohlava, attaqué par un dossier réalisé par Laetitia Lormeau et son adjoint, Richard Wilf. Ce dossier a convaincu le DRH et a abouti au licenciement de notre camarade. Le juge a reporté sa décision pour le mois de février.

Plaquette Annick Béjean

L'envoi de la plaquette d'hommage est réalisé. Chacun l'a pour les fêtes, et c'est un succès.

Compte rendu du 20 janvier 2015

Présents : Anne Hébrard, Éric Zivohlava, Annie Pajnic, Christophe Versailles.

Excusée : Susan Watelet-Riou.

Invité : José Nuevo.

Groupe Express-Roularta

Le Groupe Express-Roularta est cassé en deux : une part pour M. Drahi (*Express-Expansion*, *Lire*, *Classica*, *Studio Ciné Live...*), une part pour Roularta (*L'Étudiant*, *les Côté Maison*, *Zeste...*). Ce qui remet en question la représentation syndicale et le comité d'entreprise actuel. Le site actuel, Châteaudun, pourrait accueillir *Libération* en vue de réduire les coûts fixes. M. Drahi a annoncé la création du groupe Mag & News Co, où il ajoutera à ces titres sa chaîne d'information i24 News (chaîne d'informations internationales israélienne en anglais, français, arabe et espagnol).

Charlie-Hebdo

Les actions meurtrières de la semaine du 7 janvier nous ont conduits par millions dans la rue. Un correcteur a été assassiné. Il avait soixante ans. Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes décide d'aider sa famille. Un don de 1000 euros sera effectué. Le SdC s'abonne également à l'hebdomadaire satirique.

Casse-couilles spécial Béjean

Gros succès d'estime du *Casse-couilles* hors série. Mille exemplaires seront distribués par la Mutuelle de la presse.

Harlequin

L'appel contre la décision rendue aux prud'hommes avait lieu lundi 12 janvier. Roro-les-bras-m'en-tombent a récidivé devant seulement une main de syndiqués présents pour soutenir nos camarades, auprès desquels le syndicat intervient. Prononcé du jugement début février.

Commission chômeurs

La commission se réunit samedi 31 janvier à 10 heures, à notre local, bureau 228. Pour tout contact, s'adresser à Éric Zivohlava.

Élection au prochain comité syndical

Douze candidatures sont parvenues, toutes dans les temps impartis par les statuts pour sept postes de comitards :

Chaâbane Lakel (*le Parisien*, syndiqué en 2001)
Danièle Bouilly (TAD édition, 2009)
Stéphane Violet (rouleur JO, 1997)
Christophe Versailles (JO, 2007)
Anne Hébrard (*l'Équipe*, 1982)
Éric Zivohlava (chômeur, 1984)
François-Georges Lavacquerie (rouleur JO, 2003)
Gérard Godfroy (rouleur JO, 1997)
Arlette Gattullo (JO, 1990)
Franck Leclercq (chômeur, 2001)
Isabelle Petit (JO, 1985)
Claire Gignan (rouleuse JO, 1999).

JO

Rien de nouveau à propos du plan de réduction d'effectif envisagé par les directions des *Journaux officiels*.

Compte rendu du 16 février 2015

Présents : Anne Hébrard, Éric Zivohlava, Annie Pajnic.

Excusés : Christophe Versailles, Susan Watelet-Riou.

Invité : Stephan Viaux-Peccate, de la commission de contrôle.

Comptes 2014

Les comptes ont été présentés à la commission de contrôle. Ils seront certifiés par un expert-comptable, dans la perspective de l'AG électorale du printemps.

Plainte pour diffamation

Laetitia Lormeau, cadre correcteurs des *Echos*, a assigné la secrétaire déléguée du SdC et une représentante du personnel des *Échos* en diffamation devant le tribunal de police pour avoir défendu le secrétaire adjoint du SdC lors de la procédure qu'elle a initiée et qui a abouti à son licenciement. L'audience a été renvoyée au 11 mai 2015.

Assemblée générale de printemps

La date en a été fixée au samedi 16 mai 2015, le bouclage de notre bulletin au 15 avril.

Mise sous pli des bulletins de vote

Cette assemblée générale sera électorale, dans l'idéal, les bulletins seront envoyés à tous les syndiqués le 15 avril. Il est fait appel aux candidats, particulièrement nombreux, pour mettre les bulletins de vote sous enveloppe ce jour.

Comité syndical du 13 mars 2015

Présents : Anne Hébrard, Éric Zivohlava, Christophe Versailles, Claire Gignan, Francis Willems.

Excusées : Annie Pajnic, Susan Watelet-Riou, Marie-Hélène Massardier.

Invités : José Nuevo, Stephan Viaux-Peccate, Stéphane Violet, Christophe Dulieu.

JO

Dans le prolongement des discussions du 28 novembre 2014 et du 9 février 2015 autour du projet de protocole d'accord-cadre suite aux préconisations du secrétaire général du gouvernement, une réunion avec la direction de la Dila est prévue jeudi 26 mars. La délégation du SdC sera composée de Christophe Dulieu, Francis Willems et Jean-François Jousset.

Deux équivalents temps plein sont supprimés dès le 1^{er} avril pour la douzaine de correcteurs permanents qui travaillent au JO. Ce nombre de personnes est le résultat de la politique de solidarité pratiquée depuis six années envers d'anciens annexés sans travail et des licenciés de titres fermés. Ce qui impliquait le partage le plus poussé des suites.

La discussion au comité syndical a porté sur l'intégration des permanents dans l'entreprise – ce qui est le droit – et donc de leur possible intégration dans le plan social à venir – ce qui est la négociation.

Les élections professionnelles, délégués du personnel et comité d'entreprise, auront lieu en octobre.

Cogetise

Nous payons notre dû à notre confédération moins le trop-versé de l'année dernière, dû à une confusion sur le montant des cotisations rentrées pour 2013.

Solidarité

Le Syndicat des correcteurs s'associe à la campagne autour d'Alexandre Koltchenko, militant ukrainien emprisonné en Russie.

Comité syndical du 15 avril 2015

Présents : Anne Hébrard, Éric Zivohlava, Francis Willems

Excusés : Christophe Versailles, Claire Gignan, Annie Pajnic, Susan Watelet-Riou, Marie-Hélène Massardier.

Invités : Christophe Dulieu (JO)

Mise sous pli des bulletins de vote et AG – Les candidats aux élections étant présents en nombre pour la mise sous pli des bulletins de vote, celle-ci a pu se faire sans encombre. Rappel, l'AG aura lieu le samedi 16 mai à la bourse du travail à 13 heures, le *Cantonade* 228 devrait arriver dans les boîtes aux lettres avant la fin avril.

Journaux officiels

Une longue discussion s'engage afin de préparer définitivement la réunion plénière se tenant le même jour à 14 h 30 aux *Journaux officiels*. Il s'agit pour la direction de finaliser un protocole pour l'accord-cadre courant jusqu'à 2018. La délégation, le secrétariat et

un délégué du personnel de l'entreprise, annoncera que le Syndicat des correcteurs et des professions connexes ne peut pas signer l'accord aujourd'hui ; que le plan social n'est pour les correcteurs qu'un plan de réduction de la masse salariale ; qu'ayant analysé service par service ses conséquences, le fonctionnement même de l'entreprise est mis en cause. Ce qui obère toute évolution professionnelle dans les nouveaux métiers pointés dans les négociations antérieures. Le syndicat demande que l'ensemble des permanenciers soient intégrés comme piétons dans l'entreprise ; que la permanence soit maintenue dans le cadre d'une redéfinition des tâches de chacun et d'un possible appel à des compétences de nouveaux arrivants une fois le nombre de départ dans le plan en cours d'élaboration établi.

Soutien à Alexandre Koltchenko. – Le syndicat s'est associé à la campagne de libération du militant et syndicaliste ukrainien de Crimée Alexandre Koltchenko. Plus largement, pour le respect de la liberté d'expression dans tout l'est de l'Europe. Nous participerons à l'aide juridique pour 300 euros.



Au Mexique, un cochon s'évade du camion le transportant vers l'abattoir. (DR)

http://www.dailymotion.com/video/x1zbeez_un-cochon-s-echappe-du-camion-qui-l-emmenait-a-l-abattoir_news

Rapport d'activité

La réalité en face (et dans les croustillants détails)

2015 a commencé à Paris avec un drame touchant la presse : l'assassinat de caricaturistes. Dans une période d'insécurité où la violence de la guerre s'impose dans de nombreux pays de par le monde, où la guerre existe en Europe, la tentation du repli sur soi est généralisée. La question sociale se traite à coups de promesses non tenues, et avec l'espoir d'une reprise sans les travailleurs en activité.

Dans notre pays, la politique se résumerait à contrer une extrême droite – expression d'une xénophobie décomplexée – et pour cela à toujours plus serrer la vis à des millions de personnes. Les rendez-vous électoraux sont faits pour cela et il faudrait les suivre à la manière d'un championnat sportif, étape après étape.

Face à l'inertie générale, les syndicats tentent de mobiliser mais force est de constater que les appels à la grève, à la mobilisation nationale, sont peu suivis sinon par des syndicats « professionnels » ou « catégoriels ». Ainsi la forte mobilisation de la FSU ou de l'Unsa de ces derniers jours.

Ainsi pour le secteur culturel, la longue grève à Radio France. Ici, le changement de mobilier à l'occasion de l'installation du patron et les contrats juteux qu'il a obtenus pour ses amis ont favorisé la mobilisation. (Profitons de l'occasion quand il s'agit de mobilier de rediffuser l'information de notre nouveau secrétaire confédéral : le précédent n'était pas directe-

ment au courant du prix du sien et pour son appartement et pour son bureau !)

Les salariés de Radio France s'inquiètent pour leur avenir. Ils ont surtout répondu ensemble à l'incertitude quant à leur avenir avec d'actuelles et futures restrictions budgétaires et surtout pour leur évolution professionnelle. Ils ont exigé des engagements fermes plus conséquents qu'une GPEC et autres mesures issues d'un cadre légal minimal. La loi est en effet remise en question au Parlement et dans les révisions du code du travail, dans les dysfonctionnements des prud'hommes et dans la gestion brutale des ressources humaines. Parfois avec un « syndicat d'entreprise » choisi à l'appui !

Presse écrite et papier

Un titre ferme, un titre licencie. Chaque mois, la presse périodique montre son déclin. Cette baisse est structurelle pour le secteur du papier. En quatorze ans, la demande française est passée de 1 137 kilotonnes à 694. Et les titres de presse n'ont pas regagné cette perte par liseuses, téléphones mobiles et tablettes interposés. Une autre manière de s'informer s'impose chaque semaine, mois ou trimestre. Les métiers, nos métiers, sont tous frappés durablement.

En presse, notre métier n'englobe toujours pas de responsabilités éditoriales réelles et nous nous trou-

vons obligés – lorsque c’est possible – d’intervenir entreprise par entreprise.

En édition, la barrière légale est toujours présente et nous maintenons la pression procès après procès. Un problème de taille s’est installé, l’auto-entreprenariat. Il touche tout le secteur de l’immatériel et en particulier du culturel. Le gouvernement actuel semble s’en désintéresser, ainsi que les syndicats, au-delà du simple discours. Ce statut touchant le mode de rétribution et la qualité des assurances sociales est à traiter par notre syndicat d’une même manière que le chômage dans lequel sont précipités nombre de syndiqués. Dont certains à la soixantaine. La précarité, hier marginale, est devenue une réalité professionnelle à part entière, et pour notre métier stricto sensu et pour notre profession tout entière.

Notre syndicat

Un camarade évoquait à la dernière assemblée une certaine évolution du placement en presse depuis quelques années. Son constat était limpide : une autonomisation des équipes de presse avec l’apparition d’un placement « confidentiel voire discrétionnaire ».

Nous voudrions préciser cette évolution. Tout d’abord rappeler que, de tout temps, ledit placement en presse a souvent été « confidentiel voire discrétionnaire ». Le placement des syndicats du Livre ne s’est pas du tout construit sur une logique anglosaxonne du *closed-shop*. Une logique où le syndicat est co-employeur dans la mesure où un accord signé est assimilé à un acte commercial comme un autre.

Dans le Livre parisien, il s’agissait d’un placement de fait avec des règles. Mais au quotidien, pour le choix des remplaçants, c’était bien les cadres de l’entreprise qui décidaient, en concertation avec la direction de l’entreprise et leurs équipes de titulaires, ce qui aboutissait à la « souveraineté des équipes ».

Aujourd’hui, nous revenons à ces choix, mais sans régulation sinon la loi du plus fort, donc d’abord des ressources humaines puis du syndicat « partenaire » choisi par celles-ci.

Ce n’est pas nouveau non plus. Depuis quarante ans, notre syndicalisme est devenu de plus en plus celui de plans sociaux. Combien de syndiqués partent en préretraite, combien sont remplacés ? Ces questions apparemment habituelles sont devenues caduques avec le curieux abandon des plans sociaux pour le prépresse par le plan Imprime. Curieux, puisque aujourd’hui un nouveau plan similaire est possible pour nos métiers mais seulement pour les *Journaux officiels*.

Cela n’a pas échappé à la majorité des permanen- ciers correcteurs dans ce journal. Nous n’avons jamais

connu un tel afflux de candidatures à l’élection du prochain comité syndical émanant de ceux pouvant prétendre à un départ anticipé dans cette entreprise ! Sept, un comité pour des départs ?

Nous aurons normalement à la lecture de ce rapport d’activité approché de ce but-là – les départs – puisque le secrétariat devait rencontrer la direction afin de finaliser un accord. Celui-ci est bénéfique pour les « chanceux » (ceux en âge de partir), moins pour notre catégorie parce que nous n’arrivons à faire remplacer qu’exceptionnellement les départs. De plus, les engagements ne portent que sur l’emploi jusqu’en 2018 et pas sur la réalité de ceux-ci. Nous craignons de ne pas pouvoir faire bouger ces lignes.

Anecdote amusante, lors de cette réunion, un délégué du personnel correcteur en retard de 15 mois de cotisations syndicales a cru bon de remplacer avantageusement la secrétaire déléguée. Les pieds nickelés du JO s’arrogent tous les droits ! La place lui a été laissée, devant le préfet et les pontes du JO médusés.

Nous sommes donc arrivés à une étape cruciale pour notre syndicat. Il y a presque deux années, nous avons rejoint le Syndicat général du livre. Les prochains élus devront se poser la question de l’unité des syndiqués dans la CGT du Livre. Concrètement. Tout en sauvegardant notre spécificité de relecteur et de réviseur des textes publiés. Celle qui nous fait nous dire correcteurs. Quel que soit le secteur d’édition de la chose imprimée. Pour la défense de sa rétribution, de son mode de rémunération, de sa qualification vis-à-vis d’autres métiers.

Le comité sortant, puisque se représentent les membres du secrétariat, a souhaité être accompagné d’une travailleuse à domicile de l’édition, puisqu’il nous semble que nos métiers, de plus en plus pratiqués de façon isolée, sous des statuts frauduleux, doivent être repositionnés au cœur de notre compréhension d’un monde du travail en pleine évolution, de moins en moins salarié, de plus en plus précaire parce que l’isolement, sinon l’individualisme, comme dans toute la société, devient la norme. Quel meilleur outil de rassemblement qu’un syndicat ? Mais pour combien de temps encore ?

Le Syndicat des correcteurs tient depuis plusieurs années son rôle grâce à la volonté farouche de quelques personnes qui ont voulu rendre à la collectivité syndicale ce qu’elle leur a donné : un métier passionnant ; un salaire souvent plus élevé que la moyenne, en tout cas pour la presse ; un forum d’expression atypique et passionnant parfois dans un environnement plutôt langue de bois ; des valeurs de solidarité réellement mises en œuvre quand des pantins bedonnants s’en gargarisent ailleurs tout en affûtant leurs godasses

pour aider leur direction à jeter dehors d'anciens camarades du SdC devenus gênants (car trop angéliques, pas assez rapides à faire allégeance ?).

Inutile de se voiler la face, le syndicalisme tout entier, et notre syndicat n'y échappe pas, arrive au bout d'un cycle et d'une manière d'appréhender la réalité du monde du travail, et du travail tout court dans une société de plus en plus robotisée et donc de moins en moins demandeuse de main-d'œuvre. Question de civilisation à venir.

Et comme à chaque fin de cycle, les chacals s'arrachent les lambeaux de ce qui a été, les situations pourrissent, les idéaux affichés se lézardent, c'est le chacun-pour-soi, pitoyable, de ceux qui manquent de panache et d'ambition collective. Amusant mais fatigant parfois, avec son flot d'insultes à peine voilées sur la liste syndicale, l'indifférence de la majorité en grande partie silencieuse...

Bref, sont en lice deux listes pour l'élection à venir, une représentant le comité sortant, dont vous connaissez la manière de travailler depuis des années, il suffit de relire les derniers *Cantonade*.

De l'autre, les pieds nickelés du JO qui trouvent que les élus en place ne travaillent pas assez vite à leur dérouler le tapis rouge d'un énième départ dans un plan de préretraite qui conduira presque certainement à effacer notre métier de la dernière grande entreprise où nous l'exerçons encore. Il suffit d'ajouter qu'aucune profession de foi ou projet de leur part ne figure dans ce bulletin, alors que les colonnes leur en étaient ouvertes, comme à n'importe quel syndiqué ayant envie de s'exprimer d'ailleurs.

Que se passera-t-il le 16 mai au soir, quand le résultat de l'élection sera connu ? D'un côté des élus qui œuvrent depuis des années et avouent leur lassitude devant la pente inexorable du déclin des syndiqués, le monde du travail qui change et les nouvelles manières de se battre à inventer dans un silence grandissant. De l'autre peut-être, qui sait ? Une bonne surprise ?

Alors tope-là, faisons le pari que notre syndicat de 130 ans aura la force de réagir, avec l'appui le plus large de ses mandants.

Anne Hébrard
Secrétaire déléguée sortante

*« C'est, elle dit, le début de la fin,
L'empire romain périra demain. »
Dick Annegarn, l'Institutrice.*



Compte rendu du comité général de l'UD CGT de Paris

Montreuil, le 9 décembre 2014.



Les délégués

Nous étions quarante-neuf délégués, représentant au total plus de 36 000 syndiqués CGT (sur les 45 000 que compte Paris). De tous les syndicats de notre fédération – la Filpac –, seul le Syndicat des correcteurs était présent.

Rapport sur la réalité du salariat à Paris aujourd'hui

Rapport réalisé et présenté par Apex (qui se présente comme un groupe « d'accompagnement et d'assistance aux instances représentatives du personnel et aux organisations syndicales ») à la demande de l'UD. Tout cela était purement quantitatif, avec des statistiques en veux-tu en voilà. Ci-dessous, les quelques infos qu'on a notées...

Entre 1980 et 2011, 400 000 emplois ont été détruits sur Paris, essentiellement dans l'industrie et la construction. Le secteur tertiaire et marchand est le seul qui reste à peu près stable.

On note une externalisation croissante de l'emploi dans la banlieue.

92 % des emplois salariés à Paris s'inscrivent le secteur des services (78 % au niveau national). Les ouvriers sont sous-représentés, les cadres sont sur-représentés. Les hôpitaux et l'administration concentrent le plus de salariés, et l'AP-HP est aujourd'hui le premier employeur en Île-de-France.

Le salarié parisien est plus jeune qu'au niveau national.

52 % des salariés parisiens sont des femmes, chez lesquelles on note deux fois plus de temps partiels que chez les hommes. L'effectif moyen par établissement baisse continuellement depuis plusieurs années, ce qui provoque une atomisation des « groupes » de salariés et, donc, freinerait les capacités de mobilisation, notamment syndicale.

Il n'y a pas d'homogénéité de l'emploi par arrondissement. On note toutefois que les VIII^e et XV^e arrondissements concentrent le plus d'emplois.

Voilà... Rien n'a été dit sur la nature des contrats de travail : quels pourcentages de CDI, de CDD ? Quelle part de l'intérim ?

Rapport sur la vie syndicale

L'UD CGT de Paris n'a pas une connaissance précise des syndicats CGT parisiens. Certains se créent sans que l'UD ne soit au courant, ce qui est antistatutaire. L'UD a besoin d'élaborer un tableau qui identifierait les syndicats et les sections syndicales d'entreprises parisiennes, ainsi que leurs « dirigeants ».

Beaucoup d'adhérents parisiens à la CGT sont des isolés : environ 10 %, soit 4 00 personnes. La CE de l'UD considère que c'est une aberration et la responsabilité des UL, qui

accepteraient de syndiquer directement sans toujours renvoyer le nouvel adhérent vers un syndicat professionnel, est pointée.

Plusieurs interventions dans la salle ont dénoncé le syndicalisme d'accompagnement (notamment celui de la CFDT) et ont critiqué, à raison à notre avis, les positions confédérales récentes sur les seuils sociaux. Agnès Le Bot, négociatrice confédérale, les a en effets bradés, allant ainsi à l'encontre des repères revendicatifs définis collectivement lors du 50^e congrès confédéral.

Suite à la mise en cause des UL dans le rapport de l'UD sur la vie syndicale, plusieurs camarades adhérents à des UL ont tenu à défendre ces dernières. La proximité, la disponibilité et la réactivité sont les qualités essentielles, et indispensables, des UL ; des qualités qui en font des outils importants pour construire un syndicalisme de terrain, différent du syndicalisme institutionnel. Et bien que les UL doivent impérativement bosser avec les syndicats et les US, ces camarades font remarquer que la syndicalisation directe est leur seule source de revenus pour fonctionner, et que la leur supprimer, c'est les enterrer.

Des camarades rappellent que l'adhérent isolé reste une aberration : le syndicat est la base de la CGT, et les UL doivent rassembler des syndicats et non syndiquer.

Rapport sur l'activité revendicative

Long rapport présenté par Benoît Martin, de la CE de l'UD. Il insiste sur les atteintes récentes portées à nouveau contre la liberté syndicale et le droit de manifester, lesquelles ont atteint leur sommet avec la mort de Rémi Fraisse sur la ZAD du Testet, dans le Tarn. Il dénonce également la répression de la manif de chômeurs et de précaires par le SO du PS lorsque celle-ci s'est invitée aux états généraux socialistes.

Il note que la pauvreté augmente : 9 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté, essentiellement des jeunes, des femmes et des retraités. Il rappelle que le moteur de l'histoire, c'est la lutte des classes, et que la classe dominante est en train de reprendre la rue avec la réaction : Manif pour tous, Jour de colère, manif de patrons, etc.

La lutte contre le travail dominical et nocturne se poursuit sur Paris et s'amplifie même, s'étendant à d'autres secteurs que celui du commerce. Il rappelle que le travail dominical ne crée pas d'emplois et qu'il dérègle sévèrement le travail. Pour lui, l'essentiel, c'est pas de nous faire bosser davantage, mais d'augmenter notre pouvoir d'achat. Sur Paris, cette campagne est soutenue par l'UD CGT, laquelle s'appuie sur l'action de l'US CGT du Commerce et le Clic-p (l'intersyndicale du commerce parisien). Le 16 décembre 2014, une grande manifestation partira d'Hausmann pour aller à République pour dénoncer la politique du gouvernement relativement au travail du dimanche.

Il dénonce également la suppression des élections prud'homales, qui, pour le gouvernement socialiste, coûteraient bien trop cher... Le nouveau projet de loi qui veut réformer les Prud'hommes pointe du doigt les conseillers prud'homaux : il voudrait en supprimer plus de la moitié pour les remplacer par des magistrats professionnels. Une manifestation a eu lieu le mercredi 10 décembre 2014 à ce sujet (mais pour y être allé, notons qu'elle a été « avalée » par celle des huissiers et des notaires... ce qui est regrettable).

Le patronat continue à jouer la provocation et propose désormais de supprimer le motif du licenciement !

Est rappelé que la CGT est vivement opposée au projet du Grand Paris.

Dénonciation du projet de loi Macron, qui entérine la marche ultralibérale du gouvernement Hollande.

L'UD CGT de Paris critique la prise de distance de Lepaon et de la direction confédérale avec la lutte des classes. Elle demande aussi qu'un congrès extraordinaire soit organisé en 2015 pour mettre à plat et régler les problèmes internes suite aux affaires de magouilles du secrétaire général. La démission du trésorier-administrateur est considérée comme largement insuffisante : au-delà de Lepaon lui-même, c'est d'ailleurs toute la direction confédérale actuelle qui est accusée.

Après le rapport, la plupart des interventions ont exprimé le besoin, pour la CGT, de revenir à un syndicalisme de classe et de masse et à une démarche fédéraliste basée sur l'autonomie des organisations de la CGT.

La direction confédérale a été vivement critiquée et beaucoup demandent à ce que l'orientation de la confédération soit mise au clair. Agnès Le Bot est à nouveau critiquée dans sa gestion de la négociation autour des seuils sociaux.

L'ensemble des délégués demande à ce qu'une mobilisation nationale interprofessionnelle soit organisée contre la loi Macron.

La majorité des délégués est d'accord avec l'idée de convoquer un congrès confédéral extraordinaire. Mais celui-ci ne doit pas seulement traiter le cas Lepaon : il devra aussi s'attarder sur la ligne de la CGT en matière de revendications pour mettre l'organisation en ordre de bataille.

Une camarade rappelle la situation particulière des travailleuses. Celles-ci sont 7 000, chaque année, en France, à être violées sur leur lieu de travail. Pour combattre ces violences, une Journée contre les violences faites aux femmes au travail sera organisée, notamment par la CGT, le 10 mars 2015. Les 19 et 20 mars 2015 auront également lieu les Journées annuelles syndicales des femmes ; celles-ci seront consacrées au thème « Femmes et syndicalisme en Europe ».

Deux textes sont adoptés : un appel aux syndicats parisiens à la mobilisation contre la loi Macron (48 pour, 0 contre, 1 abstention) et une résolution, qui sera envoyée à la direction confédérale, pour désavouer Lepaon et exiger la tenue d'un congrès extraordinaire en 2015 (44 pour, 0 contre, 5 abstentions).

Thierry Porré & Guillaume Goutte
Délégués du Syndicat des correcteurs pour l'occasion



Compte rendu de la commission de la presse du 26 septembre 2014

Cinq personnes y ont assisté. Le sujet principal en a été le JO.

Le signalement des trop nombreuses heures supplémentaires effectuées lors de la mise en place de la Stila à l'inspection du travail, s'il a été très peu apprécié de la part de la direction et des autres sections, a immédiatement porté des fruits que nous attendions depuis presque un an sans succès, à savoir une semaine de formation sur le nouvel outil Stila pour les quatre rouleurs qui travaillent régulièrement à la rédaction. Ils avaient jusque-là appris à s'en servir sur le tas, alors que c'est tout de même un outil complexe. Ils sont de fait reconnus et légitimés. Les rouleurs typos bénéficieront eux aussi de formations.

L'accord passé avec la direction est de 4 suites équivalents temps plein pour les rouleurs jusqu'à la fin de l'année au moins, qui peuvent être portées à plus 2 si nécessaire, « lorsqu'il y a un risque accru d'heures supplémentaires ». À prendre en compte donc pour les paginations traditionnellement très importantes de fin d'année. L'avenant catégoriel du 2 octobre 2013 (30 + 1) est en vigueur tant que le plan à venir n'est pas mis en œuvre, mais l'effectif est pour le moment en réalité de 30 + 4.

Le nouveau plan qui va être négocié avec les organisations syndicales, et qu'elles refusent pour le moment absolument, aboutirait, selon les projections de la direction et selon une pyramide des âges particulière aux correcteurs, à un effectif final de 9 ou 11 correcteurs. Les éditeurs-réalisateur, avec moins 30 salariés, resteraient à 80. Ces deux effectifs sont à mettre en comparaison. Ce plan serait finalisé fin 2014 (très peu probable), ou premier ou deuxième

trimestre 2015, concernerait les salariés nés avant le 31 décembre 1963 pour une mise en place début 2017. Mais tous les correcteurs éligibles dans les mesures d'âge ne partiront pas, et après être passés de 96 à 30 en peu d'années, aboutir à 9 ou 11 finalement n'est pas envisageable, l'effectif arrive à un seuil incompressible. C'est pourquoi la direction envisagerait d'accélérer les passerelles le plus possible, mais là encore la marche sera trop haute pour certains et cet effet serait limité. Il faudra donc intégrer des rouleurs pour renflouer les effectifs. A quelle hauteur ? Lesquels, sachant que l'âge de certains d'entre eux les intégrerait immédiatement dans le plan mijoté, et que pour d'autres ce serait directement la retraite. Ce qui peut être un avantage individuel jouerait contre la collectivité des correcteurs. Et tous les rouleurs ne pourront être intégrés, alors qu'ils ont acquis des droits récemment rappelés par l'inspection du travail. Pour ceux-là, le comité va évoquer avec la direction des indemnités et des mesures de formation.

Pour finir, a été évoqué le manque de communication des syndiqués avec leurs représentants, dans l'entreprise et au comité syndical. Que les correcteurs, syndiqués ou pas, se réunissent, est une bonne chose ; qu'ils le fassent à l'initiative de leurs délégués c'est mieux ; qu'ils fassent remonter les informations dont ils disposent serait l'idéal.

Le secrétariat rencontre la direction le 24 octobre, rendez-vous est donc donné aux syndiqués à 16 heures afin d'échanger, sans nécessairement des nouvelles importantes. Pour info pas plus d'une heure, la secrétaire déléguée partant ensuite pour une partie de pêche à la coquille.

Statuts

ARTICLE FONDAMENTAL

Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes est une association professionnelle de solidarité et de défense corporative. Il est composé des correcteurs, des lecteurs-correcteurs, des correcteurs-éditeurs de textes, des rédacteurs-réviseurs, de tous les professionnels du contrôle de qualité des textes et des professions connexes qui acceptent les présents statuts. Le syndicat a été créé en 1881, sa durée est illimitée et son siège social est fixé à Paris

ARTICLE PREMIER

Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes a pour objectifs :

- a) d'organiser l'ensemble des professionnels de la correction et des professions connexes dans leurs luttes revendicatives jusqu'à l'abolition du salariat ;
- b) d'être leur porte-parole dans les conflits qui les opposent à leurs employeurs ;
- c) de leur apporter aide et soutien s'ils sont privés de travail en raison de leur activité syndicale ou revendicative ;
- d) de veiller au respect des avantages acquis en matière de salaires, de conditions de travail, de qualification, de législation sociale et de plein-emploi ;
- e) d'obtenir la réduction du temps de travail sans diminution de salaire ;
- f) de procurer un emploi aux syndiqués sans travail, en fonction des disponibilités et de leurs compétences ;
- g) de promouvoir la formation à l'exercice de la profession ;
- h) de s'attacher au perfectionnement professionnel de ses adhérents ;
- i) de faire reconnaître, comme d'intérêt général, la nécessité du contrôle de la qualité des textes dans les industries de la communication ;
- j) d'obtenir que le contrôle de la qualité des textes soit assuré par les professionnels de la correction.

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ADMISSION

Tout professionnel de la correction et des professions connexes exerçant sa profession depuis au moins six mois ou pouvant se prévaloir d'une formation attestée désirent faire partie du Syndicat des correcteurs et des professions connexes est en droit de demander son admission. Toutefois, l'appartenance au Syndicat est incompatible avec une position d'employeur. Ne peut non plus adhérer au Syndicat toute personne exerçant à titre principal une autre

profession, ni tout fonctionnaire ou militaire bénéficiant d'une retraite complète.

Pour faire partie du syndicat, il faut être agréé par le comité syndical, qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées. Les adhésions sont soumises à ratification par l'assemblée générale a posteriori.

ARTICLE 3 – MEMBRES – COTISATIONS

Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement la somme correspondant à 1 % de leur salaire net, selon les statuts de la CGT, à titre de cotisations. Le trésorier, en accord avec le bureau, peut fixer une cotisation moindre en cas de nécessité.

Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu des services signalés à l'association ; ils sont dispensés de cotisations.

Tout syndiqué a droit à l'aide et à la protection du syndicat dans tous ses actes professionnels et syndicaux.

ARTICLE 4 – RADIATION

La qualité de membre se perd par :

- a) La démission ;
- b) Le décès ;
- c) La radiation prononcée par le bureau pour non-paiement de la cotisation ou pour tout préjudice matériel ou moral causé au syndicat ou à l'un de ses membres concernant sa vie syndicale ou professionnelle.

ARTICLE 5 – AFFILIATION

La représentation du Syndicat des correcteurs et des professions connexes s'exerce au sein des organismes dirigeants et de contrôle statutaires des organisations de la CGT dans le ressort desquelles ses membres exercent leur activité professionnelle : Fédération des travailleurs des industries du livre, du papier et de la communication (Filpac), unions départementales, et fait partie, par ces organisations, de la Confédération générale du travail.

ARTICLE 6 – REPRÉSENTATION DU SYNDICAT

Le syndicat désigne ses représentants dans les organismes sociaux et professionnels liés à la profession, et ses candidats aux élections prud'homales. Les mandataires du syndicat agissent en accord avec le comité syndical, auquel ils doivent rendre compte de leur activité au sein des organismes dans lesquels ils ont été désignés.

ARTICLE 7 – RESSOURCES

Les ressources du syndicat comprennent :

- 1° Le montant des droits d'entrée et des cotisations ;
- 2° Toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 8 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'assemblée générale est souveraine.

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres du syndicat à quelque titre qu'ils soient. Elle se réunit chaque année au printemps et à l'automne. Une semaine au moins avant la date fixée, les syndiqués sont convoqués par les soins du secrétaire délégué. L'ordre du jour figure sur les convocations. Le secrétaire délégué, assisté des membres du comité syndical, expose la situation morale et l'activité du syndicat.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels à l'approbation de l'assemblée.

Ne peuvent être abordés que les points inscrits à l'ordre du jour. Les questions diverses sont l'occasion d'aborder, le cas échéant, tout point non inscrit à l'ordre du jour, à l'exclusion de toute proposition devant entraîner une décision d'orientation syndicale.

L'assemblée générale ordinaire peut alors soit procéder à un vote pour adopter ces propositions, soit demander la convocation d'une assemblée générale extraordinaire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. Toutes les délibérations sont prises à main levée ou à bulletins secrets, selon la décision de l'assemblée. Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres du syndicat, y compris les absents.

ARTICLE 9 – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur la demande du quart au moins des syndiqués, le secrétaire délégué doit convoquer une assemblée générale extraordinaire. Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire. Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents.

ARTICLE 10 – COMITÉ SYNDICAL

Le syndicat est dirigé par un comité syndical de 7 membres, élus pour deux années et éligible trois mandats de suite. Le comité syndical se réunit autant que de besoin sur convocation du secrétaire délégué. Les décisions sont prises à la majorité des voix. Tout membre du comité syndical qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire.

ARTICLE 11 – LE BUREAU

Le comité syndical élit parmi ses membres, un bureau composé de :

- 1) Un secrétaire délégué ;
- 2) Un secrétaire délégué adjoint;

- 3) Un trésorier et, si besoin, un trésorier adjoint.

ARTICLE 12 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur est établi par le comité syndical, qui le fait approuver par l'assemblée générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne du syndicat.

ARTICLE 13 – RÉFÉRENDUM

L'avis des adhérents peut être sollicité sur toute question professionnelle ou syndicale par voie de référendum, soit par le comité syndical, soit par l'assemblée générale, soit à la demande écrite du quart au moins des syndiqués.

ARTICLE 14 – COMMISSION DE CONTRÔLE

La commission de contrôle, élue dans les mêmes conditions que le comité syndical, est composée de trois membres. Elle vérifie les livres comptables en s'assurant de leur concordance et fournit un rapport à l'assemblée générale. Elle est convoquée avant chaque assemblée générale ordinaire, et toutes les fois qu'elle en manifeste le désir. Le trésorier est tenu d'assister à la réunion, afin de recueillir les observations ou les suggestions des contrôleurs.

ARTICLE 15 – DISSOLUTION

La dissolution du Syndicat des correcteurs et des professions connexes ne peut être prononcée que par une assemblée générale réunie en session extraordinaire, par vote à bulletin secret. La majorité requise pour cette dissolution doit être des deux tiers au moins des adhérents du syndicat.

La dissolution du Syndicat des correcteurs et des professions connexes étant prononcée dans les conditions décrites dans le précédent paragraphe, l'assemblée générale qui prononce la dissolution décide de l'affectation des fonds disponibles.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CONDITIONS D'ADMISSION

Art. 1. – Toute demande d'admission doit être libellée sur un formulaire délivré au siège du Syndicat. Doivent y figurer les nom et prénoms, le lieu et la date de naissance du postulant, le lieu et les conditions de son travail ou l'attestation de sa formation professionnelle.

Art. 2. – Les propositions de syndicalisation sont publiées dans le bulletin et soumises à la ratification a posteriori de la prochaine assemblée générale ordinaire. Toute proposition contestée est réexaminée par le comité syndical et peut être présentée de nouveau

à une assemblée générale ultérieure qui statue par un vote.

RADIATION – DÉMISSION

Art. 3. – Tout syndiqué en retard de plus de trois mois dans le paiement de ses cotisations en est avisé par le trésorier. Au cas où il ne régulariserait pas sa situation dans le mois suivant, il est informé par lettre simple que l'annonce de sa radiation sera publiée dans le bulletin du Syndicat qui convoque la prochaine assemblée générale ordinaire. Cependant, le syndiqué peut éviter la radiation s'il se met en règle dans les trois mois qui suivent. Seule la radiation pour défaut de paiement n'est pas soumise au vote de l'assemblée générale.

Art. 4. – Le syndiqué démissionnaire ou radié par application des statuts n'a droit à aucun remboursement.

Art. 5. – Tout syndiqué radié ou démissionnaire demeure débiteur envers le Syndicat des cotisations restant dues et de toutes avances ou dépenses non remboursées faites à son profit. Le comité peut en poursuivre le recouvrement par toutes voies de droit.

DEVOIRS DES SYNDIQUÉS

Art. 6. – Chaque syndiqué est tenu :

- 1° d'acquitter régulièrement ses cotisations ;
- 2° de se conformer aux prescriptions des statuts et aux décisions du comité chargé d'en assurer l'application ;
- 3° de respecter les tarifs syndicaux en vigueur ;
- 4° de se rendre à toute convocation du comité syndical.

Art. 7. – Le montant de la cotisation mensuelle représente 1 % du salaire annuel net payé, toutes primes comprises, divisé par douze.

Art. 8. – Le syndiqué qui, par suite de chômage, de maladie prolongée ou pour toute autre raison, se trouve dans une situation matérielle difficile peut, sur sa demande, être exonéré temporairement de la cotisation. Le comité examine le bien-fondé de la demande et informe l'intéressé de sa décision.

Art. 9. – Chaque syndiqué a le devoir d'aviser immédiatement le Syndicat de tous les emplois disponibles dont il a connaissance.

Art. 10. – À partir d'une proportion considérée comme alarmante du nombre des chômeurs, le comité syndical peut demander aux syndiqués l'abandon, au titre de la solidarité syndicale, d'une ou de plusieurs journées de travail par mois. Ces journées sont attribuées aux seuls syndiqués chômeurs ou sans emploi régulier qui sont restés en contact avec la permanence. La décision

du comité, applicable immédiatement, est obligatoirement soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale, à laquelle un rapport complet sur la situation de l'emploi est présenté. Tout syndiqué est tenu de se conformer à la décision du comité sous peine de radiation.

PLACEMENT

Art. 11. – Le placement des professionnels de la correction est assuré par le bureau de placement n° 1007-6, à la bourse du travail, 3, rue du Château-d'Eau, 75010 Paris, géré par le Syndicat des correcteurs et des professions connexes. Le comité syndical décide du passage des syndiqués en presse, la titularisation dans une équipe de presse nécessite l'appartenance au Syndicat des correcteurs et des professions connexes depuis deux ans au moins et d'être âgé de 25 ans au moins. Les professionnels de la correction ayant satisfait aux conditions statutaires requises à l'article 2 des statuts pour bénéficier des emplois relevant des us et coutumes de la presse parisienne peuvent se mettre à disposition de la permanence du bureau de placement pour effectuer les remplacements nécessaires. Ils sont tenus d'accepter les services en presse qui leur sont proposés. En cas de création d'emploi ou lorsqu'il se produit une vacance de poste, le bureau de placement examine les candidatures et tient compte pour le placement aux postes libres des dispositions statutaires, de l'état de l'emploi et de la position professionnelle et syndicale des correcteurs (qualification professionnelle, ancienneté syndicale et ancienneté dans la presse, activité syndicale) ; lorsque le bureau de placement propose un poste de titulaire dans une entreprise à un correcteur inscrit à la permanence, le refus caractérisé d'occuper un emploi offert expose le correcteur en cause à la perte de son rang d'inscription. S'il y a litige, le comité syndical et la commission de contrôle peuvent être saisis. Ils décident, après avoir entendu les parties ; en cas de persistance du désaccord, l'assemblée générale tranche en dernier recours. La récusation d'un correcteur relève de la responsabilité des chefs d'équipe (réglettes). Elle a pour cause des insuffisances professionnelles graves ou des manquements répétés au contrat de travail. Avant de prendre une décision et après qu'ils en ont averti l'intéressé, le ou les chefs d'équipe doivent consulter les délégués afin de connaître leur avis. Ces derniers peuvent, s'ils le jugent nécessaire, organiser une réunion d'équipe. La décision de récusation doit être signifiée par écrit au comité syndical par la ou les réglettes. L'intéressé et les délégués en sont informés. Le correcteur récusé, les délégués ou l'équipe elle-même dans sa majorité peuvent demander l'arbitrage du comité syndical qui décide après avoir entendu les parties.

ÉLECTIONS AU COMITÉ SYNDICAL

Art. 12. – L'ordre de la liste des candidats est établi par tirage au sort et celle-ci est communiquée à tous les membres du Syndicat.

Art. 13. – Tout syndiqué désireux de poser sa candidature au comité doit faire parvenir sa demande au comité syndical au plus tard le 31 décembre précédant l'assemblée générale où a lieu le dépouillement du scrutin.

Art. 14. – Les bulletins de vote doivent être adressés au siège du Syndicat sous double pli cacheté. Seule l'enveloppe renfermant celle qui contient le bulletin de vote doit être revêtue du nom du syndiqué, écrit lisiblement ; les noms et prénoms sont pointés avant que les enveloppes soient introduites dans l'urne. Le décompte des voix est effectué par les scrutateurs et le président du bureau de vote désignés dès le début de l'assemblée générale où a lieu le dépouillement des bulletins de vote. Le répertoire des noms des syndiqués est mis à leur disposition par le comité syndical pour éviter toute erreur et assurer au vote sa parfaite régularité. Dès que les résultats sont acquis, le président du bureau de vote en donne connaissance à l'assemblée générale.

ATTRIBUTIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Art. 15. – Un procès-verbal des réunions tenues par le comité syndical doit être rédigé et inséré dans un registre ouvert à cet effet. Un compte rendu succinct est publié dans le bulletin syndical avec les noms des présents, des excusés, des absents.

Art. 16. – Le comité résout toutes les questions relatives au fonctionnement du Syndicat, à l'égard duquel il assume toutes les responsabilités que comporte son administration. Il veille à l'application des statuts et du règlement intérieur ; il règle tous les cas non prévus.

Art. 17. – Le comité syndical fixe le jour, l'heure, le lieu et l'ordre du jour des assemblées générales.

Art. 18. – En cas de création d'emploi ou lorsqu'il se produit une vacance de poste, le bureau de placement examine les candidatures et tient compte, pour le placement aux postes libres, des dispositions statutaires, de l'état de l'emploi et de la position professionnelle et syndicale des correcteurs (qualification professionnelle, ancienneté syndicale et ancienneté dans la presse, activité syndicale).

SECRÉTAIRE DÉLÉGUÉ – SECRÉTAIRES

Art. 19. – Le secrétaire délégué dispose seul de la signature sociale. Il agit au nom du comité syndical devant les tribunaux. Il représente le comité syndical dans toutes les délégations décidées par celui-ci. Il a la responsabilité des rapports avec les syndiqués et les employeurs. Il veille, conjointement avec le trésorier, à la bonne gestion des finances syndicales. Il doit également veiller au respect des décisions du

comité syndical et des assemblées générales. Il fournit à chaque assemblée générale un rapport moral sur la situation du Syndicat. Il assume la responsabilité du bureau de placement. Il assume toutes les missions urgentes non prévues.

Art. 20. – Le secrétaire délégué, accompagné d'un ou de plusieurs syndics ou syndiqués, siège dans les commissions paritaires et les organismes intersyndicaux de la CGT. Il effectue toute démarche nécessitée par les circonstances et peut, en cas d'urgence, agir seul mais doit toujours en communiquer le résultat aux fins de ratification.

Art. 21. – Le secrétaire délégué et les syndics ne peuvent faire état de leur fonction ou de leur titre pour une action autre que l'action syndicale.

FONDS SOCIAL – TRÉSORIER

Art. 22. – Le fonds social se compose des cotisations et des droits d'admission versés par les syndiqués ainsi que de toutes recettes ordinaires ou extraordinaires.

Art. 23. – Le trésorier a la garde du fonds social. Il perçoit les cotisations et les droits d'admission. C'est à son nom et au siège du Syndicat que doit être adressée la correspondance relative à la trésorerie. Toutefois, les chèques bancaires, chèques et mandats postaux doivent être établis au nom du Syndicat des correcteurs.

Art. 24. – Le trésorier soumet les livres comptables à la vérification de la commission de contrôle.

Art. 25. – Le trésorier a la charge de la tenue de la comptabilité relative aux recettes et aux dépenses, de la confection des bilans trimestriels. Il est également chargé des rapports avec les trésoreries syndicales régionale, fédérale et confédérale.

Art. 26. – Le trésorier fournit à chaque assemblée générale ordinaire un rapport sur la situation financière du Syndicat et en dresse le bilan, contresigné par le secrétaire délégué.

RETRAITÉS ET PRÉRETRAITÉS

Art. 27. – Les retraités et préretraités constituent une section autonome à l'intérieur du Syndicat des correcteurs et des professions connexes. En sont membres tous les syndiqués ayant cessé leur activité professionnelle par suite de départ à la retraite ou de mise en préretraite. Le préretraité peut choisir de continuer à cotiser chez les actifs jusqu'à sa retraite. Il pourra également choisir de cotiser chez les retraités dans les conditions définies par le bureau s'il est à jour de ses cotisations chez les actifs. Dans les deux cas, il pourra

voter pour le bureau des retraités mais ne pourra y présenter sa candidature que s'il cotise chez eux.

La section élit son bureau, composé de 3 membres, qui désignent parmi eux un secrétaire, un secrétaire adjoint et un trésorier. Le nombre d'élus au bureau peut varier sur décision de l'assemblée générale des retraités.

L'élection du bureau a lieu en même temps que celle du comité syndical. Le bureau délègue un de ses membres auprès du comité syndical, où il siège à titre consultatif.

La section défend les intérêts spécifiques des retraités et des préretraités. Le bureau les aide en cas de difficultés administratives. Il les tient informés de tout ce qui les concerne.

Art. 28. – La section des retraités et des préretraités possède une autonomie de gestion et d'action. Son fonctionnement est assuré par une contribution volontaire des retraités. Le trésorier de la section publie une fois par an un compte rendu financier dans le bulletin des retraités.

Art. 29. – La section des retraités et des préretraités adhère à l'Union fédérale des retraités, elle-même membre de la Filpac et de l'Union confédérale des retraités CGT.

Art. 30. – Les correcteurs retraités et préretraités membres de la section, donc restés sous le contrôle du Syndicat, peuvent assister aux assemblées générales du Syndicat, y prendre la parole, mais ne peuvent participer à un vote engageant le Syndicat dans une action revendicative, ni au comité syndical des actifs.

Art. 31. – La section des retraités et préretraités du Syndicat des correcteurs et des professions connexes se réunit en assemblée générale une fois par an.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Art. 32. – Chaque assemblée générale, réunie en session ordinaire ou extraordinaire, nomme elle-même son bureau, qui se compose d'un président, et éventuellement d'un secrétaire de séance et d'un assesseur.

Art. 33. – Le président de l'assemblée dirige les débats et assure l'observation du règlement intérieur concernant les assemblées générales. Il met les questions aux voix, proclame les décisions et prononce la clôture de l'assemblée.

Art. 34. – Les délibérations des assemblées générales ne sont valables que si un quart au moins des syndiqués en activité sont présents. Dans le cas où le quorum n'est pas atteint, le président lève la séance, qui est reprise un quart d'heure plus tard. L'assemblée

délibère ensuite valablement, quel que soit le nombre des syndiqués présents.

Art. 35. – L'ordre du jour d'une assemblée générale ordinaire est le suivant : adoption du procès-verbal de l'assemblée précédente ; transferts, admissions, radiations ; rapport du trésorier ; rapport moral du secrétaire délégué ; autres points de caractère professionnel ou syndical ; questions diverses.

Art. 36. – Pour être soumise à l'assemblée générale, toute proposition devant entraîner une décision d'orientation syndicale doit être adressée au comité syndical un mois à l'avance, afin que celui-ci puisse l'inscrire à l'ordre du jour et en donner connaissance aux syndiqués.

Art. 37. – Tout syndiqué en activité ou retraité peut s'exprimer dans le bulletin sur tout sujet syndical ou professionnel dans une tribune libre. Ces articles n'engagent que leurs auteurs, en aucun cas le comité syndical ni le Syndicat. Les articles ne doivent pas engager de polémique personnelle ni être rédigés de façon injurieuse. Les articles doivent parvenir au secrétaire délégué au plus tard à la date fixée pour le bouclage du bulletin.

Art. 38. – À tout moment de la discussion, un syndiqué peut présenter une motion d'ordre, sur laquelle le président prend immédiatement une décision. Un syndiqué peut en appeler de la décision du président. L'appel est immédiatement mis aux voix, et la décision du président, si elle n'est pas rejetée à la majorité des membres présents et votants, est maintenue.

Art. 39. – À tout moment, le président, ou un correcteur syndiqué, peut proposer :

- a) de clore le débat sur le point en discussion ;
- b) d'ajourner le débat sur le point en discussion ;
- c) de suspendre la session de l'assemblée ;
- d) d'ajourner la session de l'assemblée.

Un seul orateur peut alors prendre la parole contre la proposition, après quoi elle est mise aux voix.

Art. 40. – La division d'une proposition mise aux voix est de droit si elle est demandée. Les parties de la proposition qui ont été adoptées sont ensuite mises aux voix en bloc.

Art. 41. – Les votes exprimés en assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, ont lieu à main levée, sauf demande de vote à bulletin secret par la majorité des membres présents.

Art. 42. – Chaque syndiqué dispose d'une voix. Les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité simple des membres présents, sauf dans le cas où les statuts prévoient une autre majorité.

BULLETIN

Art. 43. – Un bulletin semestriel est édité sous la responsabilité du comité syndical. Le bulletin contient obligatoirement, outre la convocation à l'assemblée et son ordre du jour, les points ci-après énumérés :

- 1° rapport du secrétaire délégué ;
- 2° rapport du trésorier et bilan ;
- 3° comptes rendus des réunions du comité syndical ;
- 4° transferts, admissions, radiations.

Les bulletins rendent compte des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

RÉVISION DES STATUTS

Art. 44. – La modification ou la révision des statuts peut avoir lieu :

a) soit à la demande du comité syndical, qui inscrit sa proposition à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale ordinaire ;

b) soit à la demande signée par un quart au moins des syndiqués en activité ou retraités et envoyée au comité syndical, qui l'inscrit à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Dans les deux cas, c'est l'assemblée générale ordinaire qui décide souverainement.

En cas d'adoption, une commission de 7 membres est désignée par l'assemblée générale ordinaire ; trois membres du comité syndical sont adjoints à la commission ; ils n'ont que voix consultative. La commission élabore un projet, publié dans un bulletin spécial ; elle nomme un rapporteur chargé de présenter le projet à une assemblée générale extraordinaire convoquée spécialement à cet effet.



Assemblée générale

ordinaire du 11 octobre 2014

Anne Hébrard, secrétaire déléguée. – La séance a été levée à 13 h 15, puisqu’il n’y avait pas le quorum – il n’y en a toujours pas, d’ailleurs –, elle reprend maintenant à 13 h 45. Est-ce qu’il y a un président de séance qui se propose ? Moi, je veux bien tout faire, mais je ne suis pas habilitée... (À *Thierry Porré*.) Ah ! Thierry, tu le fais tellement bien...

Thierry Porré. – Oh, ça m’ennuie un peu... Deux fois de suite...

Anne Hébrard. – Oh, Béjean le faisait avant... Tiens... Thierry Porré, président de séance...

Thierry Porré. – Oui, mais j’é mets une protestation...

Anne Hébrard. – Vive...

Thierry Porré. – Bon, mes chers camarades, comme l’a dit notre secrétaire, Anne, la séance est ouverte. Nous sommes le 11 octobre et la séance ordinaire est ouverte. Comme ordre du jour, on a : l’adoption des procès-verbaux des AG du 5 avril, les admissions, démissions, le rapport d’activité de la secrétaire et les questions diverses. Nous allons commencer par l’adoption du procès-verbal. Alors, il y en a deux : celui de l’assemblée ordinaire et celui de l’assemblée extraordinaire. Quelqu’un a-t-il des explications à demander, des commentaires à faire sur le procès-verbal de l’assemblée générale extraordinaire ? Oui, Stéphane ?

Stéphane Viaux-Peccate. – Il me semble que pour l’assemblée extraordinaire, il restait quelques questions en suspens... enfin... une question... Donc, lors de l’AG extraordinaire où l’on avait révisé les statuts, on avait fait part aux camarades des suggestions de modifications que l’on proposait. Il y a eu débat... il y a eu adoption de certains nouveaux articles, il y a

eu quelques modifications, des amodiations, également... Et il restait en suspens la question du placement, parce que, notamment une camarade, Arlette Gattullo, nous avait dit qu’elle n’était pas tout à fait satisfaite par ce que l’on proposait, et qu’elle souhaitait autre chose. On lui avait suggéré de le rédiger, mais elle n’avait pas rédigé de texte. On avait donc reporté cela à la prochaine AG... qui se tient aujourd’hui.

Anne Hébrard. – Est-ce que je peux intervenir ?

Stéphane Viaux-Peccate. – Tout à fait, Anne !

Anne Hébrard. – Plus précisément, c’est le comité syndical qui devait proposer une définition du placement, sans discussion derrière. Et donc nous avons repris intégralement la définition du placement qui se trouve dans les statuts actuels. Nous l’avons annoncé dans un compte rendu de comité syndical dont je n’ai plus la date en tête... et ça n’a provoqué aucune discussion sur la liste syndicale...

Stéphane Viaux-Peccate. – Donc, je vous relis ce dont il était question au sujet du placement au chapitre règlement intérieur, page 35, je peux vous le relire, il y a une page, une page et demie... « I. – Placement. Article premier. – Le placement des professionnels de la correction est assuré par le bureau de placement n° 1007, sis à la Bourse du travail, 3, rue du Château-d’Eau, 75010 Paris, géré par le Syndicat des correcteurs et des professions connexes. II. – Placement en presse. Article 2. – Le comité syndical décide du passage des syndiqués dans la presse, la titularisation dans une équipe de presse nécessite l’appartenance au Syndicat des correcteurs et des professions connexes depuis deux ans au moins et d’être âgé de 25 ans au moins. Article 3. – Les professionnels de la correction ayant satisfait aux conditions statutaires requises à l’article 2 des statuts pour bénéficier des emplois relevant des us et coutumes de la presse parisienne peuvent se mettre à disposition de la permanence du bureau de placement pour assurer les remplacements néces-

saires. Ils sont tenus d'accepter les services en presse qui leur sont proposés. Article 4. – En cas de création d'emploi ou lorsqu'il se produit une vacance de poste, le bureau de placement examine les candidatures et tient compte, pour le placement aux postes libres, des dispositions statutaires, de l'état de l'emploi et de la position professionnelle et syndicale des correcteurs (qualification professionnelle, ancienneté syndicale et ancienneté dans la presse, activité syndicale). Lorsque le bureau de placement propose un poste de titulaire dans une entreprise à un correcteur inscrit à la permanence, le refus caractérisé d'occuper un emploi offert expose le correcteur en cause à la perte de son rang d'inscription. Article 5. – S'il y a litige, le comité syndical et la commission de contrôle peuvent être saisis. Ils décident, après avoir entendu les parties. En cas de persistance du désaccord, l'assemblée générale tranche en dernier recours. Article 6. – La récusation d'un correcteur relève de la responsabilité des chefs d'équipe, des « réglettes ». Elle a pour cause des insuffisances professionnelles graves ou des manquements répétés au contrat de travail. Avant de prendre une décision et après qu'il(s) en a(ont) averti l'intéressé, le ou les chefs d'équipe doivent consulter les délégués afin de connaître leur avis. Ces derniers peuvent, s'ils le jugent nécessaire, organiser une réunion d'équipe. La décision de récusation doit être signifiée par écrit au comité syndical par la ou les « réglettes » concernées ; l'intéressé et les délégués en sont informés. Le correcteur récusé, les délégués de l'équipe ou l'équipe elle-même dans sa majorité peuvent demander l'arbitrage du comité syndical, qui décide après avoir entendu les parties. » Voilà...

Anne Hébrard. – On a proposé la définition entière d'abord parce que cela a été largement réfléchi et ensuite que cela englobe tous les cas possibles. On n'a fait aucune restriction, sauf la mention du mot examen, puisqu'il n'est pas question dans ces articles d'un examen... de passage ou autre. Voilà donc la définition du placement qui sera intégrée dans les prochains statuts.

Thierry Porré. – Y a-t-il des remarques ou cette proposition est-elle confirmée ?

François-Georges Lavacquerie. – À partir du moment où c'est la rédaction des anciens statuts, cela me paraît peu discutable, ou alors il faudrait refaire une AG... La chose est entendue. (Brouhaha.) Non, j'ai dit qu'à partir du moment où il s'agit de la reprise *in extenso* de la version précédente des statuts, cela me paraît aller de soi. Ça ne demande pas une discussion nouvelle, et s'il devait y avoir une discussion nouvelle, il faudrait le faire en AG extraordinaire... Donc, je pense qu'on va se contenter de ça, c'est très bien.

Anne Hébrard. – Ça vous va comme ça ? Alors... Monsieur le président ?

Thierry Porré. – Eh bien, c'est adopté par l'assemblée générale extraordinaire. Est-ce qu'il y a autre chose ? Oui, Stéphane ? Il y avait autre chose ?

Stéphane Viaux-Peccate. – Non. Sur la procédure de vote, en revanche, pour qu'il n'y ait pas de contestation ultérieure, on procède comment ? On vote ce qu'on vient de dire...

Anne Hébrard. – Il n'avait pas été décidé qu'il y aurait un vote. C'était le comité syndical qui devait proposer une définition. Elle a déjà été entérinée parce qu'elle était déjà dans les statuts de 2008. Maintenant, on peut voter pour la forme, si tu veux...

Stéphane Viaux-Peccate. – Non, non... Je veux rien, moi... seulement garantir qu'ensuite il n'y aura pas de contestation... (Brouhaha.)

Depuis la salle. – Si c'est une nouvelle version...

Anne Hébrard. – Non, ce n'est pas une nouvelle version. Ou alors vous voulez qu'on vote sur l'ancienne version qui est conservée ? On peut le faire...

Franck Leclercq. – Oui, c'est bon.

Anne Hébrard. – Bon, qui est-ce qui compte ?

Thierry Porré. – Moi. (Il compte.) 18.

Anne Hébrard. – Bon, 18, unanimité... Voilà, bon, ça, c'est réglé. Après ?

Thierry Porré. – Donc, c'est bon pour le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire. Maintenant, c'est pour l'AG dite normale du 5 avril. Y a-t-il des remarques, des interventions ? (Brouhaha.) Dois-je comprendre que c'est adopté ? Ou bien... Oui, Stéphane ?

Stéphane Viaux-Peccate. – Pourquoi tu dis « dite normale du 5 avril » ?

Thierry Porré. – Oui, tu as raison, je ne devrais pas dire ça... C'est parce que j'ai mal dormi... Extraordinairement normale... Excusez-moi... Bon, il faut quand même bien égayer la morosité ambiante, non ? Donc, nous considérons que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 avril est entériné. Donc, après, nous avons : admissions, démissions. Vous avez la liste dans le dernier bulletin. Est-ce qu'il y a des contestations ? J'ai vu qu'il y a des doublons... mais qui sont... techniques, non ? À part ces doublons, que chacun aura rectifiés de lui-même, y a-t-il des...

Anne Hébrard. – Il y a un doublon ?

Thierry Porré. – Oui.

Christophe Versailles. – Non. Il y a des propositions de radiations et des annulations de radiations.

Anne Hébrard. – Tu ne sais pas lire les listes, Thierry, depuis le temps...

Christophe Versailles. – Il y a des gens qui se sont régularisés par rapport au dernier *Cantonade* et...

Anne Hébrard. – Il n'y a pas de doublon. Il y a des gens qui ont payé leurs cotisations, jusqu'à une certaine date – donc ils ne sont plus radiés –, mais par contre, ils ont persévéré – les petits salopards – et donc, ils sont maintenant en proposition de radiation, mais pour une période postérieure. Voilà. Donc, si nous prenons le cas de Frédéric Vazquez, on va dire qu'il était possiblement radiable au 30 décembre 2013. Il a payé jusqu'à cette date, donc la proposition de radiation est annulée, mais comme depuis cette date, il n'a pas payé, il est possiblement radiable au 30 décembre 2014, voilà. Et la prochaine fois, s'il a payé ses cotisations, il sera en annulation de radiation, et avec un peu de chance il ne sera pas dans les propositions de radiation. Comprenez-vous ?

Thierry Porré. – J'ai compris, Anne, merci.

Anne Hébrard. – Très bien, Thierry, tu pourras revenir en troisième année.

Thierry Porré. – À ce moment, je ne serai peut-être plus en région parisienne...

Depuis la salle. – Ou plus... tout court ! (*Rires.*)

Stéphane Viaux-Peccate. – Ah, ben ça, c'est sympa... Salaud, va...

Thierry Porré. – Chers camarades nous en arrivons maintenant à la pièce de bœuf...

Anne Hébrard. – Je ne mange pas de viande... Mais vas-y, continue.

Thierry Porré. – Rapport d'activité de la secrétaire déléguée. Anne, c'est à toi.

Anne Hébrard. – Donc vous avez lu le rapport d'activité dans *Cantonade* 227. Je vais vous lire le complément oral, qui fait le tour des activités de notre secteur. Voici donc ce complément de rapport :

Celui-ci se concentre sur la situation en presse quotidienne et en édition, la partie du secteur culturel où nous travaillons, ou cherchons à travailler pour les privés d'emploi (spéciale dédicace Franck Leclercq).

Tout d'abord quelques informations sur la situation depuis quelques semaines. La publicité qui se place sur les médias ne se porte pas si mal que cela. Pour la télé, et sur le cumul d'une année à fin septembre, la présence de la publicité s'accroît (+ 8 %). Même s'il faut distinguer les chaînes historiques, généralistes dans la plupart des cas, où la durée de publicité reste

moindre (+ 7,5 %), des chaînes de la TNT (+ 13,1 % de durée supplémentaire). Même différence plus marquée pour la radio, entre les généralistes qui enregistrent une baisse de 4,5 % et les spécialisées (+ 5 %), où de nouveaux annonceurs se portent, et ce quatre fois plus pour les radios musicales. Durant cette année, la presse reste dans le négatif : – 4,6 % pour les magazines, et – 4,9 % pour les quotidiens nationaux. Ici, régulièrement, moins d'annonceurs se manifestent durant toute l'année. Pour leurs ventes, la dégradation de la situation des quotidiens se poursuit : nous nous répétons, et ce depuis maintenant trois années. Mais la baisse des ventes en kiosques, une augmentation du portage anémique et une augmentation des abonnements numériques pas suffisante, tant en nombre qu'en bénéfices, confortent cet effet de ciseau dans lequel la presse est contrainte. À noter que la publicité sur Internet rapporte toujours moins que celle qui se porte sur le papier (1 « lecteur papier » vaut économiquement aujourd'hui 1,5 « lecteur Internet »). De toute manière, la baisse des annonceurs pour l'information papier en dit long sur le basculement qui s'est opéré en 2014, et qui s'accélérera en 2015. La presse se dévalorise comme média. Les patrons de presse admettent cette réalité depuis plusieurs années, et leur réponse n'est pas si paradoxale que cela. Ils voulaient réduire les coûts de fabrication d'un secteur aux salaires conventionnés, mais sans investir pour une presse de la Toile. Tout d'abord parce qu'il fallait embaucher des développeurs pour qu'un site existe, ensuite parce que même à bas coûts (low-cost), les journalistes ne rapportent toujours pas assez, avec en plus un risque de banalisation des titres. C'est pourquoi aujourd'hui leur idée, c'est d'importer la Toile vers les sites de presse – et qui dit Toile dit « images », pour eux. Ainsi récemment, *le Monde* et *le Figaro* annoncent des dizaines d'embauches pour des formats de films de quelques minutes, qui sont censés ramener l'immédiateté des réseaux de la Toile vers les titres de presse. Et ainsi assurer la lecture d'articles de presse dans un secteur où la réorganisation de l'impression et de la distribution touche à la dernière ligne droite. Ce sont des départs « volontaires », en fait contraints et négociés, pour les imprimeries parisiennes tout d'abord, et une réduction des plates-formes de distribution, qui distribueront les produits culturels que sont les titres de plus en plus au poids, pour un portage de peu d'entre eux, coûts obligeant. Mais ce sont déjà des licenciements programmés dans les quotidiens, et déjà l'abandon des conventions régulant la profession. Ainsi, à *l'Équipe*, juste après le départ précipité du directeur général, François Morinière, ce serait la convention des télécoms, syntec, qui devrait concerner les non-journalistes. Une assemblée générale a permis à tous les personnels de montrer leur solidarité, en faisant grève, hier vendredi 10 octobre. Il n'y a donc pas de quotidien sportif aujourd'hui ni de magazine. Le Syndicat général du Livre appelle à une grève que nous espérons significative pour le

16 octobre. Il y a en pré-presses des départs, imprimerie et journalistes. Il nous faut montrer notre détermination aujourd'hui.

Les *Journaux officiels* : une commission de la presse s'est tenue le 26 septembre. Tenir une commission de la presse, c'est-à-dire une assemblée particulière à un secteur propre, est une pratique d'information habituelle dans le fonctionnement d'un syndicat démocratique. Tous les adhérents peuvent être là, s'informer du compte rendu, et celle-ci permet surtout au comité de faire le point, aussi avec autre chose que des on-dit ou autres supputations. De quoi s'agit-il pour les *Journaux officiels* ? D'un plan supplémentaire de départs en préretraite qui doit ressembler au précédent, lui ressembler quant aux conditions : un plan qui s'adressera aux correcteurs âgés de 50 ans au début 2017. Quels sont nos objectifs ? Tout simplement sau-

vegarder la charge de travail pour les correcteurs, lecteurs-correcteurs, rédacteurs-réviseurs, dans un environnement DILA modernisé, l'ensemble de la direction où se trouve la SaciJO. Conserver une charge de travail se comprend avec des postes déjà existants, actuellement 30 plus 1, donc 31. Il s'agit d'intégrer avec ce plan différents facteurs, tout d'abord la pyramide des âges, qui est très négative pour le groupe plutôt âgé des correcteurs, par rapport aux autres catégories, tant pour les heureux bénéficiaires de ce plan de préretraite, qui représentent près de 70 % des piétons actuels, que pour leurs remplaçants éventuels, les actuels CDD qui se partagent les suites correspondant à l'organisation du travail actuelle – 4 temps pleins, éligibles dans les mêmes conditions au futur plan. Autre facteur, la modernisation. Elle implique une imbrication des différents métiers, fonctions et statuts, c'est le but de la manœuvre, avec réduction des effectifs sans embauche, puisque ce sont essentiellement les CDI qui sont pris en compte par la direction, voire par certains syndicats. Les fiches de métiers impliquent des passerelles, et pour nous, c'est par la qualification de nos compétences et leur reconnaissance que nous pourrions défendre un pré carré. Cette notion implique un autre facteur, l'éclatement des effectifs dans des secteurs divers. Aujourd'hui, on ne parle plus d'un cassetin aux *Journaux officiels*, mais de rédaction, d'édition, de PPA, de conventions collectives, de jurisprudence, d'atelier graphique. Cet

éclatement affligeait déjà notre permanence, elle peut compliquer les négociations. Comme vous pouvez le lire dans notre compte rendu de la commission de la presse, nous privilégierons l'emploi en tenant compte des différents facteurs évoqués. Pour les permanents qui ne seraient pas concernés par le plan, par une embauche ou un départ en préretraite, il s'agit pour nous collectivement d'exiger des formations longues, en prenant exemple sur ce qui est proposé dans le secteur de l'imprimerie, où le chiffre est de trente-six mois, et ce chiffre est évoqué. Il nous reste à être attentifs aux négociations des autres catégories, déjà afin de faire valoir notre particularité dans la gestion de la permanence, la plus partageuse qui soit. Le secrétariat a rendez-vous avec la direction de la SaciJO, et rendra compte dans la foulée aux syndiqués de l'entreprise de ce point d'étape.

Un petit point sur les prud'hommes engagés dans l'édition : alors, dans l'édition, je regrette toujours autant le manque d'investissement des syndiqués travailleurs à domicile dans l'édition et même permanents, c'est-à-dire que nous avons toujours un mandat pendant entre le ministère du Travail, le Syndicat national de l'édition et le Syndicat des correcteurs. Personne ne le remplit, même à plusieurs ce serait possible mais personne n'est jamais venu depuis plus de deux ans maintenant, alors qu'en ce moment on discute de la mutuelle et des minima sociaux. Donc nous avons engagé plusieurs prud'hommes aux côtés des syndiqués : le départage Gallimard à l'encadrement arrivera aux prud'hommes de

Paris le mercredi 10 décembre à 9 heures ; il y a un appel qui a été formé contre Harlequin et qui arrivera devant la cour d'appel de la chambre sociale de Paris le 12 janvier 2015 ; il y a un appel qui est engagé contre Filipacchi et qui arrivera le 27 mars 2015 – tout cela à la chambre sociale, devant la cour d'appel ; et un appel contre le Livre de Poche, le 31 mars 2015. Donc, en mars 2015, il serait efficace d'aller soutenir nos camarades, qui arrivent donc après des procédures qui sont très longues ; ça dure deux ou trois ans, et l'appel c'est deux ans et demi ou trois ans plus tard. Donc ce sont des gens qui ont engagé des procédures il y a longtemps maintenant, et il faut continuer d'aller les encourager. Sachant que, pour Harlequin, seuls continuent la procédure ceux qui ont quitté l'en-

Ils voulaient réduire les coûts de fabrication d'un secteur aux salaires conventionnés, mais sans investir pour une presse de la Toile. Tout d'abord parce qu'il fallait embaucher des développeurs pour qu'un site existe, ensuite parce que même à bas coûts (low-cost), les journalistes ne rapportent toujours pas assez, avec en plus un risque de banalisation des titres. »

treprise, les deux ou trois personnes qui sont restées dans l'entreprise ayant subi de telles pressions, et voulant travailler à peu près tranquillement, qu'elles ont laissé tomber l'appel pour le paiement des espaces, qui était dénié aux correcteurs chez Harlequin, ce qui représente à peu près 20 % du salaire.

Voilà, la parole est à l'assemblée.

Thierry Porré. – Merci, Anne. Y a-t-il des interventions suite au rapport d'activité de la secrétaire déléguée ?

Claire Gignan. – Bon, je me présente : Claire Gignan, conseillère prud'homale, je suis au comité aussi, et rouleuse au JO. Je voulais faire part un peu de mon étonnement ; il y a une chose qui m'étonne : Anne, tu es conseillère prud'homale comme moi, tu sais comme moi que les contrats d'usage des JO ne sont pas légaux, et que ce sont, de fait, des CDI, comme l'a d'ailleurs signalé par écrit l'inspection du travail. D'autre part, on sait que, sans les rouleurs, le système n'aurait pas pu exister. Je ne comprends pas pourquoi notre syndicat, au moment où un plan social est annoncé, ne défend pas, dans les négociations avec la direction, que les rouleurs doivent être traités sur un pied d'égalité avec les piétons et qu'ils doivent bénéficier des mêmes conditions de départ ou de maintien dans l'entreprise que leurs camarades piétons. Les mêmes critères de départ ou non doivent être appliqués à tous, qu'ils soient piétons ou rouleurs. Les jeunes qui ne seraient pas concernés par les mesures d'âge resteraient, les autres partiraient s'il y a lieu dans le cadre du plan social à venir ; en toute logique, pourquoi ne pas demander à la direction de requalifier immédiatement les CDD d'usage en CDI ? Ce choix coûterait bien moins cher à la SaciJO que des condamnations à la requalification obtenues collectivement aux prud'hommes. Dans ce contexte de fin probable des bureaux de placement, il est clair que le syndicat des correcteurs ne peut pas se battre seul. Il faut donc agir avec les autres syndicats présents dans l'entreprise et utiliser les convergences possibles. Pour cela, il faudrait que le syndicat puisse préciser sa position, d'une manière très claire. Voilà.

Anne Hébrard. – Bien évidemment, le syndicat a déjà dit à la direction que les CDD sont exactement dans la même position que les CDI. Maintenant, on n'a pas le rapport de force pour l'imposer et il n'empêche que l'inspectrice du travail est venue, qu'elle a écrit à chaque rouleur qui était en poste – c'était il y a un ou deux ans, je crois –, parce qu'elle avait des listes complètement fausses, et je lui ai parlé des cas particuliers, donc des gens qui étaient entrés dans l'entreprise depuis, et ceux qui étaient partis. Donc voilà, chacun est parfaitement au courant de ses droits, la direction est parfaitement au courant des droits des rouleurs, le syndicat en est parfaitement au courant et l'a dit à la direction, et les rouleurs en sont parfaite-

ment informés. Maintenant, c'est à chacun d'agir selon son statut, c'est-à-dire que nous, on peut le rappeler mais on ne peut pas l'imposer ; l'inspectrice du travail peut peut-être l'imposer par la loi mais j'en doute – je n'ai jamais vu un inspecteur du travail qui forçait une entreprise à embaucher. Alors, maintenant, ce qu'on est en train de négocier, nous on va demander à ce que tout le monde soit traité sur le même pied – ça va de soi ; maintenant on peut avoir des vœux qui ne sont pas forcément réalisés, ensuite ce sera aux rouleurs, personnellement, à tenter des actions aux prud'hommes, c'est la logique. Ça devrait se passer comme ça...

Claire Gignan. – Très bien mais, dans ce cas-là, est-ce que le syndicat nous suit ?

Anne Hébrard. – Nous verrons bien. En ce moment, le syndicat a le cul entre deux chaises. Nous faisons travailler des gens avec des contrats d'usage qui, comme tu l'as dit, ne sont pas... n'existent pas. Et, en presse, plein de CDD ont fait requalifier leurs contrats d'usage en CDI. Et les directions, que ce soit dans les imprimeries ou dans les rédactions, ont toujours perdu ; mais elles ont perdu à un prud'hommes, donc maintenant ce que nous essayons de faire, c'est d'aller devant les directions en disant « attention, ces CDD ont des droits de CDI, et ils font jouer leurs droits ; comment est-ce qu'on sort de cette situation, à l'avantage de tout le monde ? ». Parce que la direction peut dire « je ne sais pas, faites un prud'hommes, on verra bien » – et ici tout le monde est bien conscient que le résultat ce sera dans trois, quatre, cinq ou six ans, c'est pas à l'avantage du salarié. Maintenant, il faut que nous on fasse pression, que tout le monde soit d'accord pour dire « voilà, c'est quelqu'un qui a des droits à telle hauteur, comment est-ce que vous envisagez une négociation pour lui assurer une formation, une indemnité, etc ». On en est là, on en est exactement dans cette phase-là.

Claire Gignan. – Oui, mais... une indemnité, c'est bien joli mais... c'est plutôt...

Gérard Godfroy. – ... une indemnité ne change pas le statut. C'est-à-dire, on peut donner du pognon...

Anne Hébrard. – Oui, mais c'est exactement la même chose pour les piétons en presse. C'est du pognon et casse-toi... Alors si un CDD a la même chose, je ne vois pas où est la différence. De toute façon, soit la direction embauche – et ça, si elle veut embaucher, elle embauchera, mais pour ça on ne peut pas les contraindre, c'est comme ça – mais s'ils ont décidé que ce serait tel nombre, ce sera tel nombre et ils n'embaucheront pas les gens derrière [brouhaha]... ils n'embaucheront pas les gens derrière... Après, c'est à nous de dire « écoutez, au lieu d'aller devant une procédure qui sera très longue, et coûteuse pour vous

parce que ça va générer des frais d'avocats etc., mettons-nous d'accord tout de suite sur un chiffre qui satisfasse tout le monde ; s'il n'y a pas d'embauches – et il n'y aura pas d'embauches, c'est pas non plus la peine de rêver –, après on peut demander des formations... il y a des statuts particuliers... voilà... Il y a des choses différentes qui peuvent se passer dans une rupture ; moi je pense que, peut-être, ce sera des ruptures ; je ne crois pas du tout, même pas une seconde, que la direction des JO va embaucher... 10 personnes ; il faut arrêter de rêver ; ou alors, les effectifs vont descendre tellement bas qu'ils vont embaucher 10 personnes ; mais la pyramide des âges est telle, au Syndicat des correcteurs, que, admettons, nous aurons 10 personnes qui vont partir, qui sont nées avant 1963 ; quel est l'âge de nos rouleurs ? Ils sont nés à partir de 1955 : ils sont même encore plus vieux que les CDI qui sont appelés à partir. Voilà, est-ce que c'est audible pour une direction ? Est-ce que c'est audible pour un syndicat ? Voilà, c'est ce que j'ai déjà expliqué dans le compte rendu du dernier comité syndical. Nous, on est coincés entre plusieurs facteurs, c'est-à-dire l'âge de nos mandants, l'âge des piétons qui, eux, pourront légitimement partir, et tant mieux pour eux, et puis l'âge, derrière, des gens qui pourront les remplacer ; et puis, s'ils sont piétonnés, ils vont partir dans les mêmes conditions et en même temps. Et donc c'est toujours pareil, notre équipe de correcteurs au JO est toujours aussi réduite, elle serait réduite à dix personnes... Comment est-ce qu'on fait ? Voilà, on a tous ces écueils-là. Alors, les gens ont des droits, ces droits sont respectés par la négociation ou, légalement, par un prud'hommes, mais on est coincés avec tout ça, donc c'est pour ça que nous allons rencontrer la direction fin octobre pour essayer d'imaginer des scénarios et demander certaines choses. Voilà. Parce que ce serait beaucoup plus simple, admettons, si on avait trente correcteurs au JO ; il y en a vingt ou dix-neuf qui sont susceptibles de partir dans un plan et, derrière, on a dix rouleurs de quarante ans. Alors là, c'est pas dur, c'est réglé comme du papier à musique, il y en a vingt qui partent et il y en a dix qui sont embauchés parce qu'ils ne sont pas dans les mesures d'âge. Voilà, ça, ça serait le cas idéal. Manque de pot, ce n'est pas comme ça que ça se passe, pas du tout comme ça que ça se passe, même. Voilà. Alors maintenant, si quelqu'un a des solutions astucieuses, on est tout à fait prêt à les entendre.

Thierry Porré. – Excusez-moi, j'ai deux inscrits, François-Georges et toi dont je ne sais pas le nom...

Laurent Raymond. – Laurent Raymond.

Thierry Porré. – Laurent, excuse-moi.

Anne Hébrard. – Dans quel ordre ?

Thierry Porré. – Et Stéphane Violet. Stéphane VP ?

Stéphane Viaux-Peccate. – Non...

Anne Hébrard. – Je fais juste un point sur ce que disait Claire à propos de l'alliance avec les autres syndicats, on voit bien qu'il y a de nombreuses heures supplémentaires qui ont été effectuées au JO. J'ai alerté la direction, il ne s'est rien passé. Alors, bon, il y a eu une petite colère, il a fallu que j'avertisse directement l'inspecteur du travail, l'inspection du travail – pour que ça bouge un peu. Et ça n'a pas bougé tant que ça, parce que, au début, il était prévu que les rouleurs agréés par la direction, par la rédaction, pardon, auraient une formation de deux heures, c'est ce qui était convenu avec la direction. Il s'avère qu'ils ont eu zéro heure, même pas deux, zéro, bon. J'ai prévenu plus d'un mois plus tard l'inspection du travail, qui est intervenue – alors apparemment violemment, en demandant beaucoup de documents –, qui auparavant avait rappelé leurs droits aux rouleurs, et à ce moment-là on a été prévenu que la direction prévoyait une semaine de formation pour quatre rouleurs et, comme j'ai établi les plannings de la permanence, je me suis rendu compte qu'au final ça serait une formation de trois jours. Donc on est passé de deux heures à zéro heure et ensuite de cinq jours à trois jours, voilà. Et pourtant, donc, apparemment ça a été un énorme coup d'éclat de prévenir l'inspection du travail. La direction était très en colère, les autres sections aussi parce qu'elles fonctionnent un petit peu en circuit fermé : on lave le linge sale en famille et il ne se passe jamais rien, en fait. Pourquoi ? Parce que les autres sections n'ont, soit pour l'une, pas de rouleurs, soit pour l'autre les rouleurs c'est vraiment la variable d'ajustement, c'est-à-dire que les rouleurs sont là pour chauffer la place aux futurs piétons, voilà. Alors que nous on a des vrais rouleurs, je suis désolée, on ne chauffe la place de personne ; dès qu'il y a un piétonnage – et on me l'a assez reproché –, il y a un piétonnage, ce n'est pas gelé, ce n'est pas divisé en deux suites ou trois suites, il y a immédiatement quelqu'un qui entre dans l'entreprise et qui peut d'ailleurs considérer qu'il est, entre guillemets, à l'abri. Voilà. Donc les heures supplémentaires, ça c'est plutôt mal passé, moi je dis ça s'est bien passé pour nous mais ça c'est mal passé au niveau de la direction et puis des autres sections, et il est très clair – alors c'est toujours un vœu pieux – que l'accord avec les autres sections n'existe pas, les autres sections ne veulent pas de nous, voilà. Quand on vient, c'est, au mieux, ils nous ignorent, au moins mieux, ils nous snobent, ils nous insultent, c'est à peine voilé, ils nous agressent dans les couloirs, j'en ai été victime la dernière fois que je suis venue à une réunion avec la direction, voilà, c'est des intimidations, c'est « qu'est-ce que vous faites là ? », « vous n'avez pas votre mot à dire », voilà. Donc, les accords, je veux bien, mais ils sont parfaitement hypocrites, je n'y crois pas. On peut bien aller retourner voir les autres sections... Les DP et les membres du comité d'entreprise sont chargés de le faire. Le comité syn-

dical, entièrement bénévole je vous le rappelle, n'a pas de temps à consacrer à ce genre de choses, les membres du comité syndical viendront quand le terrain aura été déblayé. Il est hors de question que sur notre temps de travail et notre temps de loisirs, on prenne le temps en plus d'aller mener des négociations qui durent des heures et des jours, donc nous on vient une fois que les DP, le CE ont fait leur travail, et aussi les syndiqués dans l'entreprise. Voilà, c'est à chacun son niveau, moi je ne peux pas venir, je ne peux pas passer ma vie, c'est... et encore je travaille le soir, donc je peux dégager du temps mais c'est quand même à mon corps défendant, dans tous les sens du terme, voilà.

Thierry Porré. – François-Georges.

François-Georges Lavacquerie. – Oui, je voudrais déjà confirmer ce que tu dis sur le climat, c'est-à-dire qu'effectivement l'unité d'action avec les autres syndicats est très délicate, pour les raisons que t'as dit, et effectivement beaucoup de correcteurs ont eu des remarques fort peu agréables de la part des typos sur « qu'est-ce que vous foutez ? Qu'est-ce que c'est ce bordel ? » etc. Bon, c'est un point important. J'ai noté aussi ce que tu as dit : c'est vrai que le comité, en plus sans délégation, ne peut pas tout faire, donc il est clair que les négociations qui vont être ardues, longues, incertaines au JO vont devoir reposer sur les élus locaux et aussi sur la pression de la base, comme on dit, sinon il n'y aura rien. Moi, je voudrais revenir sur un point précis qui est le calendrier et la question des rouleurs. Là, ce qui nous est dit, c'est qu'il y aura ce plan, c'est pas un plan social, ce serait des départs volontaires négociés qui déboucheraient quand même sur un plan social. Ce qui est dit, c'est avant le 31 décembre, bon. Implicitement, la direction ouvrière, qui s'avère plus direction qu'ouvrière, n'entend pas parler des rouleurs. Les rouleurs en tant que temps de travail, c'est 10 % des effectifs, mais en tant qu'individus en chair et en os, donc qui mangent, c'est un quart des effectifs...

Anne Hébrard. – N'ont qu'à moins manger.

François-Georges Lavacquerie. – Hein ?

Anne Hébrard. – Z'ont qu'à moins manger.

François-Georges Lavacquerie. – Moi, c'est ce que je fais, je suis mince et en plus je fais du vélo, chacun ses trucs. Donc... C'est vrai qu'il faudra peut-être moins manger. Donc, la question c'est : que va-t-il se passer au 31 décembre ? Est-ce que au 31 décembre, ou au 14 février si ça a duré un petit peu plus, on dira aux rouleurs « ravis de vous avoir connus, voilà une petite pièce et puis un sandwich, et à plus tard, à jamais... » ? Voilà, donc la question, c'est : que va-t-il

se passer ? À mon avis, il peut y avoir deux choses : soit il y a un maintien de la permanence, des effectifs de quatre équivalents temps plein et leur répartition insatisfaisante, mais c'est déjà ça, pendant un certain temps, jusqu'au plan social, ou y a plus rien. Si y a plus rien, les rouleurs qui sont actuellement une douzaine se retrouvent dans un cas de figure particulier, c'est-à-dire hors permanence. Que seront-ils alors ? Bah ce sera le plan de..., un..., le code du travail...

Anne Hébrard. – Bah voilà.

François-Georges Lavacquerie. – ... C'est-à-dire, la question, y a des gens qui ont un an, deux ans, trois ans, quatre ans, cinq ans, six ans d'ancienneté, ils ont plein de contrats dits d'usage, que faites-vous ? Si vous ne faites rien, ces salariés défendront leurs droits de toutes les façons possibles.

Anne Hébrard. – La réponse est dans la question. Tu l'as dit toi-même : avant la fin de la permanence au JO, c'est le syndicat qui administre et qui discute avec la direction et qui apportera tout le poids dans ces négociations. Après, que peut faire le syndicat ? Pas grand-chose, je t'ai déjà expliqué, puisqu'on a le cul entre deux chaises. Si, je suppose, les permanents qui n'ont plus de travail font un prud'hommes, ça semble tout à fait logique, c'est la seule voie à prendre, ils feront un prud'hommes, ils feront jouer la loi. Le syndicat aura quand même un peu de mal à être à leurs côtés parce que c'est nous qui les faisons travailler par l'intermédiaire de la permanence, mais sauf que, en dernier mot, c'est la direction qui embauche, c'est pas le syndicat du tout, voilà.

François-Georges Lavacquerie. – Tout à fait. Mais s'il n'y a plus de permanence...

Anne Hébrard. – Tu feras appliquer la loi.

François-Georges Lavacquerie. – Voilà.

Anne Hébrard. – Tu passeras par le code du travail. Tu l'as dit tout à l'heure.

François-Georges Lavacquerie. – Oui. Donc la question, c'est : est-ce que le syndicat va soutenir là-dessus ? Moi, je pense que y a un... qu'il y a quelque chose qui est possible, c'est le maintien, jusqu'au moment où va s'ouvrir le plan social, c'est-à-dire en janvier 2017, des rouleurs à effectifs constants. Je sais très bien, « regarde Monsieur, y a plus de boulot ! ». Tout à fait, y a plus de boulot, c'est même à ça que répond le plan social. Donc, les travailleurs qui ont un statut indéterminé, les rouleurs, font partie de l'entreprise, ont des fiches d'entreprise, participent au travail collectif de l'entreprise, le travail se réduit pour tout le monde, ils doivent être compris dans ce plan. Et donc, ils

doivent pouvoir rester jusqu'au moment où le plan social sera effectif, et à ce moment-là être intégrés dans les... la dernière année pour pouvoir bénéficier des mesures d'âge. C'est quelque chose qui s'est déjà fait pour un certain nombre de correcteurs et de gens d'autres catégories à la SaciJO, c'est-à-dire des gens qui ont été embauchés au dernier moment pour pouvoir partir dans le plan social en fonction de leur âge vénérable. Donc, je pense que ce serait la solution la plus sage.

Anne Hébrard. – C'est la seule solution souhaitable.

François-Georges Lavacquerie. – Oui.

Anne Hébrard. – Maintenant, est-ce qu'elle est possible ? On verra bien. Voilà.

François-Georges Lavacquerie. – Voilà.

Thierry Porré. – Tu as fini ?

François-Georges Lavacquerie. – Oui. Est-ce que le comité soutiendra cette position en sachant qu'il ne sera peut-être pas soutenu par les syndicats frères, entre guillemets ?

Anne Hébrard. – Je t'ai déjà dit, le comité négociera avec la direction tant que c'est son devoir, tant que c'est son pouvoir ; après, peut-être que ce sera des solutions individuelles, voilà.

Thierry Porré. – La parole, maintenant, est à Stéphane. Je n'ai plus d'inscrits ?

Laurent Raymond. – C'était juste rectifier, tout à l'heure tu as dit cinquante ans, Anne, cinquante ans en 2017...

Anne Hébrard. – En 2017.

Laurent Raymond. – En fait, non, puisque c'est la classe 63 qui est... C'est jusqu'à la classe 63 apparemment...

Anne Hébrard. – Voilà, c'est ça, c'est-à-dire en 2016, c'est ceux qui auront cinquante ans en... qui sont nés en 1960 ou 1961, et après ce sera année par année jusqu'à ceux qui sont nés au 31 décembre 1963...

Laurent Raymond. – 1963, voilà, donc ils auront cinquante-quatre ans...

Anne Hébrard. – Il faudra avoir eu cinquante ans au 31 décembre 2014. Enfin, être né au 31 décembre 1963, donc t'as cinquante ans, et donc tu peux partir, mais tu ne partiras pas à cinquante ans, tu partiras un peu plus tard...

Laurent Raymond. – D'accord, au moment de la signature des accords, d'accord, je n'avais pas compris formulé comme ça.

Thierry Porré. – La parole est à Stéphane Violet.

François-Georges Lavacquerie. – On n'entendra rien de ces échanges.

Laurent Raymond. – C'est pas grave.

François-Georges Lavacquerie. – Bahhh, pffff.

Anne Hébrard. – Bah moi, j'ai parlé près du micro.

François-Georges Lavacquerie. – Oui, toi, mais les autres, non...

Anne Hébrard. – C'est mon privilège.

Thierry Porré. – Stéphane, prends la parole, sinon ça va être dur.

Stéphane Violet. – Oui, bah donc, au risque de...

Anne Hébrard. – Tu nous donneras ton petit papier.

Stéphane Violet. – ... de transformer cette assemblée en commission de la presse bis consacrée au JO mais... Mais enfin on n'est pas obligé de ne parler que de ça, évidemment. Je voulais évidemment revenir sur cette situation puisque... anciennement piéton à *France-Soir*, je suis donc maintenant à mi-temps au JO... Moi, ce que j'ai retenu de la commission de la presse du 26 septembre et de ce qu'a dit Anne dans son rapport complémentaire, c'est que, bien évidemment, c'est l'existence même, ou plutôt la perspective même d'un plan au *Journal officiel* qui rend sinon caduque, en tout cas difficilement acceptable et compréhensible l'application de cette menace qui pesait sur les suiveurs jusqu'à maintenant ; à savoir que, comme ils sont sur quatre lignes dont trois ne sont pas garanties, en quelque sorte elles font partie d'un accord de sureffectif, elles pourraient disparaître du jour au lendemain. Il me semble que même si c'est regrettable de faire valoir l'existence d'un plan qui aboutira nécessairement à une réduction d'effectifs, on voit mal comment une direction prendrait le risque de commencer par faire le ménage, c'est tentant bien sûr mais..., de commencer par faire le ménage chez les suiveurs en disant « bah de toute façon, puisque là il n'y a pas d'accord, que c'est une question de parole et qu'on peut l'annuler du jour au lendemain, commençons par-là et puis après on verra, on verra avec les piétons dans le cadre du plan lui-même ». Donc, moi, je pense que c'est... enfin, je pense que là-dessus... enfin, je pense que ta crainte, François-Georges, est légitime, mais en même temps, je ne crois pas que,

actuellement, quel que soit le rapport de force, la direction s'embête à commencer par ça. C'est... Elle peut être tentée de le faire et voir comment on réagit, mais euh...

Anne Hébrard. – Ça polluerait drôlement les débats, quand même...

Stéphane Violet. – Voilà, donc je pense que c'est paradoxalement la perspective d'un plan, qui n'est pas en soi une chose très agréable, qui permettra sans doute de faire valoir qu'il y a bien un effectif qui n'est pas constitué que de piétons et que, donc, les rouleurs... le sort des rouleurs ne peut pas être dissocié de celui des piétons dans le cadre de la discussion, qui n'a pas commencé, de ce plan. Cela dit, je pense aussi que ce plan, à venir au JO, comme ceux qui sont déjà en cours dans quelques autres titres de presse, on s'en doute, c'est là... c'est une... ce sont des perspectives à... on peut dire maintenant à court terme de disparition des bureaux de placement, de disparition du paritarisme et, *in fine*, du statut et de la convention des ouvriers du Livre. Donc, là, il y a deux hypothèses de travail, soit on est tétanisé, médusé par cette ambiance de fin de règne, de fin du monde et on risque de se contenter de miettes et de les présenter comme une victoire, la dernière, ou bien, effectivement, on livre un baroud qui n'est pas qu'un baroud d'honneur, parce que, effectivement, en l'occurrence, le baroud, il porte sur l'argent que le gouvernement est prêt à mettre, y compris dans les entreprises privées puisque l'on sait bien que les patrons comptent beaucoup sur l'argent de l'État pour financer les plans. Donc, comme je l'avais déjà entendu il y a quelques années à notre assemblée, un camarade optimiste avait déclaré que jusqu'à maintenant les patrons avaient toujours payé et qu'ils payeront encore. Je ne suis pas sûr que cela dure éternellement, c'était la dernière, ou si l'on est optimiste, l'avant-dernière occasion de les faire payer. Mais en tout cas, de faire payer l'État. Mais aujourd'hui, il n'a pas de raison, compte tenu des perspectives qu'il trace lui-même, d'en finir avec le Livre, que cela se passe de manière indolore pour lui.

Cela dit, pour cette idée, cette notion d'égalité de traitement des piétons et des rouleurs dans l'entreprise dans la perspective d'un plan, il faut donc rappeler que ces rouleurs ont pour vocation soit d'être piétonnés, soit à partir, soit d'être piétonnés pour partir. Et là encore, c'est vrai que c'est sur le papier, dans une logique financière, cela paraît assez difficile à défendre, notamment du point de vue patronal, mais on peut dire aussi que c'est le prix à payer pour que ce plan se passe dans les meilleures conditions pour tout le monde. Donc, c'est vrai que l'idée que des néo-piétons courant d'air partiraient sitôt certaines conditions réunies pour laisser la place à des piétons durables et pérennes, c'est sûr que cela va faire bondir ou sourire mais cela s'est déjà passé, notamment au JO. Je pense que c'est cela qu'il faut

réussir à défendre. Mais je crois aussi que pour pouvoir défendre une égalité de traitement entre piétons et rouleurs, il faut pouvoir donner l'exemple dans le traitement des rouleurs eux-mêmes. Je rappelle pour ceux qui ne connaîtraient pas en détail la structure du placement, le fonctionnement du placement au JO, qu'on a quand même beaucoup de sous-espèces de rouleurs. On a ceux qui n'ont aucune ancienneté au JO, dont je fais partie. Des gens qui ont été licenciés et qui ont été infusés grâce au comité syndical, qui a dit qu'on ne laissera pas les licenciés de la PQN sur le bord de la route, on va leur garantir un mi-temps. À une époque, cela aurait été un plein-temps, mais il ne faut pas rêver vu que les seules lignes disponibles au JO... à moins de jeter tous les autres dehors, c'est simple, distribuer quatre équivalents temps plein au JO aux quatre licenciés de la PQN, cela veut dire que les autres, qui sont là depuis des années, n'ont plus de boulot. Donc, cela est une première chose. Vous avez ceux qui sont là depuis un certain temps mais qui se subdivisent eux-mêmes. Ceux qui ont la chance de travailler à la rédaction et on pourrait dire ceux qui ont encore cette chance parce que, entre-temps, certains ne travaillent plus à la rédaction. Eux, ils sont dans un secteur où l'adoption d'une nouvelle plateforme éditoriale ouvre des perspectives à la fois de réduction des effectifs et en même temps de formation et de pérennisation de certains postes. Et puis, vous avez tous les autres. Qui se retrouvent en gros dans le cassetin graphique. Moi, cela me pose tout de même un problème parce que, en gros, on voit se jouer au *Journal officiel* ce qui s'est joué partout ailleurs dans la presse, c'est-à-dire que les cassetins se sont autonomisés. On est arrivé à un placement confidentiel, voire discrétionnaire. Et qu'à l'intérieur d'une même entreprise, le JO, se joue la même chose, c'est-à-dire que grâce à la mutualisation, on a des services qui fonctionnent de manière largement autonome, que de la même manière que la circulation des rouleurs n'est plus possible d'un cassetin à l'autre, elle ne l'est plus non plus à l'intérieur du JO. Ce qui pose aussi le problème du pouvoir des cadres, qui sont une courroie de transmission de la direction. Ils ne peuvent pas dire « tu m'as confié une tâche et je n'en ai rien à faire ». Les cadres peuvent éventuellement tenir tête à la direction, s'ils en ont envie, si le syndicat leur rappelle qu'ils font bosser des syndiqués et qu'il y a des principes syndicaux qu'on est là pour défendre. Moi, ce qui me pose problème aujourd'hui, alors que je bénéficie de la formation à la rédaction et donc que je fais partie des quatre qui ont le droit de travailler à la rédaction, c'est que forcément, par le développement même de ce service et qu'on veut qu'il continue à générer des heures supplémentaires et qu'elles soient mieux réparties. Cela fait un appel d'air pour les suiveurs, éventuellement pour deux autres suiveurs, comme l'a expliqué Anne à la commission de la presse. Mais il y a tout de même un problème de fractionnement du placement selon les services qui

aboutit nécessairement à une inégalité flagrante de la distribution de ces services. Si la plupart des services supplémentaires sont distribués dans un service qui lui-même n'accepte pas tous les rouleurs, cela va aggraver ce différentiel.

Donc, moi je pense que ce n'est pas un problème vis-à-vis de la direction, c'est que si nous-mêmes nous appliquons une politique inégalitaire dans la distribution des services, cela va être difficile après de défendre auprès de la direction un principe d'égalité dans le traitement et des rouleurs entre eux et entre rouleurs et piétons.

Je ne dis pas que j'ai une solution toute faite, parce qu'au-delà des cadres correcteurs il y a des cadres de la DILA qui disent « de toute façon, ceux-là, on veut pas les voir », cela pose un problème, c'est vrai. Je pense qu'on est mal armé pour négocier le traitement des rouleurs dans le cadre du plan à venir si on accepte que certains fassent deux fois moins de services que d'autres et si on accepte aussi de les fragiliser au regard d'une négociation à venir. C'est-à-dire que l'on va dire « non mais t'es qui toi ? tu as vu combien de services tu as faits dans l'année ? ». Cela va être très difficile de dire que tu as autant de droits que quelqu'un qui en a fait deux fois plus. Donc, là, je pense qu'il y a un vrai problème. Je ne suis pas sûr d'avoir la solution, mais il mériterait d'être posé sur la table ; autant que cela soit fait par quelqu'un qui est bien servi, on ne dira pas que les autres sont des envieux. Voilà.

Thierry Porré. – J'ai un inscrit. Mais la secrétaire veut répondre.

Anne Hébrard. – Je désire répondre en évoquant la question de la fin de la permanence. C'est assez simple, il n'y a plus de permanence ni chez les rotativistes ni chez les infographes. Il y a un peu, un résiduel de permanence au JO chez Infocom. Peut-être encore afin de garder des places pour des cadres du syndicat qui auraient besoin d'atterrir dans une entreprise.

La seule permanence qui existe encore, même a minima, c'est celle du syndicat des correcteurs et des professions connexes. Pour le JO, il s'agit d'une suite garantie plus trois équivalents temps plein. Les personnes qui travaillent sont des rouleurs, pas des suiveurs devant être piétonnés parce qu'ils

viennent d'autres entreprises. Cela dit pour l'inégalité de traitement que tu évoquais, Stéphane. Ce sont les cadres de l'entreprise – appelle-les courroies de transmission – qui me disent si untel peut travailler dans tel service ou pas. Nous n'avons aucun pouvoir de nous y opposer. Si nous déposons le nom d'une personne non agréée par la direction, cela entraînerait qu'elle ne travaillera pas. Cette personne se présentera et sera renvoyée chez elle. De plus, les cadres du JO ne sont plus adhérents du Syndicat des correcteurs et des professions connexes. Ce qui entraîne que les leçons de morale syndicale n'auraient que peu d'effet sur eux. Mais il y a d'autres inégalités de traitement : il y a des rouleurs qui ne peuvent pas travailler ensemble tout

simplement parce qu'on me l'a interdit en raison de problèmes entre eux !

Il nous faut zigzaguer entre tous ces impératifs. Enfin, que certains seraient moins fortunés que d'autres en cas de négociation de plan est inexact. Selon la loi, un salarié travaillant régulièrement deux ou trois jours par mois a quasiment autant de droits – s'il n'a pas signé un contrat à durée déterminée – qu'une personne qui travaille à plein temps. Claire peut te l'expliquer. Tu es réputé être en CDI tant que tu n'as pas signé un CDD. Tu restes réputé disponible tout le temps. Cette inégalité de traitement de fait entre rouleurs du JO n'a pas de transcription dans la loi.

Thierry Porré. – La parole est à Stéphane Viaux-Peccate.

Stéphane Viaux-Peccate. – J'ai écouté attentivement ton intervention, Stéphane. Elle est très intéressante et Anne y a globalement déjà répondu. Ce qui m'a choqué – enfin, choqué, on se comprend –, c'est que réellement le paritarisme, c'est ter-mi-né. Nous l'avons pris de plein fouet en presse. On se rend bien compte, et mieux compte que vous, de ce que cela veut dire. De ce que le bureau de placement, c'est ter-mi-né aussi. Il existe, si tu veux, une version croupionnesque au JO. Mais c'est résiduel et cela ne justifie pas ton raisonnement. Ce n'est plus de cet ordre-là, tu te trompes d'autant qu'au JO il existe la SaciJO et la DirJO et que la concurrence bat son plein. On ne peut pas oublier cela. Dans le contexte actuel, même dans la perspective d'antan, tu peux être sûr

Donc, là, il y a deux hypothèses de travail, soit on est tétanisé, médusé par cette ambiance de fin de règne, de fin du monde et on risque de se contenter de miettes et de les présenter comme une victoire, la dernière, ou bien, effectivement, on livre un baroud qui n'est pas qu'un baroud d'honneur, parce que, effectivement, en l'occurrence, le baroud, il porte sur l'argent que le gouvernement est prêt à mettre »

qu'il y a des données que tu n'as pas. Le seul arbitre n'est plus le président de la SaciJO, telle l'époque où il était possible de régler directement. Le jeu est autre, aujourd'hui. Je me permets de te dire cela. Tes raisonnements méritent au moins d'être formulés mais ne se conçoivent plus dans ces termes dans le contexte actuel.

Thierry Porré. – La secrétaire veut intervenir.

Anne Hébrard. – Il est évident que s'il y a un sous-effectif pour les correcteurs, les directions feront jouer à plein les passerelles avec d'autres catégories. Que ce soit à la DILA ou à la SaciJO. Le statut pour les correcteurs sera peut-être autre que la convention du Livre. Celle-ci allant s'estomper tout doucement.

Thierry Porré. – François-Georges.

François-Georges Lavacquerie. – Je voulais rebondir là-dessus. Effectivement, dans le calendrier, il est prévu la fin du 45-grammes. C'est-à-dire de l'impression du *Journal officiel* et d'un certain nombre de bulletins. Or, concrètement, à l'atelier graphique, il y a des bulletins qu'on nous demande de ne plus corriger, ou alors en correction légère. Des choses assez étranges parce qu'il n'y a pas de version papier et que la version électronique est déjà en ligne. Le jour où toutes ces publications seront en ligne et si on a décidé de les mettre en ligne avant de les passer à la correction, que va-t-il se passer ?

Il va y avoir la fin du JO papier, c'est acté, c'est une question de mois, peut-être d'un an ou deux. À partir de ce moment-là, y a-t-il encore un statut presse ? C'est-à-dire est-ce qu'on va être toujours sur la PQN ? PQN où il y a de moins en moins de membres, donc cela veut dire qu'on va basculer dans un autre statut, mais lequel ?

Anne Hébrard. – Un des objectifs de la direction du JO est de supprimer le statut Livre, considéré comme trop avantageux. Déjà, avec la fin du papier, l'imprimerie vas basculer sous un statut labeur presse. Mais avec l'intégration totale dans la DILA, cela sera un autre statut. Tout cela va aller très vite. Ainsi à l'*Équipe* et au *Monde*, tous les salariés qui n'étaient pas sous le statut journaliste, qui couvre tous ceux qui le sont en presse magazine, presse quotidienne, bénéficiaient du statut employés de presse. Voilà. Donc au *Monde* et à l'*Équipe*, ils essaient de faire des statuts transversaux qui vont du *Parisien* à l'*Équipe* : tous les gens de la paie, de l'informatique, tous les cadres de la maintenance, etc., en disant « vous n'êtes plus employés de presse », vous allez basculer sous la convention syntec, qui est la moins-disante, la moins intéressante. Vraiment au ras des pâquerettes, au-dessus du code du travail, et en général réservée aux télécommunications et à toutes ces industries qui se sont développées extrê-

mement vite. Ça a été bricolé à la va-vite. Ça fait fourre-tout. Et ces gens-là se retrouveraient donc sur la convention syntec. Bon, une fois que tu as mis sur cette convention 600-500 personnes – il y en aurait 100 à l'*Équipe* –, tu as déjà divisé. Et la mobilisation, on verra ce qu'elle donnera, mais espérons qu'elle perdure. Après, il te reste 400 personnes à isoler dans un coin. Et parmi les journalistes, il y a déjà de grosses divisions, parce qu'il y a ceux qui sont sur le Web, ceux qui sont sur la télé et ceux qui sont sur le papier. Ils ne peuvent pas se piffer entre eux, comme par hasard, avec trois ou quatre syndicats CGT qui se tapent dessus. Voilà, c'est la réalité des entreprises de presse. Au JO, c'est la même chose. Sinon, sur la PQN, le monopole c'est même plus la peine d'en rêver. Depuis qu'on est passés journalistes, on n'a plus aucune prérogative sur le placement. C'est-à-dire que c'est des copains du rédac-chef ou du chef de service, ou le gars qui a envoyé un CV. Voilà, c'est tout, c'est comme cela que ça se passe. Il y a de moins en moins de correcteurs. Et pourquoi y aurait-il des correcteurs ? Je voulais aussi parler du Web, d'Internet. Au JO, apparemment, la direction adopte la même position qu'à l'*Équipe*. À l'*Équipe*, nous avons posé la question : il y a de moins en moins de correcteurs sur le papier... mais et Internet, puisque la boîte prend cette direction d'aller sur les publications Web ? Eh bien la réponse a été non, car comme c'est du super-chaud, on balance directement sans corriger. Alors que justement, comme c'est tout le temps actif, tu peux balancer un scoop sans le corriger, puis tu le corriges et tu rebalances la version corrigée. N'importe quel programmeur expliquera à n'importe quel âne bâté que c'est très simple de prendre un texte, de le corriger et de le rebalancer corrigé, et ainsi de suite. Les directions ne veulent pas, et ce depuis très longtemps. Au JO, c'est pareil. Évidemment qu'au JO il est tout à fait possible de corriger les textes et de les balancer corrigés, même s'ils ont été publiés une première fois sans correction. Voilà. Après, c'est une position de la direction, et dans une entreprise, c'est la direction qui décide de ce qu'elle veut faire de sa boîte. Mais après, c'est à nous à démontrer, etc. Il faut un peu travailler, prendre les textes, montrer toutes les fautes ; sur les sites Internet, on peut déjà agir en leur balançant des mails en permanence en disant : « Là, vous vous êtes trompés, il y a une grosse faute », etc. Il faut le faire dès qu'on peut. Peut-être qu'à force, cela fera bouger le schmilblick.

François-Georges Lavacquerie. – Simplement, pour le JO, il n'y a pas possibilité de passer les correcteurs ou les typos sur le statut journaliste. Voilà.

Anne Hébrard. – Mais je ne te parle pas du statut journaliste, je te parle de la correction. C'est extrêmement simple de prendre un texte, de le corriger, que tu sois ouvrier du Livre ou journaliste, sauf que la

direction ne veut pas. Point barre. Alors à part aller les attacher, les torturer et leur dire : « Maintenant tu vas faire corriger tes textes ! », comment fais-tu ?

François-Georges Lavacquerie. – C'est vrai que c'est une option, mais...

Anne Hébrard. – Ça n'est pas une option, c'est leur souhait – évidemment pour faire baisser la masse salariale. Ils ne veulent pas que ça soit corrigé. Voilà.

Thierry Porré. – J'ai comme inscrit Jean-François Millaud. Il y a de nouvelles règles, mon petit Jean-François, il faut venir là.

Stéphane Viaux-Peccate. – C'est un jeu télé.

Christophe Versailles. – Rapproche la chaise, elle s'est éloignée.

Jean-François Millaud, retraité. – C'est une question tout à fait naïve, apparemment, mais si on supprime le *Journal officiel* sur papier et si on l'écrit bourré de fautes, comme le demande la direction... Enfin, c'est quand même un des textes qui va avoir force de loi, et si c'est bourré de conneries... bonjour les dégâts !

Anne Hébrard. – Les avocats te le font déjà remarquer : il y a des fautes dans les textes de loi. Et ça ne dérange apparemment pas les directions des *Journaux officiels*.

Jean-François Millaud. – Que ce soit M. Schmidt au lieu de M. Schmudt qui reçoive la Légion d'honneur, c'est moins grave, encore qu'il a ses susceptibilités, mais que ce soit une connerie sur un décret ou autre... bonjour !

Laurent Raymond, rouleur au JO. – Je vais prendre la parole à ce sujet car je vais pouvoir éclairer... Donc je suis rouleur au JO...

Une voix. – Parle bien dans le micro !

Laurent Raymond. – (*Bien plus fort.*) Je suis rouleur au JO !...

Une voix. – Bravo ! (*Applaudissements.*)

Laurent Raymond. – ... depuis 2007. Concernant la correction des *Journaux officiels*, effectivement il y a des traitements différenciés entre les bulletins des circulaires, puisqu'il y a un site circulaires.gouv.fr, où là on a le PDF de la circulaire qui est publiée, donc avec la signature, je ne sais pas, du dir-cab de l'émetteur de la circulaire. Donc ça c'est une chose. Et le *Journal officiel*, le régalién, donc, ne subit pas le même traitement. Il est toujours corrigé. Mais qu'est-ce qu'on

appelle corrigé ? Moi, je suis correcteur, donc, depuis 2007, au *Journal officiel*, mais d'après ce que me racontent les anciens, effectivement, pourquoi y avait-il autant de correcteurs au *Journal officiel* ? C'était surtout pour corriger les erreurs liées à la mise en page et à la composition du texte par les typos. Le boulot, c'était de faire du chou-pour-chou et de surtout vérifier – et c'est ce qu'on fait toujours aujourd'hui – que l'intégralité de la copie se trouve sur l'épreuve ; donc que l'épreuve est conforme à la copie. C'est ça le boulot de base de correcteur. Qu'est-ce qu'on amène, nous, quand on corrige un texte en presse ou ailleurs ? On essaye – enfin, c'est ce que moi je pense qu'il faut défendre –, c'est une espèce de plus-value, pour parler le langage...

Anne Hébrard. – ... boursier...

Laurent Raymond. – ... des patrons. C'est-à-dire un petit plus, c'est-à-dire la connerie qui se trouve dans la copie, et pas seulement dans l'épreuve. Sauf que ce qui se profile au JO, pour toutes les publications – à part peut-être pour le journal, lois et décrets –, c'est le « réputé bon ». C'est-à-dire que le ministère d'où émane le texte est responsable de son texte. Donc, le rôle de la DILA – je ne parle même pas de celui de la SaciJO, qui est complètement soumise à la DILA quoi qu'on en dise, que ce soit sur le plan juridique ou même psychologique –, c'est de publier ce texte, c'est vraiment de le rendre public, sous quelque forme que ce soit : papier, électronique, ça n'a strictement aucune importance, à part pour les rotos – évidemment –, car ce qui est visé par l'abandon du 45-grammes, c'est pas les correcteurs, c'est pas les typos, ce sont les rotos, évidemment. Donc ça ne nous concerne pas, nous. Le texte sera toujours composé, il sera toujours mis en page...

Anne Hébrard. – ... Évidemment que cela nous concerne en premier !

Laurent Raymond. – Non ! non ! Ça ne nous concerne pas.

Anne Hébrard. – Si, pour la convention.

Laurent Raymond. – Ah ! pour la convention. Je signale à toutes fins utiles que les typos ne s'appellent plus éditeurs-réalisateurs, ils ne s'appellent plus typos – évidemment –, à la rédaction ils s'appellent secrétaires de rédaction. Je crois que ça y est, c'est entériné.

Claire Gignan, rouleuse au JO. – Oui, c'est ça, à la rédac. Mais pas ailleurs.

Laurent Raymond. – Mais pas ailleurs. C'est magnifique, n'est-ce pas ? Donc voici des ouvriers du Livre secrétaires de rédaction. Donc ça prépare

l'avenir, on voit bien vers quoi on nous amène. Je signale aussi à toutes fins utiles que les employés de la DILA – au moins ceux qui travaillent à la rédac, pour ce que j'en sais, parce que c'est d'eux que je tiens cette information, mais je ne suis pas allé plus loin – sont sous convention collective de la presse... Donc, eux, je pense qu'ils sont déjà sous une convention collective depuis très longtemps, vingt ans, vingt-cinq ans, je n'en sais rien... (*Une voix.* – *Depuis toujours !*) Comment ? Depuis toujours sous une convention collective de la presse, donc voilà. Donc je pense que là aussi il y a une idée, peut-être, de rapprocher un petit peu tout le monde. Donc, petite chose – et du coup je vais balayer tout l'horizon –, pourquoi les rouleurs ne peuvent pas être aussi facilement déplacés de l'atelier graphique à la rédac, c'est que effectivement le chef du département duquel dépend le JO – parce que le journal ne constitue pas un département, il est agrégé aux conventions collectives et à d'autres choses –, donc le chef de ce département, effectivement, donne plus ou moins son agrément et son accord. Il n'a pas envie de voir trop de gens, j'imagine, différents. Il y a aussi le fait que les piétons eux-mêmes ne bougent pas trop d'un service à l'autre. Donc je pense qu'il y a un petit peu de cela dans l'air... je ne sais pas. Donc voilà, on parlait donc des conventions. On parle de la correction, donc nous, qu'est-ce qu'on peut faire valoir ? Déjà, ce qu'on peut faire valoir, c'est auprès de notre direction, moi je le fais à chaque AG où la direction nous donne un petit peu... comment dire, nous fait un discours qui est toujours un petit peu langue de bois, comme toujours... ils ont bien assimilé le discours managérial – à la SACI, je veux dire. Quand je peux, je prends la parole en disant que j'estime que les textes qui passent par nos mains méritent d'être corrigés et que c'est quelque chose qu'il faut faire valoir et qui ne mérite pas simplement – enfin, ce n'est pas juste rétablir la copie, c'est aussi vraiment les corriger, parce que sur le fond on voit énormément de choses, énormément d'erreurs que l'on corrige. Alors la procédure pour corriger un texte du *Journal officiel*, elle est un peu compliquée. On ne met pas sur le même plan une loi et un avis, ils n'ont pas la même force juridique. Les lois, elles sont d'abord corrigées et renvoyées à Matignon, donc, effectivement, toutes nos interventions sont vues – et validées ou pas.

Franck Leclercq. – Je pourrais poser une question ?

Anne Hébrard. – Prenez la parole dans l'ordre, s'il vous plaît.

Franck Leclercq. – Non, non ! C'est pas la peine. À quoi ça sert une commission de la presse ? Ben, c'est tout !

Anne Hébrard. – Tu veux dire qu'il y en a marre qu'on parle du JO ?

Franck Leclercq. – Mais excusez-nous, allez aux commissions de la presse !

Anne Hébrard. – Il était là.

Laurent Raymond. – J'étais à la commission de la presse.

Anne Hébrard. – Pas de bol, on n'était que cinq, il était là.

Franck Leclercq. – Oui, mais pas que toi ! Allez à la commission de la presse ! C'est une AG normale.

Laurent Raymond. – D'accord.

Franck Leclercq. – On ne va pas faire un spécial JO !

Laurent Raymond. – Mais prends la parole, Franck.

Franck Leclercq. – Non, mais c'est pas grave.

Laurent Raymond. – Prends la parole, parlons d'autre chose que du JO.

Franck Leclercq. – C'est pas grave, continuez.

Laurent Raymond. – Je suis désolé, mais pourquoi parle-t-on beaucoup du JO ? Parce qu'à chaque fois les gens du JO sont majoritaires dans les assemblées générales. En tout cas, c'est le cas aujourd'hui.

Franck Leclercq. – Oui, mais je suis à 40 % d'accord. Alors, donc, on peut poser des questions aux gens du JO.

Anne Hébrard. – Profites-en !

Laurent Raymond. – Mais non, tu n'as pas à poser des questions ! Tu peux faire une déclaration.

Anne Hébrard. – La parole est libre et l'AG...

Laurent Raymond. – Moi, je ne vais pas pouvoir te parler d'autre chose que du JO, parce que c'est là que je travaille.

Franck Leclercq. – Non, mais d'accord, tout ce que t'as dit c'est bon ! On est d'accord ! Les lois, Matignon, les enculés, on est d'accord !

Laurent Raymond. – (*Il rit.*) Les enculés...

Franck Leclercq. – On est d'accord. Je voudrais juste poser une question.

Laurent Raymond. – Il n’y a pas à être d’accord, il y a juste à faire un constat.

(Brouhaha.)

Stéphane Viaux-Peccate. – T’en as pour longtemps, là ?

Laurent Raymond. – Non... non !

Stéphane Viaux-Peccate. – T’avais quasiment terminé ?

Laurent Raymond. – Oui, j’ai quasiment terminé. Eh bien, je veux bien laisser la parole à Franck !

Franck Leclercq. – Je voulais juste poser une question. Enfin non, j’en avais deux.

Laurent Raymond. – Viens prendre ma place !

Franck Leclercq. – Je ne vais pas me mettre de dos...

Anne Hébrard. – Allez ! Sur le prie-Dieu, s’il te plaît !

Depuis la salle. – Allez !

Anne Hébrard. – La prochaine fois, je vous ferai mettre à genoux pour parler.

Franck Leclercq. – Je voulais juste poser une question à FGL (*François-Georges Lavacquerie*), quand il dit : « On va partir avec une petite pièce et un sandwich »... c’est quoi la petite pièce ? En milliers ou en dizaines de milliers d’euros ? À peu près ?...

Anne Hébrard. – Ça, c’est pas négocié.

Thierry Porré. – Bon, écoutez mes camarades : nous sommes dans une assemblée générale ; comme Franck le faisait remarquer, des questions auraient pu être apurées et débattues plus en commission de la presse. Bon, je parle de ma retraite, donc vous allez dire que c’est très facile de causer comme ça...

Laurent Raymond. – Non, non.

Thierry Porré. – Mais bon...

Laurent Raymond. – Mais on en a parlé en commission de la presse.

Une voix. – Chut !

Laurent Raymond. – Si on en reparle aujourd’hui, c’est que des gens qui étaient absents de la commission de la presse sont là à nouveau.

Thierry Porré. – Alors, qui souhaite intervenir dans ce débat ?

Isabelle Petit. – Moi ! Là, juste pour soutenir mes camarades qui sont tous venus avec de fort bonnes idées, Claire, Stéphane, enfin tout le monde. On partage tous ce souhait d’un plan où tout le monde puisse partir... que tout le monde puisse partir ou rester dans des conditions décentes. Parce qu’en ce moment, on a deux ou trois personnes qui travaillent à trois services par mois, alors c’est vrai que ça fait un peu « clopinettes ». C’est vrai... vraiment, on se sent gênés. On se sent terriblement gênés, on voudrait que ça change. On ne sait pas, Anne, comment tu peux... je pense que tu peux... je pense qu’il y a des moyens de tirer les ficelles à droite à gauche ; mais puisque tu es là, eh bien écoute, vas-y et fais en sorte que l’intenable ne soit plus intenable et que nos camarades qui sont dans l’incapacité ou de se soigner reviennent à quelque chose de...

François-Georges Lavacquerie. – Mais la secrétaire, c’est pas Superwoman !

Anne Hébrard. – Non, pas la secrétaire ! C’est surtout... Je vais répondre ! Je veux bien être la secrétaire des bisounours, j’adorerais ça, figure-toi.

Isabelle Petit. – Non, moi j’aime pas les bisounours, je les connais les bisounours.

Anne Hébrard. – ... que les gars du JO soient embauchés et j’aimerais bien aussi que tous nos syndiqués qui travaillent comme TAD dans l’édition aient aussi les moyens de vivre. Tu vois, il y a plein de vœux que je formule.

Depuis la salle. – (*Inaudible.*)

Anne Hébrard. – Je sais bien. Je vous explique à tous que l’on est dans un monde qui a entièrement changé, qui s’est cassé la figure à peu près partout... Je ne sais même pas si, à *l’Équipe*, le journal sera encore debout dans deux ans. Voilà, on en est là. Et vous êtes en train de nous dire « On aimerait bien »... Évidemment que tout le monde voudrait, évidemment qu’on va aller dans ce sens. Vous nous prenez pour qui, enfin ? Il n’empêche que la réalité, c’est que tu es face à des directions qui te disent en gros : « Va te faire voir », même s’ils le disent très poliment...

Isabelle Petit. – Mais je le sais, je les ai pratiqués...

Anne Hébrard. – ... Même si on s’entend parfaitement bien avec la direction de la SaciJO, on a des rapports cordiaux avec ces gens-là, on arrive à s’engueuler quand on a des trucs à se dire, c’est même pas de la langue de bois. Sauf qu’eux, ils ont des ordres venus d’encore plus haut qui leur disent : « Stop.

Vous fermez le robinet et on n'embauche plus et on ne fait plus travailler. » Alors il se trouve que, maintenant, concrètement, au lieu de travailler à trente et un, c'est trente-quatre temps pleins au JO. Les quatre temps pleins dont on dispose sont répartis sur à peu près dix ou douze personnes. On essaie de répartir ça de la façon la plus égalitaire possible en fonction des directives de la direction, des directives des gens entre eux, etc., etc., de l'ancienneté... Voilà. On essaie de faire perdurer les droits au chômage de ces dix à douze personnes. On en est là. Et après, il y aura une *dead line*, c'est-à-dire qu'il y a un plan qui est en train d'être négocié. La direction va dire « On arrête tout en février 2015 », par exemple, et qu'est-ce qu'on fera à ce moment-là ? J'espère qu'il y aura le plus de gens possible dans ce plan. Sinon, ça sera une négociation... Combien pour qu'ils s'en aillent, alors qu'ils ont des droits de CDI, exactement les mêmes que les CDI, même si c'est difficile et long à faire reconnaître par les prud'hommes, mais au final on y arrive. Donc ce sera un rapport de force : « Est-ce que vous préférez perdre dans trois ans, et vous avez intérêt à mettre de l'argent de côté parce que ça va vous coûter la peau des fesses et ça la foutra mal, ou est-ce que vous préférez qu'il y ait un accord maintenant ? » Mais dire aux gens : « Vous serez embauchés parce que vous travaillez depuis 2007 ou 2006 », c'est même pas la peine de mentir ; si la direction dit : « Il y en a un qui est embauché », ça sera un, ça sera pas plus. Actuellement, il y a des gens qui ont du travail à la DILA, qui sont aussi anciens que les correcteurs qui travaillent à la SaciJO, et la direction va dire « Voilà, je fais des passerelles », les gens seront formés au métier de correcteur et, au lieu d'être des ouvriers du Livre, avec une convention un peu favorable, ce sera une autre convention où ils seront moins payés – parce que, de toute façon, c'est ce qu'ils regardent – et voilà, basta, c'est comme ça que ça se passera. Donc moi, je veux bien tout et je veux bien tout souhaiter, et surtout soutenez-nous, au lieu de faire des réunions. J'ai les échos des réunions, je ne suis même pas au courant, etc. Vous commencez vous-même, à la base (je vous dis ça, je vous regarde, mais ce n'est pas vous forcément, personnellement), il y a déjà des réunions, des gens qui disent pis que pendre de moi dans des comptes rendus dont j'ai copie quelquefois. On m'accuse de tous les maux. Il y a des commissions de syndiqués qui se tiennent au JO ; allez-y, échangez, mais de bonne foi. Et après, faites-nous remonter les informations. Il y a des informations que j'ai parfois par d'autres sections, par d'autres personnes. On marche sur la tête. Donc, je le dis toujours, ça commence par une base de syndiqués qui font remonter les informations ; nous, après, on peut donner les informations qu'on a quand on va discuter avec la direction, et on peut tous avoir des plans de bataille ou des vœux à exaucer, mais, après, on se heurtera à la réalité. Et sachez qu'au JO, c'est une dernière parcelle où la convention de la presse existe. Je ne dis même pas

qu'elle domine... Et, à terme, le but du jeu... Laurent, quand tu disais que ça ne touche que les rotos... Non, ça ne touche pas que les rotos, parce que si tu élimines quarante personnes du JO qui sont de la convention du Livre, il t'en reste cent ou cent cinquante, et c'est déjà beaucoup plus facile de les diviser, d'en faire monter quelques-uns SR convention de la presse, et ainsi de suite. Et après, la convention du Livre, tu l'élimines, *de facto*.

Laurent Raymond. – Je ne disais pas ça pour minimiser.

Anne Hébrard. – Non, je sais.

Laurent Raymond. – Ce que je voulais dire, c'est que c'est section après section... Que le 45-grammes, on peut focaliser dessus, mais ça c'est le chapitre roto, après il y aura un chapitre typo – il a déjà eu lieu, c'est Stila.

Isabelle Petit. – Oui, il a eu lieu.

Laurent Raymond. – Et après, il y a un chapitre correction qui est le « réputé bon ». Voilà.

Anne Hébrard. – Il n'y aura même pas de chapitre correction, on est trop faibles pour ça.

Isabelle Petit. – On pouvait rétrocéder des services pour, grosso modo, égaliser, pour que personne ne soit trop lésé, pour que tout le monde puisse bouffer. On pouvait rétrocéder des services et, tout d'un coup, on ne peut plus...

Anne Hébrard. – Ça a été fait. Sauf que la direction ne veut plus, c'est tout.

Isabelle Petit. – Voilà et alors...

Anne Hébrard. – Et alors, je fais quoi ? Je vais leur mettre un pistolet sur la tempe ?

Isabelle Petit. – Chez les typos, ils rétrocèdent leurs services. Alors, au nom de quoi ?

Anne Hébrard. – Ah oui, mais ça n'a jamais été la même discipline chez les typos et chez les correcteurs. Je suis désolée.

(Tout le monde parle en même temps.)

Thierry Porré. – Attendez, j'ai trois inscrits.

Anne Hébrard. – Dans l'ordre.

Thierry Porré. – D'abord, il y a François-Georges, après Stéphane Violet et après, la camarade dont j'ai oublié le nom.

Depuis la salle. – Arlette !

Thierry Porré. – Oh, pardon ! J'oublie tout !

Gérard Godfroy. – Il y avait moi avant Stéphane.

Thierry Porré. – Vas-y.

Gérard Godfroy. – Je voulais reprendre ce que vient de dire Isabelle Petit et la réponse d'Anne Hébrard. Évidemment, Anne Hébrard ne peut pas tout faire, les directions sont devenues féroces, le Syndicat du Livre s'est amoindri... On le sait. Alors on ne peut changer que ce qu'on peut changer. Qui définit combien de gens auront les services, c'est justement Anne Hébrard. Donc, quand elle dit...

Anne Hébrard. – La méchante et bouillonnante Anne Hébrard !

Gérard Godfroy. – Tu dis ce que tu veux sur toi... Je signale que je fais partie des sectateurs qui osent se réunir comme ça, en se réunissant. Le but n'est pas du tout de dire du mal d'Anne Hébrard...

Anne Hébrard. – Ah, j'ai eu peur !

Gérard Godfroy. – ... C'est de, simplement, savoir ce qu'on va faire entre rouleurs et piétons, et l'idée est aussi d'égalitariser aussi un peu tous ces services, qui créent une division des plus déplorable et du plus mauvais effet. Moi, par exemple, j'ai cinq services, mais ça, on s'en fout, mais il y a des gens dont tu as déclaré, tu as écrit sur des mails, qu'on leur donne des services par solidarité — ils en doivent à peu près trois — et qu'ils en auront cinq au maximum. Alors j'aimerais que tu développes ce concept de syndicat.

Anne Hébrard. – Ah non, j'ai dit cinq au minimum, mais, pour le moment, ce n'est pas possible de faire autrement. J'ai dit que le syndicat leur assurait cinq services...

Gérard Godfroy. – Alors ce concept de solidarité m'interroge quelque part...

Anne Hébrard. – ... plus des non-payés éventuels, c'est l'article 30 des statuts que tu aimes tant.

Gérard Godfroy. – Non, j'aimerais savoir ce que c'est qu'un syndicat qui est solidaire de ses membres et où il y a un bureau de placement... On peut être solidaire des mineurs du Yorkshire, par exemple, mais être solidaire de ses propres membres, c'est vraiment très surprenant.

Anne Hébrard. – Ce sont des membres... – alors, je ne sais pas si ça doit être du off... – ce sont des membres que la direction a recusés...

Gérard Godfroy. – Non, elle n'a jamais recusé puisqu'il n'y a jamais eu de recusation écrite.

Anne Hébrard. – Elle n'est peut-être pas écrite, mais enfin, bon...

Gérard Godfroy. – Ça veut dire que ces gens-là n'ont pas suivi la procédure.

Anne Hébrard. – Moi, je te parle de deux personnes que la direction voulait recuser. C'est le comité syndical qui s'est réuni avec la direction et qui a dit non. Alors, il a fallu que ces deux personnes s'excusent platement par lettre recommandée pour que la direction veuille bien les réintégrer dans les effectifs. On en est là. On en était là. Et le syndicat a négocié en disant : « Écoutez, ce sont des gens qui sont correcteurs depuis de longues années – enfin, je te la fais courte –, il faut quand même qu'ils travaillent un peu. » Donc, ça a été d'accord avec la direction, ils travailleront, mais pas plus de cinq services. Donc d'accord, O.K., de toute façon, on n'a pas plus en magasin. Après, il était entendu que si des piétons voulaient rétrocéder des non-payés – et, donc, pendant un moment, c'est vrai, il y en a eu pas mal, c'était très bien, d'ailleurs, et en plus je tiens à souligner que c'était des gens pour la plupart non-syndiqués qui rétrocédaient ces services, c'est-à-dire qu'ils prenaient des jours non payés dans le mois, et on a pu les distribuer. Après, j'ai su qu'il y avait eu des ordres d'en haut pour dire aux piétons : « Non, on ne veut plus que vous preniez de non-payés. » Donc, de fait, le nombre de services disponibles s'est amoindri. Voilà, on en est là. Mais à un moment, c'était huit, neuf par personne...

Gérard Godfroy. – D'où vient le « cinq services », ce chiffre-là ?

Anne Hébrard. – C'est une négociation avec la direction, qui nous a dit : « On veut bien qu'ils travaillent, d'accord » et il a fallu insister, « mais pas plus ». Voilà. De la même façon, tu as des gens qui n'ont – alors, moi, je ne sais pas pourquoi, est-ce que c'est leur travail qui est apprécié ou pas –, il y a des gens qu'on ne veut pas voir à la rédaction. Mais, moi, je ne peux pas intervenir là-dedans, ce n'est pas moi qui décide qui travaille ou qui ne travaille pas, c'est tout. Moi, on m'a dit : « Non. Tel et tel nom, O.K. » Alors quelquefois, j'ai fait le forcing, j'ai fait rentrer des gens. Et c'est pour ça qu'à un moment, je discutais avec les DP en disant : « Il faut élargir le panel de rouleurs, parce qu'on pourra toujours piocher. » Alors, après, on peut expliquer aux gens qu'ils ne travailleront plus parce qu'il n'y aura plus de travail, mais au moins vous aurez des ressources supplémentaires. Et au JO, ça a toujours été : « Non, on veut des listes bloquées. » Eh bien, les listes, maintenant, elles sont bien bloquées, elles sont bloquées à dix ou douze, et si, admettons, on pouvait faire entrer dix personnes, on est coincés

sur les effectifs, on ne peut pas faire entrer de personnes extérieures. C'est quand même délirant. Ce sont les syndiqués qui nous ont demandé ça. Ce sont les représentants du personnel du Syndicat des correcteurs qui nous ont demandé ça. Alors, j'ai lutté de toutes mes forces, j'ai essayé de faire venir des gens, des gens valables. On leur a trouvé tous les défauts du monde et ils ne travaillent plus au JO. Voilà, maintenant, ça se fera en circuit fermé. C'est tout. Et si la direction te dit « Sur dix personnes, il y en a cinq que je ne veux pas voir », eh bien, il t'en reste cinq. Et si tu as sept postes, comment tu fais ? Eh bien, ils diront : « On va faire des passerelles avec la DILA ». Voilà. Mais ça remonte à loin, tout ça.

Laurent Raymond. – Ou des passerelles avec les typos, pour commencer.

Anne Hébrard. – Ou avec les typos, bien sûr. Ce serait encore plus simple.

Thierry Porré. – Excusez-moi, j'ai trois inscrits : François-Georges, Stéphane Violet et Arlette.

Gérard Godfroy. – Enfin, j'étais venu pour soutenir ce que disait Stéphane Violet. C'est-à-dire qu'il y a une tension absolue vers l'égalitarisation des services entre rouleurs puisque, si jamais il y a une négociation dans un éventuel plan social et que tous ces rouleurs se présentent de façon très disparate avec un très haut et un très bas, même à l'intérieur des rouleurs, les négociations n'auront pas la même allure que s'il y a, grosso modo, le même nombre de services. Et dans ce sens-là, évidemment, toi, tu ne disposes pas du pouvoir des réglettes, qui ont pris un pouvoir, par rapport au syndicat, qui est énorme depuis des années, à tel point qu'on a pu penser que Lénine avait dit : « Tout le pouvoir aux réglettes ! »

Depuis la salle. – Bravo !

Anne Hébrard. – Bravo, Cyril !

Gérard Godfroy. – Je m'appelle toujours Gérard.

Thierry Porré. – La parole est à François-Georges.

François-Georges Lavacquerie. – C'est simplement sur ce qu'a dit Franck, je n'ai pas bien compris. Je pense avoir été clair dans mon intervention sur le fait que les rouleurs travaillent depuis très longtemps au JO. S'il y a réduction des effectifs, s'il y a un plan social, ils doivent être intégrés dedans, et je pense que c'est la seule solution possible et souhaitable, et non pas un arrangement avec une petite valise de billets ou que sais-je, ou ce genre de chose.

Franck Leclercq. – Ah, c'est une valise ? C'était une piécette tout à l'heure.

François-Georges Lavacquerie. – Ou une piécette, peu importe. Écoute, Franck, tu en as ras le bol qu'on parle du JO, et tu as tout à fait raison. Viens parler de là où tu travailles, viens parler aussi du...

Franck Leclercq. – Mais c'est pas une commission de la presse.

François-Georges Lavacquerie. – Mais on en parle, là, maintenant. O.K ? Donc, moi, je serais très content d'entendre parler, par exemple, de ce qui se passe au *Parisien*, de ce qui se passe dans l'entreprise où tu travailles.

Franck Leclercq. – D'accord.

François-Georges Lavacquerie. – Viens nous en parler.

Thierry Porré. – Stéphane Violet.

Franck Leclercq. – Ça tient en deux mots, je peux le dire : à Pôle emploi, ça pète. Ça va, c'est bien comme ça ? À Pôle emploi, ça pète à mort. Ça te va, duc... ?

Anne Hébrard. – Non, non, non.

Franck Leclercq. – Tu mettras trois points.

Thierry Porré. – Franck, Franck...

Franck Leclercq. – Mets un D avec des points de suspension.

Anne Hébrard. – Et même. On s'exprime correctement, s'il vous plaît.

Thierry Porré. – Je mets Franck, points de suspension. Ça ira ?

François-Georges Lavacquerie. – Moi aussi, j'y vais à Pôle emploi.

Franck Leclercq. – Ouais, t'y as été. Mais qu'est-ce que t'as à me poser des questions à la con comme ça ?

François-Georges Lavacquerie. – C'est toi qui... (*Inaudible.*)

Thierry Porré. – Mes camarades...

Anne Hébrard. – Pas d'apartés, vous sortez pour vous engueuler.

Franck Leclercq. – Je veux prendre la parole après, s'il vous plaît.

Thierry Porré. – Tu veux tout de suite ou maintenant ?

Franck Leclercq. – Euh...

Thierry Porré. – (*En riant.*) Pardon ! Vas-y si tu veux crever... l'abcès, vas-y.

Anne Hébrard. – Ah, j'ai eu peur, j'ai cru que tu allais dire : « Si tu veux crever ».

Thierry Porré. – Non, l'abcès !

Anne Hébrard. – Tu mets les virgules au mauvais endroit, quand même !

Depuis la salle. – Un futur mort !

Anne Hébrard. – On est tous des futurs morts !

Franck Leclercq. – Ce sera plus long qu'une réponse.

Thierry Porré. – D'accord. Stéphane !

Stéphane Violet. – Pour ne pas s'enfermer dans un dialogue de sourds, qui plus est sur un seul et même sujet...

Thierry Porré. – (*Feignant la surdité.*) Comment ?

Stéphane Violet. – Pour ne pas s'enfermer...

Anne Hébrard. – Un dialogue d'aveugles...

Stéphane Violet. – Voilà... Et... qui plus est, sur un sujet dont je conviens qu'il ne devrait pas être le seul dans une AG du Syndicat des correcteurs, je tiens à préciser que ce que j'ai dit sur le partage, ça relève du principe, ça ne relève pas de la mauvaise conscience. Moi, j'ai pas mauvaise conscience d'avoir du boulot du syndicat. Je constate juste que ça pourrait sans doute se passer autrement, et que c'est donc un problème collectif, le problème de tout le monde, de ceux qui bossent peu comme de ceux qui ne bossent plus. Par ailleurs, s'il y avait un minimum de confiance – confiance dans l'avenir, c'est peut-être difficile, mais au moins confiance à l'intérieur du syndicat –, on aurait pu aussi procéder à un audit des situations et des besoins des uns et des autres. En clair, moi, aujourd'hui, je bosse au JO parce qu'on m'a dit que j'y avais droit, etc., mais je bosserais pas, j'aurais Pôle emploi. La vraie question, c'est pourquoi je ne me contente pas de Pôle emploi ? C'est parce que j'ai envie de savoir où je bosserai plus tard. Donc si on me dit : « Pas de problème, le syndicat, les cadres du JO, ils t'oublieront pas, ils discuteront de ton cas le moment venu », eh bien, s'il le faut, à ce moment-là, on dira : « La formation Violet, pour l'instant, ne sert pas à la rédaction, elle va servir à quelqu'un d'autre. Pas à un des trois derniers rouleurs, qui se partageraient ce que Violet aura laissé, mais à d'autres cor-

recteurs qui ne bossent pas assez. » Alors on va me dire : « Ils n'ont pas le droit de venir à la rédaction ». Je maintiens que moi... en tout cas, si on a une vision au long terme, cette vision elle est arc-boutée sur des principes. Et si nous on a des positions de partage à défendre, moi il n'y a pas de problème, je vais à Pôle emploi. Je fais partie de ceux qui ont encore des droits. Donc, ce n'est pas une question de sacrifice, c'est qu'on pourrait très bien le faire pour que ceux qui ont besoin de reconstituer des droits pour Pôle emploi ou de se rapprocher de la retraite le fassent dans les meilleures conditions. Après, bon, si le plan doit nous tomber dessus dans six mois, peut-être que la question ne se pose plus, mais c'est une piste de réflexion – qui ne fera pas avancer le syndicat dans son ensemble, j'en conviens.

Thierry Porré. – Arlette, c'est à toi !

Arlette Gattullo. – Je voulais juste souligner que c'est l'encadrement qui décide et non pas la direction de la SaciJO pour les non-payés.

Anne Hébrard. – Je ne pense pas que les gens de l'encadrement disent d'un seul coup : on ne veut plus de non-payés. Ça ne leur est pas venu comme ça en dormant, ils ont reçu des ordres de leur hiérarchie !

Arlette Gattullo. – Non, non.

Anne Hébrard. – Ces personnes de l'encadrement voudraient donc qu'il n'y ait plus de non-payés ? C'est pour empêcher, ils le savent très bien, les rouleurs de travailler, alors ?

Arlette Gattullo. – Oui, pour garder certaines personnes sous le coude qui vont faire corriger certains travaux.

Anne Hébrard. – Sauf que l'encadrement repasse par la direction administrative qui, elle, me donne ses ordres.

Arlette Gattullo. – Ils soutiennent parce qu'ils ne savent pas ce qu'il se passe dans l'atelier. Ça fait longtemps. Et c'est pareil pour la direction technique. C'est un pouvoir énorme donné à un encadrement.

Anne Hébrard. – Oui, mais ils ne sont pas syndiqués, ces gens-là, tu n'as pas de moyens de pression sur eux. Ils seraient au Syndicat des correcteurs, tu pourrais...

Arlette Gattullo. – Oui, mais s'ils étaient syndiqués, ils ne seraient pas comme ça ! Ça se mord la queue.

Anne Hébrard. – Bah voilà, c'est tout, fin de l'histoire. Tu l'as dit toi-même, ça se mord la queue, et moi je n'y peux rien.

Arlette Gattullo. – Bah si, rappeler à l'encadrement qu'il y a des règles syndicales. Ça s'est toujours fait !

Anne Hébrard. – Rappeler quelles règles syndicales à des non-syndiqués ?

Arlette Gattullo. – Puisque ce sont des non-syndiqués qui ont des services... J'ai une collègue non syndiquée qui veut absolument rendre des services...

Anne Hébrard. – Eh bien qu'elle les rende !

Arlette Gattullo. – Mais on l'empêche de les rendre !

Anne Hébrard. – Qu'elle les rende, mais ce n'est pas moi qui peux intervenir. Je ne vais pas aller voir une personne qui n'est pas syndiquée en lui disant : « Rends des services, coyote ! » Ce n'est pas possible.

Arlette Gattullo. – Ce qui est un usage est un usage, voilà.

Thierry Porré. – Camarade Chaâbane, c'est ton tour.

Chaâbane Lakel. – Les discussions sur le JO, je trouve ça intéressant dans le sens où il y a une dimension hyper-paradoxe...

Anne Hébrard. – Pas trop compliqué, Chaâbane, s'il te plaît !

Chaâbane Lakel. – Non, non... Une dimension paradoxale à la fois de considérer qu'il y a un syndicat fondé sur des us et coutumes par rapport au placement, et en même temps de demander que le syndicat fasse un travail au long cours pour permettre à un ensemble de personnes de continuer à travailler dans un endroit, qu'elles puissent être intégrées dans un plan, et en même temps de se dire que ces us et coutumes qui ont fait fonctionner les syndicats des ouvriers du Livre n'ont pas cours. Dire que le contrat d'usage n'a aucune valeur, etc. Les syndicats d'ouvriers du Livre se sont fondés sur quoi ? Sur des choses non écrites, sur un fonctionnement de fait. Je dirais que la situation a toujours été telle que, pour permettre au syndicat de faire son travail réellement, les syndiqués doivent être derrière le syndicat.

L'automatisation de la presse, il y a eu des expériences dans les années 1970, on pouvait faire fonctionner un journal avec une personne. Seulement voilà, comme le disait notre ami Karl, il y a le rapport entre le travail mort et le travail vivant. Et les machines, on va les utiliser jusqu'à leur obsolescence et, après, on va pouvoir faire fonctionner une rédaction avec très peu de personnes. »

Le jour où on aura untel qui va tirer dans son coin, le syndicat il négocie quoi ? Vous sciez la branche et vous demandez en même temps que ceux qui sont assis sur la branche fassent le travail. En même temps, vous considérez que ce qui a été au fondement de notre fonctionnement, le placement, le rapport piétons-rouleurs, etc., devient un problème aujourd'hui. François-Georges, tu disais que ce sont les rouleurs qui font fonctionner : mais c'est parce qu'il y a des piétons qu'il y a des rouleurs. Je ne vais pas réexpliquer le placement, la mécanique est que moins il y a de piétons, moins il y a de rouleurs et moins il y a de services. D'accord ? D'autre part, le fonctionnement habituel qui devait permettre de faire exister certains droits pour un certain nombre de personnes, c'est que quel que soit le cassetin il y ait des suiveurs et, après, il y a une répartition du reste. Pourquoi cette question des suiveurs ? C'est pour qu'ils aient des

droits, qu'ils puissent s'ouvrir des droits, etc. Mais si on considère qu'on va prendre des rouleurs à qui on va donner un service chacun, ça sert à rien et ça ne permet pas à certains d'avoir l'ouverture des droits, etc. Vous êtes en train de nous dire : on va commencer à se tirer tous dans les pattes. Maintenant, un truc plus global. On est dans un nouveau monde. Il y a une désindustrialisation, nous sommes à la fin de ce processus ; si on arrive jusqu'à 2017-2018, ce sera pas mal, mais c'est fini. C'est donc tout à fait normal que, dans deux ou trois ans, il n'y ait plus d'ouvriers du Livre, que ce soit dématérialisé, qu'ils en aient rien à foutre que ce soit corrigé ou pas, etc. C'est le mouvement global de la société qui est en train de se dessiner. Le salariat tel qu'il

a existé est dans l'obsolescence. Nous sommes dans un nouveau monde, il faut se réveiller. Le fait qu'il y ait cent cinquante ouvriers du Livre dans un cassetin, c'est terminé. L'automatisation de la presse, il y a eu des expériences dans les années 1970, on pouvait faire fonctionner un journal avec une personne. Seulement voilà, comme le disait notre ami Karl, il y a le rapport entre le travail mort et le travail vivant. Et les machines, on va les utiliser jusqu'à leur obsolescence et, après, on va pouvoir faire fonctionner une rédaction avec très peu de personnes. On y est ! Et le JO ne fait pas exception. Donc là, pourquoi j'en arrive là par rapport à la presse ? Que la question soit posée à

la direction syndicale par rapport à cette histoire de plan, etc., on sait qu'on va entrer dans ce genre de processus, ça a toujours été ces dernières années plan après plan ; et l'objectif, dans les plans, c'est que les piétons et les rouleurs soient concernés et pas dans les meilleures conditions. Je réitère : qu'on laisse le comité syndical faire le boulot et qu'on considère que c'est le syndicat qui est représentatif et non pas des individus qui se représentent eux-mêmes et qui vont se représenter eux-mêmes dans les années à venir, comme ça s'est passé dans différents titres. Ce qui serait dommage – je vais répondre à Cyril –, ce qui serait dommage c'est qu'à l'arrivée, à force de fonctionner comme ça, il n'y ait rien. Et c'est l'objectif visé par les directions en presse, au JO, etc. Tout le monde part dans toutes les directions et, à l'arrivée, il n'y a rien. Il faut donc choisir.

Thierry Porré. – Camarade Franck, c'est à toi.

Franck Leclercq. – Je n'ai rien contre le JO, c'est juste qu'après avoir lu un tas de saloperies anonymes sur la liste de diffusion, on ne sait pas à qui on s'adresse quand on vous parle. C'est vous qui avez signé, ce n'est pas vous, tatati, tatata. Sinon, j'ai rien contre les camarades du JO, ils sont très gentils.

Gérard Godfroy. – Il n'y a rien qui est anonyme, je peux en parler, je suis un des signataires, mais il s'agit d'une signature collective. Faut redresser les faits, et tu pars de prémisses qui sont fausses.

Anne Hébrard. – Avec deux s.

Franck Leclercq. – C'est-à-dire ?

Gérard Godfroy. – Il n'y a jamais eu de chose anonyme, il y a eu une signature collective.

Franck Leclercq. – C'est quoi une signature collective ? Sincèrement, je ne sais pas ! Qui signe ces trucs ? Des correcteurs ? c'est ça ?

(Protestations d'Arlette Gattullo.)

Franck Leclercq. – Il y a des saloperies sur la liste de diffusion, permettez-nous d'en parler quand même.

Gérard Godfroy. – C'est pour ça que je redresse les faits sur quelque chose qui n'a jamais été anonyme.

Franck Leclercq. – Mais qui signe ces trucs ?

Gérard Godfroy. – Rouleurs et piétons, voilà.

Franck Leclercq. – Donc, tous les rouleurs et tous les piétons ?

Arlette Gattullo. – Tous ceux qui étaient présents.

Franck Leclercq. – Mais qui signe ces trucs ?

Gérard Godfroy. – Mais il n'y a rien d'anonyme !

Franck Leclercq. – Ce n'est pas signé et ce n'est pas anonyme ? C'est ça le truc ?

Gérard Godfroy. – Oui, il y a d'autres signatures collectives, de sans-papiers, etc., ils ne donnent pas leur nom et leur adresse !

Franck Leclercq. – Là, vous êtes des correcteurs, c'est votre syndicat. Vous pourriez au moins vous exprimer personnellement quand vous dites des saloperies. Assumez-les !

Arlette Gattullo. – On n'a aucune raison de faire ce genre de chose !

Franck Leclercq. – Mais pourquoi ? Vous vous adressez à votre syndicat avec une cagoule ?

Gérard Godfroy. – On n'a pas de cagoule, on a simplement décidé de ne pas dire c'est machin. Ce ne sont pas toujours les mêmes gens qui sont aux réunions. On ne va pas signer machin et machin qui étaient là, et l'autre jour il ne sera pas là, etc.

Stéphane Viaux-Peccate. – Bah justement, il est là, l'intérêt ! Et ce n'est pas stigmatisant.

Franck Leclercq. – Vous ne parlez pas aux flics ou aux renseignements généraux ! Vous parlez à votre syndicat. Enlevez vos cagoules !

Stéphane Viaux-Peccate. – C'est anecdotique, de toute façon. Mais c'est regrettable.

Arlette Gattullo. – Moi, j'ai signé.

Anne Hébrard. – La deuxième lettre, c'était Arlette qui l'avait signée, effectivement.

Franck Leclercq. – Tu l'as signée ? D'accord, donc là tu parles au nom des autres, des anonymes. Bon, c'est bon, on s'en fout, on s'en tape. Bravo les anonymes, on s'en tape ! J'avais juste une remarque à faire sur ce qu'a dit Stéphane Violet : je ne sais pas si c'est très intelligent, à une assemblée générale de syndiqués, de dire qu'on va faire cracher l'État. C'est un truc très bizarre ce que tu as dit : on va faire cracher l'État, c'est ça que t'as dit ? Et après quand j'entends la pleureuse qui dit qu'on va avoir une piécette et un sandwich, je pose la question : ça représente quoi, la piécette et un sandwich, en dizaines de milliers d'euros ? Vous voulez faire cracher l'État, et cher. Alors ne venez pas dire ça à la tribune d'une

assemblée syndicale, c'est ridicule, fermez vos gueules !

Gérard Godfroy. – Tu travailles pour qui, Franck ?

Thierry Porré. – Franck, tu as fini ? François-Georges, à toi. Sois serein et précis.

François-Georges Lavacquerie. – Oui. Précis, je le suis parfois trop. Ces attaques de Franck... Passons. Je disais simplement que moi, je n'ai pas envie de ce genre d'arrangement et j'ai bien précisé que je suis pour une négociation collective qui englobe les piétons et les rouleurs. Je veux justement éviter ce genre de proposition, c'est-à-dire, ce n'est pas légal mais on vous propose une petite indemnité comme ça, vous n'en parlez pas, et ça, je ne veux pas de ça. C'est clair et net, c'est ça que j'appelais la piécette, ou le sandwich, ou comme tu veux. Il y a quand même une question qui se pose, et pour répondre à ce que disait Chaâbane tout à l'heure, tant que la permanence existe, c'est très bien. Elle n'est pas aussi intéressante qu'elle l'a été, c'est-à-dire qu'elle se réduit comme peau de chagrin, il y a de moins en moins de titres, il n'y en a plus qu'un seul, il y en a un, il y a un bureau de placement de fait. C'est regrettable. Tant que ça existe, c'est bien. La question, c'est que, avec le plan social qui se profile, l'avenir de cette permanence et de ceux qui ont des services est extrêmement obscur, on ne sait pas ce qui va être donné. Moi, ce que j'ai dit tout à l'heure dans mon intervention, c'est la proposition du maintien de cette structure aussi longtemps que possible. Et que les gens qui ont des services, qui sont des suiveurs sur ces suites les conservent. Après, on verra bien ce qui arrivera quand le plan social fera ses effets. Je suis, comme tu l'as dit toi-même, pour que tous soient traités sur le même plan. Mais par ailleurs, je t'ai entendu Chaâbane, sur le JO, j'ai entendu des plaintes qu'on parle trop du JO, je suis bien d'accord, on en parle trop. On n'entend jamais parler du *Parisien*. Qu'est-ce qui se passe au *Parisien*, personne n'en sait rien. C'est un trou noir, je ne sais pas, il y a d'autres titres en presse...

Chaâbane Lakel. – Tu veux savoir ? Je vais te répondre.

Anne Hébrard. – Chacun son tour.

François-Georges Lavacquerie. – Après, tu répondras, mais pas à moi. Moi, je trouve que c'est intéressant de savoir ce qui se passe dans tous les organes de presse, parce que actuellement je ne sais pas comment ça se passe au *Parisien*, je sais qu'à *l'Équipe* ça se passe mal, je sais qu'au *Monde* il y a un plan social, il y a l'imprimerie qui va être liquidée, je serais très surpris qu'il en aille différemment au *Parisien*. Et ce qui est intéressant aussi, c'est de savoir comment les gens négocient, ce qu'ils font, comment ils se battent, voilà. C'est intéressant à savoir, et comme ça on ne parlera pas que du JO.

Thierry Porré. – Chaâbane, si j'ai bien compris, a droit à la parole.

Chaâbane Lakel. – Je vais rafraîchir la mémoire aux gens parce que là, ça commence à me fatiguer. Je ne sais pas où tu étais à l'époque du comité Moreau... Non, je vais aller très très vite, je vais aller très très vite. (*Brouhaha dans la salle.*) Je vais aller très très vite parce que... Ce qui est intéressant, c'est que les questions que vous vous posez maintenant, nous, on a commencé à se les poser en 2003. L'objectif, quand il y avait le comité Monthureux dont faisait partie Stéphan Viaux-Peccate, c'était de ralentir le processus. C'était de conserver dans toute la presse quotidienne la convention des ouvriers du Livre. Tu sais comment ça s'est passé, ensuite ?

Stéphan Viaux-Peccate. – Non, il ne sait pas, vas-y, explique.

Chaâbane Lakel. – Tu sais comment ça s'est passé ? On était dans un fonctionnement paritaire, on faisait partie du comité Inter, et le secrétaire délégué du comité Inter, avec Renouf, est allé signer au *Figaro*. Le point de départ, c'est ça, entrer dans la convention journaliste. O.K. ? Et ensuite on a eu tout le délitement de la presse. L'objectif, c'est que quand on a commencé à travailler sur certaines questions, on a mis au centre de notre réflexion – si tu relis les vieux *Cantonade* – le numérique. En disant quoi ? En disant : on va faire en sorte 1) de conserver notre convention ; 2) de conserver une permanence, O.K., dans les titres et de faire en sorte que, même s'il y a des plans, etc. L'autre objectif, c'était un rajeunissement... Ça s'est toujours passé comme ça chez les ouvriers du Livre. Des plans, on sort par la porte et d'autres rentrent par la fenêtre. Au SPQN, tout le monde sait comment ça fonctionne, donc c'est pas un problème. Maintenant, tu me dis *le Parisien*. Bah *le Parisien* c'est encore ouvrier du Livre, et vu l'éclatement de la presse et comment ça s'est passé, il y a des négociations qui ont eu lieu, il y a des départs, deux personnes en CDD, il y a une permanence.

François-Georges Lavacquerie. – Il y a une permanence ?

Chaâbane Lakel. – Oui, il y a une permanence.

Laurent Raymond. – Plus dernièrement, mais jusqu'à il y a un an...

Chaâbane Lakel. – O.K. ? Mais il ne faut pas oublier ce qu'il s'est passé et reprocher aux gens qui sont là maintenant ce qu'il s'est passé...

François-Georges Lavacquerie. – Je ne reproche rien.

Chaâbane Lakel. – Parce que la résistible ascension de machin, du chaînon manquant... C'était une résistible ascension, personne n'a rien fait à l'époque.

Depuis la salle. – C'est qui le chaînon manquant ?

Chaâbane Lakel. – Moreau ! Comment ça s'est passé, ce qui s'est produit, et voilà où on en est. C'est tout.

François-Georges Lavacquerie. – Pratiquement tous les gens à qui tu t'adresses ici se sont battus dans cette affaire.

Chaâbane Lakel. – Oui, je me souviens, oui, surtout de toi !

François-Georges Lavacquerie. – Bah oui, moi aussi.

Chaâbane Lakel. – Oui, je me souviens vachement.

Thierry Porré. – Stéphane Viaux-Peccate a demandé la parole, et je la lui accorde.

Stéphane Viaux-Peccate. – Juste pour préciser ce que disait Chaâbane. Le plan qui a eu lieu en fait entre 2004, qui a commencé en 2004 et qui s'est éteint en 2011 pour les cadres ouvriers. Il s'est étiré sur sept ans. Ce plan, c'est celui qui a été annoncé par les responsables de presse, les chefs, et notamment Chaisemartin, comme étant le dernier plan qui donnerait l'occasion d'un plan social et de partir dans de bonnes conditions ; et il nous avait dit, en réunion avec le SPQN de l'époque, rue La Fayette, voilà, c'est la dernière fois, et je vous souhaite bonne chance parce que les gens qui vont nous succéder, vous verrez, c'est des gens en imperméable ou en costard avec des petites mallettes en cuir. Il voulait juste nous dire que c'était pas des gens de presse. Ce qui s'était révélé tout à fait exact, ce ne sont pas des gens de presse aujourd'hui qui dirigent les titres de presse, c'est des industriels qui gèrent les titres de presse comme si c'était des entreprises de savonnettes ou de n'importe quoi d'autre, ou de fabrication de clous... Donc, c'est devenu différent.

Thierry Porré. – Ce sont des boîtes de petits pois. C'est ce qu'on disait dans les années 1970.

Stéphane Viaux-Peccate. – Boîtes de petits pois !! Non, mais tu as raison de le dire. Mais ce que je voulais juste préciser c'est que dès cette époque-là, ça a été la fin, ça a signé la fin des bureaux de placement. Ça a été terminé, les bureaux de placement. Alors on a toujours réussi un petit peu à la marge, mais par exemple dans les titres de presse, le secrétaire, ou la secrétaire, puisque c'était à l'époque Anne, déjà, qui

était en responsabilité, elle arrivait parfois à intervenir. Mais par ailleurs, le chef du cassetin qui n'était plus chef de cassetin, le cassetin ne s'appelait plus le cassetin, c'était devenu un service, donc le chef de service, lui de son côté, s'il voulait appeler, il appelait des gens. Par exemple au *Parisien*, ça fait des années que le *Parisien* ne s'adresse plus au syndicat des correcteurs...

Laurent Raymond. – Oui, mais ce sont des permanents qui y vont.

Stéphane Viaux-Peccate. – C'est autre chose. Laurent, il ne faut pas jouer avec les mots, à un moment donné...

Laurent Raymond. – Je sais.

Stéphane Viaux-Peccate. – Ils ne passent plus par le syndicat, ce qui veut tout dire. C'est-à-dire que sa référence, ce n'est plus le syndicat, donc il fonctionne comme un chef de service. Qu'il est d'ailleurs. Et ça s'arrête là. Et de même que les délégations ne se sont plus opérées de la même manière parce que dans le même temps il y avait eu un chamboulement dans le paysage syndical, la chambre typo se transformant en Infocom, parce que Peyrade, qui avait vu venir le mouvement un petit peu avant, s'était dit : « On ne peut plus rester fermés sur nous-mêmes, on va créer une structure syndicale ouverte à d'autres gens que les ex-typos », qui sont devenus des secrétaires de rédaction, en presse. Et donc c'était pour ouvrir, y compris aux employés... Ce n'est pas tout à fait une réussite, mais dans leurs textes, dans leurs statuts, c'est ouvert à tout le monde. C'est aussi pour ça qu'il y a des correcteurs qui y sont. Dans ce chamboulement syndical qui s'est produit également, il y a des délégués syndicaux qui ont été chapeautés ou présentés non plus par le syndicat des correcteurs, mais par la chambre typo, parce qu'ils sont passés à la chambre typo. Mais même sans passer par la chambre typo, l'ex-chambre typo, d'ailleurs, ça aurait pu se produire. C'est un bouleversement de ce genre qui s'est produit, mais je reviens là-dessus, et je le redis parce que Chaâbane évoquait ce dernier plan, les bureaux de placement c'était terminé. Le paritarisme, c'était terminé. Ça s'est terminé quand il y a eu ce plan de 2004 à 2007. Le paritarisme, c'était fini. Mais ça fait dix ans, les amis ! L'air de rien, ça fait dix ans. Et vraiment, vraiment, le JO par exemple, puisqu'on parlait du JO – c'est un plaisir de parler du JO –, c'est resté une bulle, et il ne faut pas perdre de vue que le sort du JO va aussi se négocier de la même manière. Avec les rivalités qu'il y a avec l'autre structure, la DILA, tout ça... La SaciJO n'est pas en position de force, très clairement. Il ne faut pas oublier aussi qu'à la SaciJo, il va y avoir une passation, une transmission de direction. Ça ne va plus être Turpin. Et c'est toujours un moment délicat. Et il faut bien mesurer aussi ce que

tu peux avoir gagné quand il y a l'ancien directeur, et le nouveau directeur, qui forcément va venir avec de nouvelles intentions, parce que pour lui ce sera plus facile un nouveau discours et patati et patata...

Thierry Porré. – Il n'y a plus aucun inscrit, il est 15 h 30, continuons-nous ? Oui ? non ? qu'en pensez-vous ? Est-ce qu'Anne veut répondre maintenant ?

Anne Hébrard. – Non, tout va bien. Vous vous êtes répondu les uns aux autres, tout va bien.

Franck Leclercq. – Je déplore encore l'absence de Jean-François Roberts. (*Il rit.*)

Anne Hébrard. – C'est une histoire d'amour, décidément !

Depuis la salle. – Pour clore chaque assemblée !

Franck Leclercq. – Vas-y, Gérard.

Gérard Godfroy. – Je ne sais pas de quoi tu parles.

Thierry Porré. – Mes chers camarades nous sommes encore en fait dans les réponses, les interrogations, tout ce que vous voulez, après le rapport d'activité de la secrétaire déléguée. Dois-je comprendre qu'on en reste là ? Une fois, deux fois...

Anne Hébrard. – Il faut voter.

Thierry Porré. – Ah bah bien sûr ! J'y venais, Anne ! J'y venais. Alors, qui approuve le rapport de la secrétaire déléguée ? Qui est-ce qui compte ?

Stéphane Viaux-Peccate. – Qui approuve ?

Thierry Porré. – Oui, oui.

Stéphane Viaux-Peccate. – Alors je compte. Un, deux, trois... quatorze pour.

Thierry Porré. – Qui est contre ?

Stéphane Viaux-Peccate. – Qui est contre ? Qui s'abstient ? Un, deux, trois, quatre, cinq.

Thierry Porré. – Ne prend pas part au vote ? Personne ?

Depuis la salle. – Si, moi.

Stéphane Viaux-Peccate. – Quatorze et cinq ça fait dix-neuf, on n'est pas dix-neuf.

Thierry Porré. – Si, si, on est dix-neuf, Arlette est arrivée. On était dix-huit avant toi.

Laurent Raymond. – Et il y en a un qui est parti.

Stéphane Viaux-Peccate recompte. – Dix-neuf.

Anne Hébrard. – Il y a vingt votes, là.

Stéphane Viaux-Peccate. – Non, quatorze et cinq.

Depuis la salle. – Il a voté deux fois.

Thierry Porré. – Il a transformé son vote.

Stéphane Viaux-Peccate. – Ah, tu ne prenais pas part au vote ? D'accord.

Thierry Porré. – Voilà. Y a-t-il des questions diverses ? Pas de questions diverses ? Suis-je donc autorisé à déclarer cette assemblée générale extraordinaire... non, je suis un peu fatigué.

Depuis la salle. – Ordinaire !

Thierry Porré. – Ordinaire. Je la déclare close.

Anne Hébrard. – À 15 h 45.

Thierry Porré. – À 15 h 15. Je te remercie.

Stéphane Viaux-Peccate. – 45 !

Anne Hébrard. – C'est sa mauvaise oreille !

Stéphane Viaux-Peccate. – Et les heures sup, c'est payé ?

Anne Hébrard. – Merci à tous.

LIBERTÉ PRÉCARITÉ PAUVRETÉ

La « désoccupation » a gagné le monde du travail

Précarité des jeunes, statut de libéral pour le travail lié aux services, licenciement des seniors avec comme seule fin une retraite incomplète, la « désoccupation » de millions de personnes s'est installée dans l'ensemble du monde du travail de notre pays. Et cela de manière durable puisque le gouvernement propose un contrat unique englobant CDI-CDD, des emplois assistés « retour à l'emploi ». Que le temps partiel constitue pour beaucoup de personnes l'unique solution d'activité. Et que Pôle Emploi se met de la partie et propose aux chômeurs de créer leur entreprise ou d'adopter le statut d'auto-entrepreneur !

Les dernières élections politiques placent le social au-devant de la scène. Plus du tout d'argent pour les pauvres dans la majorité des conseils départementaux. Et toujours plus d'argent aux entreprises afin de limiter la casse des emplois.

Si l'on rajoute les partis et syndicats « recours », prompts à afficher leur volonté de permettre aux sans voix de s'exprimer mais surtout soucieux de protéger leurs « ressortissants » dans les entreprises où les secteurs où ils sont représentatifs, la France de 2015 semble avoir accepté la précarité comme mode de régulation de l'économie moderne.

Etre chômeur aujourd'hui, ce n'est plus simplement retrouver un autre emploi pour le même métier. Si celui-ci est touché par l'automatisation, il sera nécessaire de s'adapter et d'être placé par une entreprise privée mandatée par Pôle emploi afin de retrouver un emploi le plus souvent partiel. Et donc de sortir et du nombre de chômeurs et d'un système de cotisations sociales satisfaisant.

Dans les deux prochaines années, il est urgent pour les patrons d'obtenir moins de règles et moins de charges. Une loi Macron 1 est à peine votée, qu'une nouvelle, Macron 2, est annoncée. M. Hollande annonce un contrat unique pour les salariés, des aides d'Etat aux entreprises qui embauchent au salaire minimum. Mais aussi la possibilité de réductions « négociées » de salaires en cas de difficulté de l'entreprise. Sur fond de non-fonctionnement des prud'hommes aujourd'hui et demain leur suppression, de refonte du Code du travail, chacune des nouvelles lois obligent à la précarité de plus en plus de travailleurs.

Les comptes sociaux en sont-ils déséquilibrés ? Il suffira de couper en 2018 au plus tard dans les budgets ! C'est ainsi que de manière pérenne des millions

20 % des suicides seraient dus au chômage

On se souvient de l'épidémie de suicides des années 1920. De ceux issus de la Grande Dépression. Depuis quinze ans, une équipe de psychiatres suisses a étudié les suicides dans le monde. Sur toute la surface du globe (moins la Chine et l'Inde qui n'ont pas communiqué de données), un suicide sur cinq serait désormais dû au chômage.

Si 2008, l'année de la crise économique, a connu un pic dans les suicides, c'est une tendance de fond qui s'impose sur tous les continents. Pis, le stress de perdre son emploi et la perte d'emploi d'un proche concourent à ces drames. Quels que soient l'âge, le sexe, voire la condition sociale, la crise de l'emploi balaie tout. Notamment dans les pays qui avaient connu une certaine stabilité.

L'évolution du marché de l'emploi est anxiogène pour beaucoup et se répand même chez les plus de soixante-cinq ans. Ces personnes déjà à la retraite depuis plusieurs années seraient également traumatisées par le chômage. Que ce soit la situation de leurs proches ou celle plus générale de la société.

Modèle du suicide et du chômage, Etude de 63 pays entre 2000 et 2011, The Lancet Psychiatry [http://dx.doi.org/10.1016/S2215-0366\(14\)00118-](http://dx.doi.org/10.1016/S2215-0366(14)00118-)

et des millions de personnes sont paupérisées alors qu'elles travaillent partiellement.

Nous sommes sortis de la simple logique de sélection à la base, à l'école. Bien sûr, mieux vaut être formé et d'une famille aisée, que sans qualification et d'un milieu en difficulté. Mais c'est désormais une majorité de travailleurs qui sont ou vont être obligés de s'adapter à ce marché du travail voulu par nos patrons et nos gestionnaires.

Formation des précaires

Chômeur, des droits à la formation existent. Tout d'abord, les heures de droit individuel à la formation (DIF) issues du travail antérieur. Il faut désormais les inscrire sur un compte personnel de formation. Avec le certificat DIF de votre ancien employeur, inscrivez-vous sur le site moncompteformation.gouv.fr.

Désormais, pour tout type de travail salarié que vous déclarerez, vous acquérez des heures possibles de formation, jusqu'à un maximum de 150.

Il vous est nécessaire d'évoquer avec votre conseiller Pôle emploi un projet de formation. De convenir d'un contenu spécifique et d'un calendrier adéquat. Les formations possibles sont, comme pour les salariées en CDI, déterminées région par région par les partenaires sociaux. Un accord est nécessaire si vous ne totalisez pas sur votre compte personnel le nombre d'heures de votre formation.

Votre rémunération et indemnisation peuvent être assurées par l'allocation de retour à l'emploi formation ou bien la rémunération formation de Pôle emploi (RFPE).

Les formations sont pensées pour un retour à l'emploi. Pour cela, elles se doivent d'être qualifiantes professionnellement et sont généralement assez longues.

Aux Etats-Unis le phénomène des « pauvres travaillant » (« Working Poor ») ou en Allemagne celui des « minijobs » additionnés les uns aux autres dans la même journée, montrent comment la « compétitivité » s'insinue partout dans le monde du travail.

Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes se trouve dans ce contexte à défendre des professionnels de l'édition, de la presse et de la communication. Le métier de correcteur peut être considéré comme sinistré ou comme une compétence base pour la réécriture de textes, leur mise en page, voire leur conception. Il peut continuer à donner une cohérence à des travailleurs et des salariés dans leur entreprise et au-delà d'elles. Car le manque d'emploi n'est plus une situation exceptionnelle à laquelle il faut remédier grâce à une caisse chômage, mais une situation banale qui va au-delà de nos métiers.

A notre solidarité juridique actuelle, à notre présence dans des entreprises, doit s'ajouter la lutte dans sa diversité contre la « désoccupation ».

Éric Zivohlava

RFA : d'autres chiffres du chômage et des salaires

En 2014, les femmes ont gagné 22 % de moins que les hommes dans la République fédérale d'Allemagne. Cette différence reflète à la fois un cantonnement dans des tâches moins qualifiées et aussi, à travail égal, des salaires moindres pour les femmes. C'est la même réalité en France.

Erigée en modèle européen, la RFA est également connue pour ses contrats à un euro, ses emplois à temps partiel, l'utilisation de contrats différents pour les travailleurs « temporaires » étrangers issus de l'Union.

On sait que ce pays en est arrivé là avec les lois voulues par Gerhard Schröder, renforcées par les gouvernements de droite depuis une décennie. Mais qu'impliquent ces choix aujourd'hui pour les salaires et le chômage ?

Si l'on prend le salaire de base général et ceux conventionnels, issus d'accords de branche, la diminution est drastique en vingt ans. Selon une étude de la fondation Bertelsmann et de l'institut de la conjoncture IfO (Institut d'information et de recherche), les patrons d'outre-Rhin n'utilisent plus le salaire de base qu'à 62 %. Moins 20 % en deux décennies. Les deux organismes très institutionnels ajoutent que la première conséquence est que le cinquième des salariés les mieux payés il y a vingt ans ont vu leurs salaires augmenter, tandis que le cinquième des « smicards » ont vu le leur baisser. De plus à moins 2,5 % rien qu'avec l'inflation réellement constatée par chacun.

Depuis 2006, la part des salaires flexibles passe de 19 à 21 % pour les emplois nouvellement créés. Et une prime pour les secteurs qui exportent s'impose de plus en plus. Ils payaient 11 % en moyenne de mieux jusqu'aux années 2000, c'est 15 % depuis 2010.

Ce marché fragmenté du travail implique de distinguer si l'on passe aux chiffres du chômage entre travailleurs à la recherche d'un quelconque emploi – et rémunérés par l'assurance-chômage – et travailleurs « sous-employés » et qui sortent des statistiques du chômage. On passe alors des 6,9 % de chômeurs pour 3 millions de demandeurs d'emplois à 8,8 % et 3,8 millions de demandeurs de plus de travail et mieux rémunérés.

E. Z.

Chômage : fin de carrière

Vous êtes chômeur ; rémunéré depuis plus d'un an par Pôle emploi, vous atteignez l'âge minimal pour prendre une retraite mais il vous manque des trimestres afin de bénéficier d'une retraite pleine. Si vous aviez cotisé plus de douze ans sans interruption avant votre inscription au chômage et pendant toute votre carrière vingt-cinq années au minimum (100 trimestres), vous pourrez continuer à bénéficier de votre allocation chômage jusqu'à la date de votre retraite pleine. C'est-à-dire au plus soixante-sept ans.

La commission chômage du syndicat se réunit le premier mercredi du mois au bureau 228 à 11 heures. Chaque adhérent y est le bienvenu.

Auto-entrepreneuriat

La Cour des comptes place dans les fraudeurs aux cotisations sociales les employeurs qui imposent aux travailleurs le statut d'auto-entrepreneur (*). Dans son rapport publié le 17 septembre 2014 sur le rééquilibrage des comptes de la Sécurité sociale, elle constate des dérapages divers.

Les sommes en jeu sont énormes mais difficiles à attribuer à chaque exemple. Globalement, « irrégularités » et « fraudes », toutes branches confondues, établissent un nouveau record en 2012, entre 20,1 et 24,9 milliards d'euros (pour 8 à 15 milliards en 2011).

Très fréquemment, le statut d'auto-entrepreneur est réclamé dans les offres d'emploi (**). Les employeurs veulent transformer la relation de sujétion salariale en un simple échange économique entre deux entreprises. Or, dans une enquête menée en 2011, les Urssaf ont démontré la fausseté juridique de ce travail. Dans un échantillon de 1.500 auto-entrepreneurs choisis selon la méthode aléatoire, elles ont constaté que 31,3 % des personnes étaient des salariés. Ce qui les a conduites à procéder à un redressement sur les cotisations sociales. Cette fraude est celle des maisons d'édition qui « embauche » ainsi des correcteurs en faisant fi de la convention collective de l'édition. Le travailleur à domicile (TAD) est bien un salarié comme tout autre salarié de l'entreprise et son travail n'est ni une création ni un service commercial.

Toujours en 2011, quand on sait que 50 % des comptes ouverts n'ont déclaré aucun chiffre d'affaires (sans cotisations sociales donc) et que l'auto-entrepreneur non commerçant est plafonné à 32.900 euros annuels, ce régime condamne ces travailleurs indépendants au droit commun des indépendants. Une misère.

En effet, la Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse (Cipav) gère bien 25 % du régime libéral mais elle est divisée en autant de régimes particuliers en fonction des professions. Quand on parle de régime de base pour les auto-entrepreneurs lambda, c'est le moins-disant qui s'applique.

Seul effet d'aubaine, celui d'une personne ayant déjà cotisé comme salarié et à qui il manque des trimestres du régime de la Sécurité sociale. Avec 11.532 euros de chiffres d'affaires, quatre trimestres seront validés. Et celui d'un jeune professionnel pour qui ce régime permet de sortir des stages non rémunérés. Mais attention, dès que cette personne a mis le pied à l'étrier, un seul conseil : l'abandonner.

(*) Cour des comptes, Sécurité sociale, septembre 2014, www.ccomptes.fr/@courdescomptes

(**) « Cantonade » a déjà évoqué le statut d'auto-entrepreneur, numéro 224 d'avril 2012 page 35 et numéro 219, septembre 2010, Autoentrepreneuriat, la grande arnaque, page 32.

La guerre en Europe

L'est de l'Europe est depuis un an bouleversé par la guerre. Un conflit multiforme. Mais que ce soit l'occupation de la Crimée, la révolte de l'est de l'Ukraine avec le soutien de Moscou ou les tergiversations du pouvoir à Kiev, ce sont les libertés publiques qui sont mises à mal dans cette partie de l'Europe.

Et la première d'entre elles, le droit à se syndiquer, d'autant plus que partout où l'on se tourne les hommes de pouvoir représentent des oligarchies concurrentes.

Pendant ce temps, la partie ouest du continent, avec sa volonté de réduire l'appartenance européenne à celle de l'Union européenne, perd toute crédibilité et par conséquent toute capacité à agir concrètement.

C'est dans ces réalités que l'appel à la libération d'Alexandre Koltchenko prend tout son sens. D'abord pour lui-même alors qu'il se trouve embastillé en 2015. Et aussi pour ce qu'il représente pour la liberté d'association dans cette partie de l'Europe. Il ne s'agit pas de « s'habituer » à ces « us et coutumes » « là-bas ». Le Syndicat des correcteurs et des professions connexes s'associe à la campagne et pour la libération d'Alexandre Koltchenko et à sa liberté de s'exprimer une fois libéré. A l'Est tout autant, les libertés ne doivent pas être assassinées.

Liberté pour Alexandr Koltchenko, antifasciste de Crimée, kidnappé et emprisonné par l'Etat russe !

Depuis plusieurs années, A. Koltchenko est connu en Crimée pour ses engagements antifascistes, syndicaux, anarchistes, écologistes. Ayant diffusé un film sur l'assassinat de la journaliste indépendante criméenne Anastasia Baburova, à Moscou en 2009, il avait déjà été attaqué au couteau par une bande fasciste. Il a poursuivi ses activités militantes en faveur des droits humains et a ainsi participé, dans le camp clairement antifasciste, aux manifestations de la Place Maïdan qui ont abouti à chasser le président ukrainien Ianoukovytch, dont le clan pillait les richesses et exploitait la population de ce pays.

Lors de l'intervention militaire russe en Crimée, Alexandr Koltchenko a organisé des manifestations pacifiques de protestation contre l'occupation militaire, qui a faussé le référendum, aux côtés de citoyens et citoyennes tatar-es, ukrainien-nes ou russes. Quelques jours avant une de ces manifestations, la police politique russe (F.S.B.) a enlevé plusieurs des organisateurs de ces résistances populaires ; ce fut le cas d'A. Koltchenko, le 16 mai 2014.

Avec trois autres personnes ainsi kidnappées, il a été accusé notamment « d'organisation d'un groupe terroriste lié à l'extrême-droite ukrainienne ». S'en suit une litanie d'accusations délirantes : Koltchenko est accusé d'avoir planifié des explosions près de la statue de Lénine à Simféropol les 8 et 9 mai, saboté des voies ferrées et des lignes électriques, tenté d'incendier les locaux de l'Unité Russe et de la Communauté russe de Crimée le 14 avril, et ceux de Russie Unie le 18 avril !

Alexandr Koltchenko est un antifasciste que la police politique tente de faire passer pour un fasciste.

Alexandr Koltchenko est un homme qui se considère comme citoyen ukrainien et que la police politique russe veut juger en tant que russe. Il est enfermé dans des conditions draconiennes, ses avocats sont privés des droits élémentaires d'une défense digne de ce nom, et il est sous la menace de 15 ans de camp de travail.

- A. Koltchenko est étudiant et militant syndical ; il travaillait aussi comme postier, en parallèle de ses études. Il défend activement, par sa pratique, le droit de s'organiser librement, le droit de créer et faire vivre des organisations associatives, syndicales, écologistes ou politiques.

- Il fait partie des hommes et des femmes qui luttent contre l'extrême-droite, qu'elle soit ukrainienne, russe ou autre.

- Parce qu'il lutte contre la corruption et pour l'égalité des droits entre tous et toutes, A. Koltchenko, est la cible des clans oligarchiques, en Russie, en Ukraine.

- A. Koltchenko milite pour le droit de chaque peuple à décider de son avenir. La situation d'A. Koltchenko est emblématique de la répression exercée dans cette région du monde. Mais son cas est loin d'être le seul. A travers A. Koltchenko, ce sont les libertés démocratiques de tous et toutes que nous défendons. Notre démarche, comme celle d'A. Koltchenko, s'oppose donc à celles et ceux qui veulent restreindre ces libertés. Pour la libération immédiate d'Alexandr Koltchenko et pour les libertés démocratiques dans tous les pays, nos organisations associatives, syndicales et politiques appellent à manifester devant les ambassades de Russie et d'Ukraine, le samedi 11 avril à 15 heures. Devant l'ambassade de Russie, pour dénoncer l'enlèvement et la détention d'A. Koltchenko et exiger sa libération immédiate ; devant l'ambassade d'Ukraine pour que son gouvernement revendique explicitement la libération d'Alexandr Koltchenko.

Premières organisations signataires : Ligue des Droits de l'Homme, Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme, Groupe de résistance aux répressions en Russie, Ukraine Action, Union syndicale Solidaires, CNT-f, CNT-SO, SNESUP/FSU, Emancipation, CGT Correcteurs, Sud éducation, FSU 03, Alternative Libertaire, Ensemble ! (membre du Front de gauche), L'insurgé, NPA

Annulations de radiation

Bensadoun Nadyne
Chevrier Janet
Côte Isabelle
De Kayser Sophie
Debanne Olivier
Dohy Aurore
Gauthey Bertrand
Guernalec Frédéric
Hérolde Françoise
Le Hyaric Yves
Marec Maria
Morvan Laurent
Richard Jean-Marc
Ros de La Grange Dominique
Vazquez Frédéric
Weimer Tatiana

Propositions de radiation

Barillot Michèle	Joussellin Jean-François
Bellamy Charlotte	Lefebvre Laurence
Carron Diane	Lewino Nathalie
Dally Eric	Moreau Eric
Devauton Monique	Perini Dominique
Dohy Aurore	Picarello John
Eliabel Pascale	Richard Jean-Marc
Gauthey Bertrand	Roberts Jean-François
Gerbaud Nieto Béatrice	Saintis Josiane
Gillibert Elodie	Sala Laure
Goutte Guillaume	Simongiovanni Michel
Harbi Emir	Simonin Claire
Hassam Karina	Trifon Nicolas
Jaccottet Dominique	Turmeau Régine

Nouvelles admissions

Sarbourg Max, parrains : Thierry Porré, Guillaume Goutte
Tarrière Claire, parrains : Olivier Debannes, Éliane Cellery-Meunier

Pour cause de bouclage de Cantonade, cette liste de propositions de radiations est arrêtée au 20 avril 2015. Bien sûr, dans l'intervalle, de nombreuses cotisations arriveront au bureau 228. Tous ceux dont le nom apparaît sur cette liste ont jusqu'au 30 juin pour se mettre à jour de leurs cotisations au moins au 31 mars 2015. A vos chèquiers !!

Rappel : selon l'article 3 du règlement intérieur, les retards de cotisations ne sauraient excéder trois mois.

Liste de diffusion du syndicat

Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste de diffusion réservée aux adhérents du syndicat, envoyez votre adresse Internet à l'adresse mail de celui-ci : correcteurscgt@yahoo.fr

Des camarades inscrits peuvent parfois ne plus recevoir de messages en raison d'un empêchement dû à des filtres luttant contre le spam, qu'ils n'hésitent pas à le signaler.

RAPPEL

Le montant de la cotisation mensuelle est de 1% du revenu net. Le minimum de cotisation est fixé à 10 euros par mois de façon exceptionnelle et sur justificatifs. Chaque nouveau syndiqué doit acquitter, conformément à l'article 5 des statuts du syndicat, un droit d'admission de 10 euros. Ces sommes ont été fixées en fonction de la quote-part minimale que, pour chaque syndiqué, nous reversons à la Filpac, notre fédération de rattachement à la CGT. *Contactez la trésorière à la moindre difficulté.* Cartes, timbres et quittances sont remis en main propre ou envoyés par courrier (dans ce cas nous adresser une enveloppe timbrée). En cas de paiement par envoi postal, merci de préciser la durée de cotisation (au dos du chèque). Pour ceux qui préfèrent payer leurs cotisations par prélèvement automatique, un RIB est envoyé sur simple demande au syndicat.

Licenciements économiques, ce qui changerait

Le projet de loi Macron prolonge la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, flexibilise les licenciements économiques et minimise les conséquences juridiques pour les patrons.

Article 99 : les petits licenciements économiques

Aujourd'hui. Lorsque le projet de licenciement concerne moins de 10 salariés dans une même période de 30 jours, l'employeur doit le notifier à l'autorité administrative, qui exerce son contrôle dans un délai de 21 jours.

Demain. Plus de notification préalable à l'administration ; les entreprises devront seulement l'informer des licenciements prononcés dans les 8 jours qui suivent l'envoi des lettres de licenciement.

Article 98 : périmètre de recherche pour l'ordre des licenciements

Aujourd'hui. L'employeur doit fixer, seul ou avec les syndicats, des critères d'ordre des licenciements (âge, situation de famille, etc.). Ces critères sont ensuite appliqués sur l'ensemble de l'entreprise, sauf si un accord d'entreprise en décide autrement.

Demain. L'employeur pourra décider seul du périmètre des licenciements, qui ne pourra être inférieur à une « zone d'emploi », notion très floue qui va non seulement créer du contentieux mais ne sera pas suffisante à éviter les discriminations.

Article 100 : reclassement à l'international

Aujourd'hui. L'entreprise doit interroger le salarié sur son souhait de recevoir des offres de reclassement à l'étranger.

Demain. Ce sera au salarié de demander à recevoir ces offres, dès lors que l'entreprise ou le groupe dont l'entreprise fait partie comporte des établissements en

dehors du territoire national. Le salarié devra préciser ses restrictions éventuelles en termes de rémunération et de localisation. L'employeur devra alors lui transmettre les offres écrites et précises.

Article 101 : appréciation des moyens des entreprises en redressement ou liquidation judiciaire

Aujourd'hui. Lorsqu'une entreprise licencie 10 salariés ou plus pour un motif économique, elle doit mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), destiné à éviter les licenciements, former les salariés, les reclasser, etc. L'entreprise doit prévoir un financement de ce PSE proportionnel aux moyens dont elle dispose ou dont le groupe auquel elle appartient dispose. L'administration du travail doit vérifier cette proportionnalité.

Demain. L'administration se contente de vérifier que le plan de sauvegarde de l'emploi est proportionnel aux moyens dont dispose l'entreprise. Il n'est donc plus nécessaire que le PSE soit proportionnel aux moyens du groupe. Ainsi un groupe d'entreprises florissant ne sera pas obligé d'abonder au PSE de sa filiale en difficulté.

Articles 101 et 102 : conséquences en cas d'annulation de l'homologation ou de validation de l'accord en raison d'une insuffisance de motivation dans tous les cas

Aujourd'hui. L'annulation par le juge administratif de la décision de validation/homologation de l'accord collectif/document unilatéral pour insuffisance

de motivation entraîne soit la réintégration du salarié, soit le versement d'une indemnité d'au moins six mois de salaire.

Demain. L'annulation pour le seul motif d'insuffisance de motivation sera sans incidence sur la validité du licenciement et ne donnera lieu ni à réintégration, ni au versement d'une indemnité à la charge de l'employeur. Cette mesure vise à prendre le contre-pied de la jurisprudence. La Direccte disposera d'un délai de 15 jours à compter de la notification du jugement pour remotiver sa décision. Cette nouvelle décision sera portée par l'employeur à la connaissance des salariés licenciés à la suite de la première décision par tout moyen permettant de conférer une date certaine de cette information.

Article 103 : date de proposition du CSP

Aujourd'hui. Dans les entreprises de moins de 1 000 salariés, l'employeur propose, lors de l'entretien préalable ou à l'issue de la dernière réunion des représentants du personnel, le bénéfice du contrat de sécurisation professionnelle à chaque salarié dont il envisage de prononcer le licenciement pour motif économique.

Demain. En plus, en cas de PSE, l'employeur devra proposer le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) après la notification par l'autorité administrative de sa décision de validation ou d'homologation.

Chantal Verdin

Prud'hommes, ce qui a bougé grâce à la CGT

Le projet de loi Macron, d'inspiration libérale et patronale constitue aussi une attaque frontale contre la prud'homie. Les conseillers prud'homaux ne s'y sont pas trompés qui ont, dans une démarche unitaire très forte, suspendu totalement les audiences.



Mobilisation pour la Prud'homie - 10 décembre 2014 © Pierrick Villette

Cette action a d'ores et déjà porté ses fruits. Tout en exigeant le retrait du projet de loi Macron, la CGT, prenant appui sur le rapport de forces créé par les conseillers prud'homaux, n'a cessé d'avancer des propositions, tant devant la commission de l'Assemblée nationale que lors des rencontres avec le député-rapporteur de la loi. Cela a permis de faire évoluer le texte dans l'intérêt des salariés.

Sur la tentative de remplacement des conseillers prud'homaux par un magistrat professionnel (échevinage) :

Aujourd'hui, le gouvernement a dû prendre acte de la mobilisation et a reculé sur sa volonté d'écheviner la juridiction prud'homale en ne soumettant plus cette procédure à la volonté des parties, mais à la seule volonté des conseillers prud'hommes qui pourront décider s'ils le désirent, à l'unanimité et avec l'accord des parties, d'utiliser soit la procédure

restreinte soit le renvoi devant un juge professionnel.

Bien sûr, nous aurions préféré que ce dispositif soit purement et simplement abandonné, mais en l'état, c'est un recul important par rapport au texte initial, qui prévoyait un recours au juge professionnel dès la conciliation sans moyen pour les conseillers prud'hommes de s'y opposer, ce n'est donc plus le cas.

Sur le statut du défenseur Syndical :

Concernant le Défenseur Syndical, alors que le texte initial ne le prévoyait pas, il aura le statut de salarié protégé lui assurant une indépendance vis-à-vis de l'employeur. Quant au secret des informations données comme tel par l'employeur, il sera amendé pour tenir compte de notre exigence de ne pas laisser le patronat décider de ce qui doit être divulgué ou pas.

Sur la déontologie du Conseiller Prud'homme :

Nous maintenons notre demande d'abrogation de tout ce qui pouvait nuire à l'activité syndicale. Le texte a évolué de manière significative même si cela n'est pas suffisant.

Si le gouvernement ne nous entend pas il faudra faire évoluer le texte, notamment sur l'article 2064 et 2066 du code civil pour un retour au texte actuel. Notre exigence de moyens humains et matériels, doit être satisfaite ainsi que d'en finir avec l'encadrement du temps des conseillers prud'hommes, pénalisant gravement leur possibilité d'agir.

Cependant, la bataille est loin d'être finie ; il faut donc poursuivre et amplifier l'action. Et même si cela ne fait pas partie du projet de loi Macron, continuer d'exiger le retour des élections prud'homales.

Mais nous pouvons constater que l'action a d'ores et déjà payé. En effet, c'est bien la pression de l'ensemble des actions des conseillers prud'homaux, avec le soutien de toute la CGT, que ce soit dans la grève, dans les manifestations ou dans les déclarations publiques, qui a fait reculer le gouvernement sur ce sujet.

Fred Paré

Tribunes libres



Les syndicats sont moribonds, ...

De la façon dont on considère le salariat, on considère le monde. L'approche, si évidente, qui désire l'abolition du salariat signifie à la fois une demande qui ne se comprend pas elle-même (l'abolition du travail, en fait) et une affirmation qui se comprend elle-même : la demande confond des termes, l'affirmation pose dans les mots du libéralisme ce à quoi elle tend. Ces deux aspects sont l'expression d'un individualisme forcené. Dans les eaux mêlées de l'expression, nous avons l'histoire de plus de deux siècles d'histoire. Il ne s'agira nullement dans les lignes qui suivent de procéder à une généalogie des mots, mais de proposer des pistes dans un texte décousu (à la semblance de ce qui arrive au Code du travail). Le temps manque, or ce concept est celui-là même qui caractérise le salariat.

Le travail, en tant que contrainte, est une activité que tente de subsumer le salariat, construction juridique. Le travail est donc le lieu de luttes entre des individus ou des groupes qui se battent pour dominer ou ne pas être dominé.

L'imposition du travail produit différentes formes de domination, dont la plus notable est l'esclavage. L'individu, dans ce contexte, est mis au même rang qu'un outil. Il est complètement aliéné, entrant dans le champ de la possession par autrui : il est un élément de la propriété du possédant. Il fait partie de la propriété privée comme le sont des terres, des habitations, etc. Le travail produit peut donc être gratuit (exemples modernes de travail gratuit : les stages non rémunérés, le bénévolat...).

L'imagerie d'Épinal qui valorise le travailleur, le producteur (terminologie dont ont usé et abusé les marxistes et les anarcho-syndicalistes) oublie que la valeur-travail n'est pas l'instrument de libération dudit travailleur, producteur. Les luttes menées autour de la production, de la possession des moyens de production, de la recherche de la domination du

fantasmé prolétaire sur le travail mort... oublient trop vite que ces luttes ne servent pas à la désaliénation mais à habiller une aliénation supérieure des oripeaux de la liberté. Le travailleur libre parce qu'il dominerait son travail est un oxymoron. Il est impossible de sortir du champ de l'imposition, car intrinsèquement le travail produit l'élément qui structure les sociétés animales : la hiérarchie.

L'économisme comme instrument de domination a happé toute la réflexion des socialisants depuis plus de deux siècles et les a menés là où ils devaient aller : parler la langue de leurs soi-disant ennemis, être leur plus fervent soutien. La terminologie utilisée avec en son centre le Travail (production, moyens de, outils de, force de, travail productif et improductif...) est une cage où s'ébattent tels des hamsters croyant pédaler en sens contraires tous les libéraux. Ils croient les uns et les autres s'opposer, lutter les uns contre les autres mais ils se reconnaissent dans le même élément qui est le moyen d'enchaîner à jamais les pauvres dans le hic et nunc de l'activité productrice sans qu'elle permette de sortir réellement de la nécessité. La défense forcenée du travail, de l'emploi, par exemple, est l'élément central de cette idéologie, car elle oublie un peu vite que ce que recherchent les individus c'est un revenu et du temps, non le fait que demain les individus travaillent douze heures ou dix-huit heures par jour pour trois fois rien. Et la défense imbécile du travail signifie cela : vous allez travailler tous les jours un peu plus, en gagnant de moins en moins, et en voyant vos droits disparaître les uns après les autres.

Ce qu'on a appelé l'infrastructure est en réalité la superstructure. Et le droit qu'on a placé dans la superstructure est en réalité le centre du réel tel qu'il se constitue jour après jour.

Le salariat, en tant que construction juridique peut paraître de prime abord abstrait, mais en réalité il est le concret même en ce qu'il est le centre du lien social.

Les batailles juridiques menés décennie après décennie ont constitué un instrument dont le centre est le temps. Le salaire n'est pas seulement salaire mais salaire différé. Le combat des salariés l'était pour le droit à l'existence : la vie vaut la peine d'être vécue si on a le temps de la vivre. La diminution du temps de travail, la sortie du travail de plus en plus tôt (retraite) étaient inscrites dans la bataille des salaires. C'est à travers les cotisations, le contrôle des organismes qui les géraient que peu à peu s'est constitué un droit de vivre autre chose que le travail. Le salariat est (a été ?) le centre de construction de la citoyenneté. Et qui dit citoyenneté dit loi. Et dans ce cadre, c'est la loi qui libère et la liberté qui opprime. Les lois fondent des droits qui transcendent un espace donné (les salariés ne sont pas à l'entreprise, expression chère aux cégétistes) pour donner prise sur le temps. Par exemple, la bataille menée par les libéraux pour limiter l'allocation chômage dans le temps, étendre le délai de carence, augmenter les heures de travail... démontre cela.

La citoyenneté créée par le salariat se lit dans les droits ouverts à des personnes qui ne possèdent pas la nationalité française. Retraite, Sécurité sociale, entre autres, sont des aspects qui ne sont pas tributaires de l'appartenance à une soi-disant nation. Nous sommes là dans l'espace ouvert par la République jacobine, et c'est bien elle qui est combattue dans le travail de destruction du salariat.

La haine professée par les marxistes et les anarchistes vis-à-vis de la citoyenneté est le signe de leur adhésion aux valeurs libérales. Ils sont contre, tout contre.

Il est possible d'objecter que la loi peut être mauvaise. Mais la réponse a été donnée par Maximilien Robespierre : quand des lois sont mauvaises, il est juste de les combattre, de les détruire. Il n'y a aucune sacralité de la loi, mais l'idée que les lois doivent être les déterminants de l'égalité, la production du citoyen comme personne qui se libère à travers elles des contraintes produites par la domination. Celui qui fut sujet, donc l'objet d'un système hiérarchique dont le centre est le

travail, acquiert son autonomisation en dominant des organismes qui le servent et régis par des lois. Dans ce contexte, ladite loi Macron a la semblance d'une loi, mais elle inscrit en son sein qu'elle combat les lois. La mise en musique du contrat unique, sous couvert de la législation, met en route les fondements de la servitude future, celle où le travail sera la valeur partagée par tous, avec son corollaire, la disparition progressive des droits. C'est la mise en musique de la libre entreprise qui se libère des contraintes pour jouir pleinement de son droit à bénéficier du travailleur jetable, flexisécurisé, qui peut un dimanche travailler 18 heures et ne plus travailler pendant des semaines, voire des mois, et en ne bénéficiant même plus d'allocations chômage. L'entreprise féodale est le bras armé des tenants de l'Ancien Régime, avec pour symbole la liberté, pour qui il ne doit y avoir que des riches et des pauvres, des travailleurs libres et des employeurs libres.

Le passage d'un système régulé par un code à la dérégulation indique que nous passons à un type de contractualisation de personne à personne. C'est par l'entreprise que nous voyons revenir les liens de sujétion qui avaient cours avant l'émergence d'un droit fondant la citoyenneté.

Le long renoncement qui conduit aujourd'hui les syndicats à être dirigés par des amuseurs publics (cf. Martinez au « Grand journal » de Canal Plus, après le comique épisode Le Paon) indique que c'est malgré eux que s'est mis en place un système dans lequel ils ne se reconnaissent pas. Le salariat a été porté non pas par les révolutionnaires sans révolution, mais des individus qui étaient pour la plupart des pièces rapportées. La ruse de l'histoire a masqué ce fait en prêtant aux « révolutionnaires » des buts qui n'étaient pas les leurs : ils voulaient uniquement consolider la société fondée sur le travail et uniquement le travail.

Suggestion : donner un autre nom à la CGT : non pas Confédération générale du travail mais Confédération générale du salariat.

Chaâbane Lakel

Programme électoral

Indépendance totale du syndicat vis-à-vis de toutes les instances.

Chaâbane Lakel

La fin de la presse et la victoire de la Pravda libérale

Où vont les chiens ? disait autrefois Nestor Roqueplan dans un immortel feuilleton qu'il a sans doute oublié, et dont moi seul, et Sainte-Beuve peut-être, nous nous souvenons encore aujourd'hui.

Où vont les chiens, dites-vous, hommes peu attentifs ? Ils vont à leurs affaires.

Le Spleen de Paris

Résumé des épisodes précédents

La fin si tardive de la presse qui s'achève en une lente et dramatique agonie dont plus personne n'ignore l'issue aurait dû avoir lieu peu après sa naissance, dès le deuxième numéro de la *Gazette* de Renaudot. Tout son développement à venir s'y trouvait déjà concentré : servilité, indigence du contenu, manipulation... L'illusion entretenue par la presse elle-même sur sa capacité à rendre compte du présent n'explique qu'en partie les raisons de son succès et de son déploiement dans le temps et l'espace, parce que les moments pendant lesquels la presse a réellement été libre sont rares ; un peu moins de deux ans pendant la Révolution, c'est-à-dire au début de la Convention, et quelques semaines pendant la Commune. Le reste du temps, les marchands et les politiciens voulant disposer d'un moyen de communication de masse, qui pour promouvoir le libéralisme économique, qui le libéralisme politique, se sont mutuellement vendu et revendu, cédé, troqué... des titres et du papier, constituant ainsi la véritable histoire de la presse, celle d'entreprises produisant de l'information.

L'époque contemporaine qui s'est ouverte avec le programme du Conseil national de la Résistance, s'achève avec sa destruction méthodique et non avec un autre programme ou un projet concurrent : c'est ainsi en opposition au programme du CNR que le libéralisme se définit, c'est-à-dire *négativement*. Qu'il s'agisse des différentes protections sociales ou des richesses naturelles, le libéralisme économique représenté par la quasi-totalité du personnel politique, n'envisage que leur privatisation à terme. Le programme du CNR n'en était pourtant, de fait, pas un mais une tentative de ralentir l'avènement inéluctable du libéralisme qu'une guerre mondiale avait autant ralenti que favorisé. La reconstruction, parallèle au plan Marshall, qui se fait maintenant passer pour une période *glorieuse*, a été organisée sur le modèle de la surexploitation des ressources des ex-colonies et des ex-pays du tiers-monde. Là où les emprunts contractés par les Etats (remboursables par leurs populations) servaient à construire principalement des infrastructures nécessaires au commerce et au pillage garantis par une terreur militaire ou policière, les démocraties de marché ont directement fait payer par leurs contribuables les besoins en infrastructures et en

industrie qu'aucune entreprise n'aurait pu financer seule. La libéralisation de l'électricité, par exemple, ne tient pas compte des investissements très lourds qui ont été assurés par des impositions fiscales quand il s'agit d'en céder la rentabilité. Ou des transports, des moyens de communications, des hôpitaux, de l'éducation... Les sujets des démocraties de marché se sont fait plumer comme de vulgaires tribus indiennes et les quelques miettes qu'ils ont obtenues pour tout salaire n'étaient pas, contrairement aux apparences, des rentes. Le plumage continue qui se chante désormais sur l'air de la réforme et de la liberté.

En ce qui concerne la presse, la partie que le libéralisme a inversée était très explicite qui défendait « la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'État, des puissances d'argent et des influences étrangères ».

On en est là.

Complot de famille

Un organigramme complet des relations unissant industriels du gadget, pornocrate télégraphiste, usuriers d'affaires, fabricant de chiottes autobroyantes, mercantils philanthropes, folliculaires analphabètes, fonctionnaires politiques, amuseurs publics... démontrerait au moins visuellement l'existence de ce que n'importe quel adolescent boutonneux, bientôt persécuté par des libéraux de gauche, nommerait une conspiration. Cette intimité naturelle entre initiés et profiteurs, qui peut aller jusqu'à l'appariement conjugal, ne peut objectivement pas être un complot véritable en cela que sa préparation est publique, son exécution commentée et que ses alliances se négocient en direct. Il n'y a donc pas de complot organisé par cette masse hétéroclite de maîtres et de valets, mais juste une concordance d'intérêts bien compris qui les conduit à des associations provisoires vantant toutes les mérites supposés de *ce qui est*. La propagande libérale s'affiche comme une banale publicité et les réunions conspirationnistes comme des banquets ou des débats télévisés dans lesquels les dissensions sur des sujets sans importance ne cherchent pas à masquer qu'il ne s'agit désormais plus que de perpétuer un ordre social fondé sur l'économie de marché et de louer en toute partialité un ordre politique qui lui corresponde, une forme particulière de représentation, la démocratie de marché. D'où la glorification incessante de ce couple infernal dont un des éléments ne peut être critiqué sans que l'autre ne se sente aussitôt menacé : qui s'attaque au marché remet en cause la démocratie, ou l'inverse – comme s'il n'y avait qu'une sorte de démocratie et qu'elle était forcément représentative et de marché. Ce braquage idéologique est le dernier épisode du feuilleton libéral depuis que les ennemis historiques de la « liberté » ont rendu les armes.

Qui peut encore lire ces torchons en ne les prenant pas pour ce qu'ils sont, des supports de bribes désordonnées d'endoctrinement libéral entre la promotion copine de platitudes littéraires ou cinématographiques, les mensonges électoraux commentés des aspirants à la prêtrise démocratique et une réclame pour des crèmes contre les hémorroïdes ? Qui oserait croire, contre les évidences, que la « pluralité de l'information » pourrait encore être défendue alors même qu'elle a totalement disparu ? Alors même que c'est une mystification où tous les participants, actionnaires, propriétaires de jetons de présence, gourous niais de la prophétie optimiste, partenaires asociaux, larbins, plumitifs à gages, banquiers, industriels et marchands de mort se chicanent pour en revendiquer l'entretien et la permanence *post mortem* ? Alors même que ce n'est plus seulement la similarité des contenus qui dénonce la fin de la « pluralité », à quelques détails anecdotiques près, mais l'interchangeabilité des informateurs et, donc, de l'information quel qu'en soit le support ?

La révolution des métiers

Il fut un temps où les petites mains ouvrières des entreprises de presse pouvaient faire valoir leur neutralité idéologique justifiée par leurs conventions collectives. Et, effectivement, nettoyer ou fabriquer un torchon n'était pas en rédiger les articles. La redéfinition des attributions a mis un terme violent à cette illusion en ne reconnaissant plus les métiers mais des « compétences ». Il est maintenant exigé de chaque employé qu'il adhère de fait aux valeurs de ses employeurs et qu'il participe à leur diffusion dès lors qu'il doit être capable de participer à leur élaboration. La dilution des journalistes dans le grand bassin où surnagent les grouillots de la réécriture et de la mise en page, les secrétaires de rédaction et les anciens ouvriers du Livre (typographes, correcteurs...) n'est pas qu'une redistribution des fonctions mais bien une exigence de qualité dans la soumission sans porte de sortie : l'*open space* où se traduit l'idéologie libérale n'est plus compartimenté. Il n'est plus possible de savoir qui fait réellement quoi et la seule preuve de l'existence d'un journal est, d'un point de vue matérialiste, qu'il se lit de moins en moins même quand il est acheté, sauf par les journalistes eux-mêmes et ceux dont ils décrivent complaisamment le mode de vie ou de pensée ; ce qui, tous compris, peut faire illusion mais pas assez pour que le commerce de ces supports soient économiquement viable. Il devrait alors se comprendre pourquoi le personnel politique, toutes tendances confondues, arrose la presse de fonds publics pour protéger « la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard (...) des puissances d'argent (...) » qui la possèdent déjà – la presse, c'est-à-dire Dassault, Niel, Pigasse, Rothschild, Bergé... tous ces loqueteux qui acceptent humblement l'aumône.

A quelques ridicules et insignifiants détails près, la presse propose désormais une seule version de l'orga-

nisation des sociétés humaines ; il n'y a pour elle pas d'alternative à l'économie de marché.

Grandeur et misère du journaliste

Pour en arriver à ce stade avancé de décomposition sociale quand se loue l'individu libéré des solidarités qui permirent à l'humanité de survivre plus longtemps qu'une bande de gorilles pris en tenaille au milieu de guerres civiles, l'idéologie libérale sans autre contenu qu'une suite de mots-clés indéfinis (droit, liberté, travail...) a dû être propagée par une caste interlope d'employés zélés. Les centaines de milliers de journalistes qui se sont succédé pour faire connaître, chiens écrasés après critiques littéraires, analyses économiques après catastrophes ferroviaires, les articles fondamentaux, simplistes et peu nombreux sans lesquels le libéralisme serait resté une utopie de possédants, portent l'entière responsabilité de sa promotion et de sa diffusion.

Le journaliste n'est ainsi pas qu'un vulgaire domestique, comme peut l'être un majordome cireur de pompes ou un jardinier tailleur de haies, il lui a fallu intégrer le discours de sa propre domination, de le faire sincèrement sien et d'être en mesure de le défendre ; ce qu'il fait avec la bonne humeur de la valetaille surpayée. Il a fallu plusieurs siècles pour que journaliste devienne un métier non plus méprisé mais méprisable, comme le rappellent les nombreux sondages d'opinion dans les démocraties de marché. Les mots portent ainsi la trace de sa lente progression vers l'insulte presque personnelle en ne désignant plus ce que le journaliste fait mais ce qu'il est, passant dans un premier temps de pisse-copie à journalisteux.

Le vocabulaire est un indicateur fiable de l'appréciation publique d'une profession, surtout lorsqu'un mot concentre à lui seul une critique si pertinente que son partage devient accessoire. Le monde de la finance pourra toujours rêver de se refaire de nouvelles virginités, rivaliser d'audace pour se retaper philanthrope, il restera aussi longtemps un univers de banksters que les ex-folliculaires des journalopes tant leurs sorts sont liés à l'avenir d'une société inégalitaire. La baisse du nombre de cartes de journalistes professionnels est un autre indice de la dégradation de ce « métier » (36317 en 2014, 36 823 en 2013, 37012 en 2012), même après avoir intégré dans leurs rangs les professions « connexes » en voie de disparition et malgré les nombreux privilèges qui s'attachent encore à ce métier.

La langue journaliste comme arme d'ahurissement massif

La nocivité sociale du journaliste ne tient pas seulement à son soutien rémunéré au libéralisme politique et économique. Il a aussi sa part de responsabilité spécifique et collective comme supplétif propagandiste. La langue que le journaliste déforme, sans même considérer le contenu de ce qu'il énonce, sert la confusion dont le libéralisme a besoin pour se reproduire et se protéger des critiques.

La désarticulation formelle de la syntaxe, la méconnaissance des règles élémentaires de grammaire, un style particulier et, surtout, un emploi approximatif du vocabulaire ne sont que la partie visible d'un pilonnage idéologique dont le contenu, du fait même de sa déformation disparaît sous le masque du divertissement, de la rapidité ou de l'efficacité. D'ailleurs, ce qui s'énonce vélocement s'oublie de la même manière mais seulement parce que la diversion et son renouvellement permanent finissent par détourner l'attention de ce qui est réellement transmis : le verset original caché sous ses milliers de traductions et adaptations à des sujets aussi divers qu'en apparence très éloignés les uns des autres et même de la propagande, parce que répété sans cesse, s'inscrit progressivement dans les mémoires et fait croire à l'esprit que c'est une pensée qui lui appartient en propre et à laquelle il est parvenu par sa propre réflexion.

Le sens des mots choisis par les journalistes est presque toujours *par extension*. Ce n'est pas tant une marque de la fabrique où ils sont élevés en batterie que d'une tendance lourde qui apparaît lors des changements de société (Saint-Simon pour l'Ancien Régime, bien avant les encyclopédistes, ou Lautréamont pour la France de la fin du XIX^e siècle et par exemple, à qualités littéraires différentes puisqu'il s'agit, pour les journalistes, d'un marqueur avant tout quantitatif : la torture de la langue préfigure des changements de mentalités ou de sociétés).

Certes, c'est bien évidemment l'usage qui est fait des mots qui leur donne un sens, mais il faut bien constater que cet usage public est monopolisé par un larbinat inculte (c'est aussi ce qui justifie principalement ses émoluments, parce qu'il faut avoir une bien piètre estime de soi pour oser livrer à la publicité tout à la fois son ignorance et la satisfaction de la posséder, et explique les modalités de sa sélection : *oh, toi, si tu continues à ne rien comprendre à rien, tu finiras journaliste et tu l'auras bien mérité !*, s'entendent désormais menacer les cancre biberonnés à la liberté de la presse depuis que les caissières ont été remplacées par des machines). Il est ainsi probable que dans quelques décennies les dictionnaires de base ne proposent plus que les définitions contradictoires inventées par les journalistes, illustrées de citations extraites de leurs pages comme preuves attestées de leur emploi.

Incontinence propagandiste

En n'étant pas construite sur le même modèle que celles qui l'ont précédé, c'est aussi ce qui se nomme un progrès, la propagande libérale rend sa critique plus compliquée parce que les outils manquent encore – il est ainsi beaucoup plus facile de dénoncer la barbarie industrielle nazie que ses avatars technologiques, la propagande bolchevique que celle du libéralisme. La cohérence et les responsabilités se sont diluées. Son contenu pourtant est d'une rudimentaire simplicité qui ne nécessite aucun apprentissage ni aucune adhésion volontaire, elle est une lancinante petite musique

qui une fois à l'intérieur des têtes n'en sort plus (*tu es unique, tu es libre, tu le vauds bien, il n'y a que toi qui compte, c'est une jungle, le travail te libère et te rend digne, les pauvres l'ont bien cherché, chacun pour soi, c'est comme et ça a toujours été comme ça, tu n'y peux rien, la société n'existe pas il n'y a que l'individu et la famille, il n'y a pas d'alternative, tina for ever and ever, lalalère...*). Mais ce discours trop simpliste pour survivre seul a aussi besoin, parallèlement, d'infecter le vocabulaire, de détruire la syntaxe et la grammaire pour qu'émerge toute seule une langue universelle construite sur le modèle du globish (première seconde langue probablement la plus parlée dans le monde et de très, très loin, sans jamais entrer dans aucune statistique officielle) ne rendant compte que d'une seule réalité et servant exclusivement à faciliter les échanges commerciaux. Pour réussir à imposer cette nouvelle façon de communiquer, le libéralisme doit, avant, reléguer les langues vernaculaires à leur statut originel de latin de cuisine, c'est-à-dire sa façon à lui d'unifier l'espèce humaine par le langage, et qui aurait pu être une aussi bonne nouvelle que la disparition des frontières ou du travail jusqu'au moment où il a bien fallu constater que ce qui était bon pour les capitaux ne l'était pas pour les humains. Cette dégradation lente et progressive du langage a été la banale conséquence d'une liberté limitée à celle de l'individu. Les *professionnels de la qualité des textes*, et donc de la langue, étaient en premières lignes, ils n'ont rien fait pour s'y opposer quand c'était encore possible, quitte à disparaître – à quelques années près, le résultat aurait été le même (plans de portage et formations compris). Le choix pour le syndicat, et donc pour les syndiqués, avait le mérite d'être simple (mourir debout ou mourir à genoux), mais les implications auraient été différentes.

Parenthèse « je suis Charlie »

Charlie-Hebdo était en train de disparaître. Avec un tirage moyen de 50 000 exemplaires, les ventes (abonnements compris) ne dépassaient pas les 30 000 exemplaires les meilleures semaines. L'appel aux dons lancé l'année dernière n'avait pas été entendu. A quelques mois près, c'est le marché qui aurait étranglé *Charlie-Hebdo* de ses mains invisibles, et dans l'indifférence générale.

Qu'une inculte satisfaite nommée ministre de la Culture en ait appelé à briser les fondements de la liberté d'entreprendre à chances égales (ce que les libéraux nomment le capitalisme de copinage) en annonçant un détournement des fonds publics avant même de procéder à des arrangements avec la loi – *Et la ministre de la Culture Fleur Pellerin a annoncé jeudi sur France 5 qu'elle comptait «débloquer en urgence» environ un million d'euros pour Charlie Hebdo, afin « d'assurer sa pérennité »*. *La ministre fait travailler ses équipes pour «changer les textes», afin que Charlie-Hebdo puisse bénéficier « d'aides structurelles » auxquelles un hebdomadaire satirique n'a pas droit, selon les*

règles actuelles des aides à la presse, a-t-elle précisé à l'AFP – donne une bonne idée de ce que les libéraux de gauche entendent par « solidarité » et aussi de leurs méthodes. Ils ne font ici que reproduire, dans une situation qui rendrait « moral » ce détournement, le pillage de fonds publics habituellement destinés aux patrons des entreprises qu'ils aiment d'un amour si pur et désintéressé.

La représentation politique et le peuple de la journalie étaient très loin de l'émotion sincère éprouvée par leur population. Ils le savent, qui bientôt useront de la contrainte et la justifieront pour faire croire à leur légitimité.

Le meurtre de *journalistes* aurait au moins pu provoquer un jour de silence chez leurs confrères, quitte à se refaire les jours suivants ; mais non, l'appel de la caillasse était plus fort, la mise en scène de leurs lâchetés quotidiennes méritait sursalaire et heures supplémentaires. L'enthousiasme des journalistes à se prendre pour le contraire de ce qu'ils sont en se prétendant « Charlie » n'étant pas qu'une pose, ils s'imaginent réellement être libres par capillarité ou comme voisins de rayonnage ; que la liberté d'expression existe bien quelque part mais pas chez eux leur importe peu.

L'inintérêt que suscitent les journalistes fait en réalité partie des mesures de protection dont les entourent leurs employeurs : en les ayant fait basculer dans le contingent des domestiques zélés du libéralisme, les journalistes sont devenus tabou. Qui oserait s'en prendre à des soubrettes ? Mis à part, évidemment, l'ex-directeur du FMI, défendu par l'avocat de *Charlie-Hebdo*, lui-même « salaud » signataire du manifeste libéral *Touche pas à ma pute*.

Les journalistes n'ont même plus besoin d'ordres ou de consignes, il leur suffit de s'exprimer naturellement pour reproduire comme malgré eux la voix libérale de leurs maîtres.

L'avenir syndical de la correction

La fin de la correction et des correcteurs, organisée par les patrons de presse et soutenue par leurs petits camarades de *desk*, des ex-typographes aux nouveaux journalistes, est un indice, parmi d'autres, de la victoire de l'idéologie libérale, et une assurance que sa propagande se propagera sans trop de résistances sur les lieux de sa fabrication. Et avec l'automation des centres d'impression, plus aucune grève, ce scandale qui nie la liberté du travail, n'aura lieu dans la presse.

Il est bien fini le temps des « couilles », des pétouilles et des « à la santé du confrère... » sur un air d'accordéon qui se gambillait jadis des bas-fonds crasseux des imprimeries jusqu'aux salons feutrés des maisons d'édition. Ce monde-là est mort, et sa représentation syndicale aussi.

Les correcteurs étaient pourtant les maillons d'une chaîne de production particulière, celle de l'écrit, et ceux qui auraient pu faire quelque chose non pas que pour eux, pour un métier ou par corporatisme mais

pour dénoncer, de l'endroit où ils se trouvaient, la dégradation de l'environnement social. Il ne s'agissait pas de défendre l'orthodoxie formelle d'une langue qui, de ce point de vue, était justement condamnée, mais de manifester une opposition conduisant peut-être au sabotage d'un syndicat qui de toute façon ne comptera bientôt plus de salariés parmi ses adhérents. L'enjeu en valait la peine.

Il a suffi aux libéraux pour contrôler la langue de « laisser-faire » le marché, comme d'habitude, en libérant l'incompétence de ses entraves et en exaltant un discours hystérique fondé sur la seule liberté qui compte, celle de devenir un agent économique conscient de ses intérêts particuliers, et non plus le citoyen d'une république. Certes, la république qu'ils ont désossée de ses principes est maintenant factice, mais elle reste une vraie démocratie ; les turpitudes avérées de ses représentants, dénoncées au nom de la liberté de la presse, ont juste servi d'accélérateur à son discrédit – si tant est qu'un simulacre puisse être discrédité. La république n'étant pas soluble dans le libéralisme, les libéraux et leurs porte-voix se réfèrent toujours à la démocratie : la liberté de la presse n'est pas la liberté d'expression comme la démocratie n'est pas la république.

La liberté de la presse reste un argument de vente servant à cacher son inexistence réelle depuis que le sort de la démocratie est lié à celui du marché, ou l'inverse. Tout ce qu'il est possible d'exprimer ne peut l'être que dans le cadre du respect de la démocratie, et donc du marché. Cette escroquerie fonde la propagande contemporaine que jamais le monde de la journalie, avant-poste emplumé de la fanfare libérale, ne remet en cause, non pas parce que leurs employeurs en seraient les principaux bénéficiaires mais, bien pire, parce que les journalistes ont fini par se convaincre eux-mêmes des bienfaits du libéralisme. La critique de la démocratie asservie au marché est aussi inexprimable que celle des démocraties populaires à l'époque de leur grandeur. La critique était condamnée pour les mêmes raisons mais différemment criminalisée, pour l'instant.

Finalement, à regarder de plus près ce que cette taupinière de révolutionnaires en peau de lapin a fait de ce syndicat depuis qu'il existe, la question peut se poser de savoir si, maintenant, sa fin est vraiment une catastrophe.

Comme celle d'une presse devenue danseuse pour les uns et prospectus politique pour les autres, charogne perfusée par des fonds publics faisant l'apologie d'un libéralisme économique qui, s'il était réellement appliqué, aurait conduit depuis longtemps déjà à sa disparition.

La presse se meurt ?

Qu'elle crève.

F. Leclercq

Programme électoral

Pour de nouveaux statuts.

1. L'« *abolition du salariat* » figurant dans les préambules des statuts devra être remplacé par « *abolition du travail* », salarié ou non – les nouveaux modes de sujétion inventées par les libéraux tendant à ne plus se distinguer des anciennes formes d'esclavage en imposant une version libre du travail forcé, gratuit ou rémunéré en dessous du minimum vital, réalisent, de fait, l'abolition du salariat. Il s'agit donc maintenant d'abolir le travail qui n'est désormais plus une obligation matérielle et certainement plus morale. Il faudra trouver ailleurs une manifestation de la dignité qui ne sera pas rattachée à des activités inutilisées, dégradantes ou insensées.

2. *Double appartenance.* L'adhésion au Syndicat des correcteurs est incompatible avec l'adhésion à un autre syndicat, quand bien même même appartiendrait-il à la même confédération.

3. *Assemblée générale.* L'AG, parce que souveraine, pourra demander la destitution du comité syndical pour motif grave. Les votes auront lieu à main levée et la majorité absolue des présents sera requise. De nouvelles élections seront immédiatement organisées.

L'AG peut contester l'orientation prise par le comité (négociations, positions syndicales ou politiques...). L'orientation rejetée à la majorité des présents sera abandonnée.

4. *Cotisations.* Les cotisations des membres actifs seront portées à 5% pour les salaires au-dessus d'une fois et demie le Smic, 10% pour 2 fois le Smic, 20% pour 3 fois, etc. Les chômeurs et les syndiqués percevant un salaire minimum seront exonérés de cotisations. Une partie des cotisations servira à alimenter une caisse de solidarité destinée aux syndiqués.

Travaux pratiques.

A propos de récentes affaires impliquant au moins un ex-syndiqué du Syndicat des correcteurs et présentement info'comiste, dans le licenciement du secrétaire adjoint et d'une chef ayant porté plainte contre la secrétaire déléguée.

La secrétaire déléguée du syndicat et une élue du comité d'entreprise des Échos font l'objet d'une plainte pour diffamation de la part de la chef correctrice, Laetitia Lormeau. Cette dernière se base notamment sur une lettre du Syndicat des correcteurs envoyée au DRH et à elle transmise par un élu suppléant, Richard Wilf, également adjoint de la cadre de la correction, et communiquée aux élus pour infos. Nos camarades attaquées en justice avaient défendu Éric Zivohlava, injustement mis en cause par un dossier réalisé par la responsable du service correction. Ce dossier a convaincu le DRH et a abouti à son licenciement. Dans les deux affaires, le syndicat décide de prendre en charge les frais d'avocats et juridiques. Parallèlement, une commission des risques psycho-sociaux a été mise en place par

la direction de l'entreprise à la suite du harcèlement moral dont disent avoir été victimes des correcteurs du quotidien. (CR de la réunion du comité syndical de novembre 2014)

Pour l'instant, ces attaques ne peuvent qu'être imputées à des individus et ne relèvent pas de procédés déloyaux utilisés par un syndicat faisant partie de la même confédération, d'où la nécessité d'explications, même s'il est difficile d'imaginer que c'est à titre individuel qu'un syndiqué d'Info'com et une cadre dont ce salarié serait le subalterne s'en soient pris simultanément au secrétaire déléguée et adjoint à un moment où se redistribuent les aires d'influence et que le Livre est lui-même dans une situation délicate. Dans tous les cas, des accusations graves ont été portées non contre des patrons mais contre des correcteurs (ex-?) syndiquée devenue chef et un délégué d'Info'com au groupe les Échos, ainsi que, en réaction, contre des membres du comité.

Dans ces conditions, le secrétaire général Blandin sera convoqué au comité nouvellement élu du Syndicat des correcteurs afin d'apporter les éclaircissements nécessaires pour qu'une déclaration commune soit rédigée.

Pour ce qui se sait de cette affaire à partir des comptes rendus des réunions du comité, c'est-à-dire peu, si un syndiqué correcteur avait eu ce comportement (s'associer à la DRH et à une chef pour obtenir le licenciement d'un camarade d'un autre syndicat et quel qu'en soit le motif), son exclusion aurait été proposée en assemblée générale et le comité, après lui avoir demandé de s'expliquer, ne serait pas resté aussi longtemps muet.

F. Leclercq

Echos tardifs du congrès d'Info'com (mai 2014), « Paroles de syndicalistes » youtubisées.

Harcèlement. « *Aujourd'hui, sur ce putain de web, je veux dire « allons-y, marrons-nous, faisons des trucs... » Et moi je pense qu'il faut personnaliser la lutte. Quand il y a un patron qui harcèle quelqu'un, il faut carrément qu'on joue avec ce truc-là et qu'on dise Ah, c'est toi, mec, Ah, c'est lui le harceleur et tout, on se démonte pas, faut les empêcher de dormir. Là dessus je pense qu'on est trop mou, on est trop mou. » (Claude Courvalet, délégué syndical)*

Utopie. « *Une des tâches fondamentales que nous avons à construire aujourd'hui, c'est cette possibilité de rêver ensemble, de créer de nouvelles utopies pour pouvoir aller plus loin et pouvoir surtout imaginer un autre futur. » (Richard Wilf, délégué au groupe les Échos)*

Solidarité. « *Il y a un mot sur lequel, il me semble, il faut insister. Le travail aujourd'hui du syndicalisme, c'est de retrouver les liens qui unissent les gens, ces*

liens de solidarité. (Je suis Richard Wilf, militant syndical CGT dans le groupe les Echos.) La dissolution du lien elle se produit au sein de l'entreprise qui était le dernier... euh.. entre guillemets, le dernier endroit où les gens se parlaient encore puisque... euh... puisque dans l'entreprise les gens vivaient la même chose, enfin la même entreprise, donc il y avait ce lien. Aujourd'hui, ils sont en train d'essayer d'individualiser encore plus les rapports entre les... entre les individus et... euh... donc ils essaient de dissoudre ce lien. » (Richard Wilf)

SOUSCRIPTION

Des camarades rédigent actuellement des brochures éducatives à l'intention des jeunes syndiqués. Elles seront diffusées par le syndicat et des appels à souscription auront lieu dans les prochains bulletins.

– Histoire récente du syndicat des correcteurs, 2006-2015

– Sainte Filpac, madone du Livre

– De la Chambre typographique à Info'Com, mythes et réalité

Toutes les contributions qui traitent de l'histoire syndicale du Livre (mémoires, souvenirs, documents, analyses, entretiens...) sont bienvenues.



André Devriendt, la conscience du syndicat

Oui, avec André Devriendt, disparaît la conscience du syndicat – et aussi sa mémoire. D'autres feront des éloges de l'homme. Moi, je veux simplement dire ce que fut pour moi le militant, sans cacher les différences que nous eûmes sur l'appréciation de l'activité syndicale ni ce qui – souvent – nous rapprocha. Car se trouver parfois opposé sur telle ou telle question, ce qui n'est pas anormal quand il s'agit d'action pour la défense des salariés, ne doit pas empêcher l'estime, bien au contraire, et le respect.

J'ai vraiment commencé à connaître André il y a près de cinquante ans, quand je fus élu pour la première fois au comité syndical, en 1967. Je débarquai dans ce petit monde presque entièrement constitué de canardiens, tout frais délégué de la composition de chez Georges Lang, la plus grande imprimerie de France à l'époque avec 2 500 salariés, mais déjà secrétaire de la commission du labeur du syndicat. André était le secrétaire délégué et gérait le syndicat « en bon père de famille ». Mais nous fûmes bientôt en 1968, et en mai. La gestion routinière du syndicat, ce n'était plus le sujet, avec le déferlement de la grève dans le labeur qui en quelques jours submergeait tout. Dans le labeur, mais dans la presse c'était plus compliqué. Alors que nombre de nos camarades poussaient à arrêter le travail, votaient même en ce sens, le Comité inter s'évertuait à mettre des bâtons dans les roues, car la confédération voulait que la presse continue à paraître, au nom de... la « liberté de l'information ».

Les réunions d'équipe, les assemblées, étaient houleuses, passionnées, et c'est cela qu'André, en tant que secrétaire du syndicat, devait maintenant gérer. Lourde tâche, coincé entre la poussée de la base et le blocage du sommet. Et pour ne pas parler de la solidarité avec les étudiants, à laquelle l'appareil syndical, qui voyait des « gauchistes » partout, était hostile. Et que dire de l'attitude à tenir quand les grévistes du labeur, délégués en tête, envahirent Blanqui, « gardé » par des gros bras de la presse que l'on avait appelés à la rescousse en leur faisant croire que des « gauchistes » allaient attaquer le syndicat.



Bousculé, parfois houspillé, André résista à la tentation de passer la main.

Quelques années plus tard, après les deux années statutaires de purgatoire, il était de nouveau secrétaire délégué. Et vint l'an 1975 et le conflit du *Parisien*. Après la grève générale de mai-juin 1968, le « PL ». Une fois de plus, plus question de gestion tranquille des affaires syndicales ! Je n'étais plus au comité, étant devenu délégué de l'équipe du *Monde*, mais à ce titre j'étais en plein dans le bain.

Un conflit qui dura trente mois. Conflit exceptionnel par sa durée et par l'effort de solidarité qu'il impliqua (le versement mensuel de 10 % du salaire par toutes les catégories ouvrières de la presse). Mais conflit singulier, puisque... sans grève en réalité, le travail ne s'arrêtant au *Parisien* que lorsque sa fabrication fut enlevée par le patron Amaury pour la confier à sa nouvelle imprimerie de Saint-Ouen et à d'autres ouvriers.

Mais ce qui se voulait une guerre d'usure, ponctuée par les « rodéos » – la chasse aux livreurs du journal pour entraver sa diffusion –, par des actions dites spectaculaires d'occupation de sites et monuments pour interpeller l'« opinion publique », la distribution massive de faux « PL » dits « Edition spéciale » fustigeant la direction, apparaissait en réalité comme un substitut à l'action de masse.

Car la masse des syndiqués, elle, était cantonnée au versement de l'« impôt de grève », de plus en plus difficile à faire accepter. Ou à participer aux quelques « non-parutions » de vingt-quatre heures de toute la presse déclenchées à différentes étapes du mouvement.

Au milieu de tout cela, il fallait « gérer », comme on dit. Et difficile dans ces conditions de faire entendre une voie discordante sur la conduite de la lutte, vite assimilée à un lâchage. La pression était trop sensible pour beaucoup.

Alors le comité syndical et son secrétaire gèrent. Pas facile de tenir dans ces conditions une position médiane entre les attentes différentes, voire contradictoires, qui s'exprimaient chez les syndiqués. Impossible même. André géra donc, en s'associant sans objections publiques à la politique prônée par les autres responsables du Comité inter, qui refusaient toute extension de l'action en direction des autres directions d'entreprises de presse – jusqu'à arriver à étouffer la grève partie comme une traînée de poudre lors de l'évacuation par la police des deux entreprises d'Amaury occupées par leurs salariés sans travail – alors même que la « base », pour une fois impliquée, poussait pour reconduire le mouvement.

Il faudra la mort accidentelle d'Amaury et un accord négocié « discrètement » pour que le conflit cesse. Sur les 650 ouvriers que comptait *Le Parisien* début 1975, 110 étaient repris dans des conditions salariales inférieures à l'usine de Saint-Ouen.

Malgré les cris de victoire, l'issue laissa un goût amer à plus d'un.

André Devriendt, qui avait assumé l'orientation du mouvement imprimée par le Comité inter, mais

plus qu'inspirée par le bureau confédéral de la CGT, s'appliqua à recoller les morceaux.

Ses cinq ans de mandat au comité des correcteurs terminés, il se vit proposer la responsabilité de la Mutuelle de la presse. Au poste opérationnel de secrétaire général, c'est là qu'il put donner toute sa dimension militante. Redresser, conforter cet organisme de solidarité, il s'y engagea pleinement. La tâche n'était pas facile, face à la concurrence des compagnies d'assurances aux moyens financiers considérables. Mais aussi face à la baisse des effectifs salariés de la profession, et donc des cotisants, fragilisant l'équilibre des comptes.

L'impulsion fut donnée pour étendre notre mutuelle, essentiellement parisienne, à des entreprises de province et la transformer en vraie Mutuelle nationale. Son journal devint beaucoup plus attrayant, et gagna de vrais lecteurs, alors que les publications de ce genre sont souvent rapidement feuilletées.

Pour beaucoup, la mutuelle, c'était Devriendt !

Mais l'heure de la retraite était venue. Non pas « chassé de la production », comme s'en plaignait une figure des AG du syndicat, André ne pouvait néanmoins rester inactif. Entré au bureau des retraités, puis devenu secrétaire, sous sa direction, la section du Syndicat des correcteurs trouva une nouvelle animation. Tant pour participer aux luttes pour la défense des pensionnés, maltraités par les réformes successives, que pour les impliquer dans l'activité de l'organisation dont les anciens faisaient toujours – ô combien – partie.

Eprouvé par la destruction rapide du statut d'ouvriers du Livre des correcteurs de presse, qui faisait la puissance et l'autorité du syndicat, il le fut plus encore par la menace de sa dissolution dans Info' Com.

Pour lui, comme pour beaucoup, le maintien du métier spécifique de correcteur, et non d'une simple fonction de correction assumée au milieu d'autres tâches, ne pouvait se réaliser sans la conservation d'une organisation syndicale propre. C'est pourquoi il soutint et participa, à sa place de retraité membre du Syndicat des correcteurs, aux efforts entrepris pour mettre en échec la disparition de celui-ci.

Nul doute qu'il aurait considéré comme un échec de sa vie militante la dissolution de son syndicat. Et nul doute aussi qu'il ait été rasséréné par son maintien après de nombreuses péripéties, dans des conditions certes différentes, bien plus difficiles que celles qu'il avait connues, mais un maintien qui doit permettre de reconstruire...

Ainsi était André Devriendt, un militant avec ses qualités et ses défauts, mais un militant avant tout honnête et dévoué, qui forçait le respect. C'était le plus ancien d'entre nous, donc la mémoire du syndicat, et comme il était ferme sur le plan des principes du mouvement syndical, je crois qu'il a mérité que l'on dise de lui que c'était la conscience du syndicat.

Jacques Dumeunier

«Tonton Claude» Sango s'en est allé

Claude, comme nous l'appelions affectueusement, je l'ai connu en 1982 au *Matin de Paris*, rue Hérold, où il est arrivé après avoir été correcteur à *Combat socialiste* jusqu'à la mort du journal. Un peu comme dans un train quand un nouvel arrivant entre dans un compartiment, on attendait pour voir l'intrus, et on a vite vu. Un grand gaillard à la carrure de rugbyman avec une oreille fendue – due en fait au judo et aux prises assassines – qui a tout de suite su conquérir son monde et l'équipe d'une douzaine que nous étions, dans la place depuis la création du titre en 1977. Solide, sûr de lui dans ses affirmations, il a déridé bien souvent par ses blagues une atmosphère à l'époque assez sage, au grand dam du chef correcteur qui nous trouvait soudain bien turbulents. Cette heureuse période a duré jusqu'à la fin du titre, en 1987. Une fin difficile, une agonie plutôt, quand nous venions chaque jour faire un journal dont on n'était pas sûr qu'il paraîtrait le lendemain tant les caisses étaient vides. Mais le trublion était là, avec sa provision d'histoires. Le hasard de la dispersion générale et de la répartition de l'équipe sur d'autres titres a voulu que je retrouve Claude dans le même groupe de presse, sans rupture, rue Greneta cette fois.

Là nous travaillions pour plusieurs titres, dont le JDD le samedi soir. Claude est devenu "chef corr", fin négociateur de services, ancien typo grande gueule et interlocuteur virulent et écouté face aux attaques de certains journalistes qui nous prenaient pour des charlots, affirmant des âneries grosses comme eux qui leur faisaient perdre des paris stupides sur des accords de participes. C'est ainsi que nous avons bu de bonnes bouteilles offertes non sans grimaces par la rédaction. Le samedi soir, couscous chez Saïd et Amar avant un retour franchement rigolard au cassetin ; c'est que la boukha en pousse-café est redoutable, alors deux... Toujours à l'écoute de son équipe, attentif aux désirs de chacun côté plannings et vacances, toujours le bon réflexe syndical, défenseur du troupeau dans sa globalité pour couvrir l'auteur d'une coquille malencontreuse et affirmant que, pour une laissée, dix avaient été occies. A un moment de notre histoire où la réduction des équipes se faisait de plus en plus sentir, il a toujours su négocier au plus près de nos intérêts. A titre privé, Claude s'est toujours montré disponible pour donner un coup de main aux copains en cas de déménagement, à la condition qu'il y ait de quoi "se rafraîchir" et "grignoter". La cause était entendue.

Et puis il y avait les récits au retour de voyages, l'épisode basket impossible à fermer pour cause de crise de goutte et de gros orteil douloureux dès la descente d'avion : pas de chance pour les pyramides qui n'ont pas vu Claude resté pour une fois sur le sable. Et puis l'initiation à un vol en montgolfière avec Dany, sa compagne de longue date : là encore, c'est l'atterrissage qui fut rude et leur avait valu à tous deux et aux autres passagers d'être couverts de bleus mais heureux d'avoir surmonté la peur, car beaucoup d'inscrits s'étaient... dégonflés avant le jour du départ. Une dernière pour la route : il faut savoir que Dany et Claude aimaient les chiens (entre autres), mais c'est le chien, un boxer, qui faisait la loi et les invitait, par grandeur d'âme sans doute, dans "sa" niche, à Plaisir, et qu'en un mois d'existence les fauteuils d'une voiture étaient dévastés et transformés en tunnels, alors pour revendre la VW, une seule solution, changer les sièges d'abord.

Début janvier, un mail indésirable dans ma messagerie. Claude s'en est allé le mardi 6, la veille du massacre à *Charlie*, et des suivants. Quitte à partir, il valait mieux que ce soit ce jour-là, pour lui l'amoureux fou des BD et de l'humour à tout prix, comme forme de résistance à la connerie ambiante, qu'il disait. Je ne le voyais plus au moment des fameuses caricatures de 2006, éparpillés que nous étions par les retraites, mais j' imagine la peine et surtout la colère qui auraient été les siennes le mercredi. Et puis la der des ders des images, au cimetière, dans la salle de recueillement avant le grand départ : cher Claude, une de tes belles-filles avait retrouvé le matin même une bouteille de pineau des Charentes rapportée des périples dans cette région que tu affectionnais. De petits verres sont distribués, emplis du breuvage et, bras tendu, l'assistance a entonné un dernier "A la". Un grand moment de rigolade intérieure devant la tête du préposé obligé de garder son sérieux. Alors adieu Claude, je préfère penser à toi devant ta Pelforth brune d'après dîner, à ton rire tonitruant autant que contagieux et au dernier dîner en groupe "d'anciens" au Vaudeville, place de la Bourse. Continue à dessiner tes fameux "crobards", et fais-nous un petit signe, si tu peux...

Béatrice Monnin



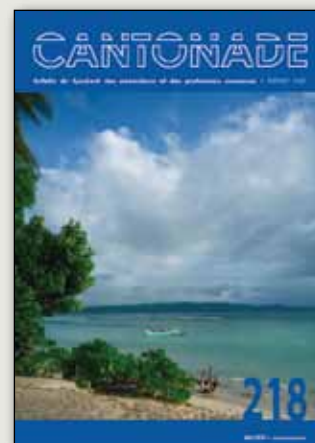
Septembre 2008



Mars 2009



novembre 2009



Mai 2010



Septembre 2010



Mars 2011



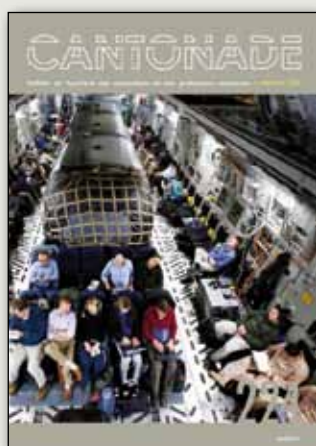
Octobre 2011



Avril 2012



Octobre 2012



Avril 2013



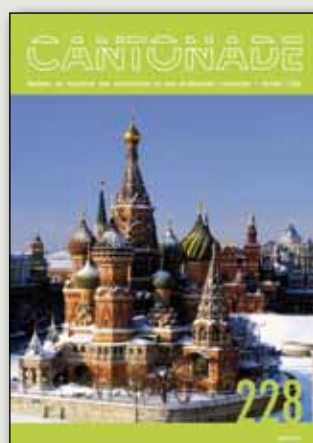
Octobre 2013



Avril 2014



Octobre 2014



Avril 2015



André Devriendt et Roger Lancry conduisent une manifestation lors de la grève du *Parisien libéré*



CAN

ONADE

Charlie3

Rapports

Comptes rendus des comités syndicaux	7
Rapport d'activité	12
Compte rendu du comité général de l'UD CGT de Paris	15
Compte rendu de la commission de la presse du 26 septembre 2014.....	18
Statuts	19
AG du 11 octobre 2014	25

Dossier chômage

Liberté, précarité, pauvreté.....	48
-----------------------------------	----

Vie syndicale

La guerre en Europe.....	51
Annulations de radiation	52
Propositions de radiation	52
Nouvelles admissions.....	52

Le Travailleur parisien

Licenciements économiques, ce qui changerait	53
Prud'hommes, ce qui a changé grâce à la CGT	54

Tribunes libres

Chaâbane Lakel	55
Franck Leclercq	57

Disparitions

André Devriendt.....	63
Claude Sango.....	65

